



# JOURNAL DES DEBATS

197

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 7 – 2021

## Séance

**du mercredi 28 avril 2021**

Présidence : Katia Lehmann (PS), présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du Parlement

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Interpellation no 954  
Structures Sports-Arts-Etudes (SAE) – une filière en danger ? Jelica Aubry-Janketic (PS)
4. Interpellation no 955  
Belprahon lâché, comment réparer ce mauvais coup ? Rémy Meury (CS-POP)
5. Interpellation no 956  
Identité électronique – quel choix pour le canton du Jura. Hanno Schmid (VERT-E-S)
6. Interpellation no 957  
Ligne Porrentruy-Delémont : « voyageurs-kilomètres » ou « pendulaires-satisfaction » ? Baptiste Laville (VERT-E-S)
7. Interpellation no 958  
Attractivité de la ligne Bienne-Belfort. Stéphane Theurillat (PDC)
8. Interpellation no 959  
Votation sur les initiatives phyto extrêmes. Alain Koller (UDC)
9. Interpellation no 960  
Exploitation des lignes de bus de CarPostal SA : CarPostal SA respecte-t-il ses engagements ? Amélie Brahier (PDC)
10. Question écrite no 3359  
Allons-nous enrayer l'agonie des restaurants et des commerces ? Vincent Eschmann (PDC)
11. Question écrite no 3364  
Pour un plan de sortie de crise dans le canton du Jura. Yann Rufer (PLR)
12. Question écrite no 3365  
Restaurateurs jurassiens, point de situation ? Raoul Jaeggi (PVL)
13. Question écrite no 3366  
Pandémie et restaurants : faisons le point ! Yves Gigon (UDC)
14. Modification de la loi sur les émoluments (première lecture)
15. Motion no 1353  
Diminution des EPT au sein de l'administration cantonale. Stéphane Theurillat (PDC)
16. Motion no 1354  
Modification du décret sur les traitements du personnel de l'Etat. Anne Froidevaux (PDC)
17. Motion no 1356  
Pour une révision du décret sur les traitements du personnel de l'Etat et une mise en adéquation avec les réalités économiques et sociétales. Pierre Parietti (PLR)
18. Motion no 1355  
Pour une Constitution plus ambitieuse. Thomas Schaffter (PCSI)
19. Postulat no 430  
Repensons la structure de l'Etat avec une stratégie concrète pour diminuer le nombre d'employés d'Etat ! Pauline Qeloz (Indépendante) et consorts
20. Motion no 1357  
Un manuel pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes. Pauline Qeloz (Indépendante) et consorts
21. Question écrite no 3363  
Sécuriser la forêt. Baptiste Laville (VERT-E-S)

---

*(La séance est ouverte à 08.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)*

---

## 1. Communications

**La présidente :** Madame la Présidente du Gouvernement, Madame et Messieurs les Ministres, Chères et Chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, j'ouvre cette séance du 28 avril et troisième séance de l'année 2021 de notre Parlement cantonal.

Les représentations officielles restent rares, voire inexistantes. La réception de quelques invitations ces derniers jours laisse cependant espérer la reprise et certaines activités ces prochains mois. Nous avons poursuivi, ces dernières semaines, nos visites avec Madame la Présidente du Gouvernement. Nous nous sommes rendues dans les locaux de l'EFEJ et y avons visité les différents ateliers. Une rencontre organisée avec le service hôtelier de l'H-JU nous a permis de découvrir les services de blanchisserie, de cuisine et d'intendance de l'Hôpital du Jura. Nous avons également participé à l'une des trois soirées hebdomadaires de distribution des invendus alimentaires organisées par l'association « Au P'tit Plus » à Saignelégier. Nous avons ainsi pu rencontrer les bénévoles, le comité et échanger avec quelques bénéficiaires. Vendredi dernier, nous nous sommes rendues aux crèches à domicile des secteurs des Franches-Montagnes et Delémont. La discussion avec les responsables, la coordinatrice et une accueillante nous a permis de prendre conscience des défis conséquents relevés pour s'adapter aux contraintes de la pandémie. Dans chacune de ces structures, nous avons été impressionnées tant par les compétences que par la disponibilité et la générosité des différentes personnes avec lesquelles nous avons échangé. Après des mois d'engagement de haute intensité et malgré une fatigue évidente, leur motivation et la qualité de leur engagement sont vraiment à saluer.

Le Bureau a été informé de la réorganisation provisoire du Secrétariat du Parlement pour pallier l'absence de Nicole Roth pour des raisons de santé. Outre quelques réorganisations à l'interne, le remplacement est assuré par Monsieur Jérémie Bernard qui est présent d'ailleurs aujourd'hui derrière nous, ancien stagiaire de la Chancellerie, qui assure le secrétariat des commissions.

Le fait est suffisamment rare pour être relevé à cette tribune, la commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des Etats a accepté de donner suite à l'initiative cantonale « Stopper une évolution scandaleuse du prix des médicaments » que le Parlement jurassien avait acceptée en octobre 2019. Le député Pierre-André Comte, auteur de l'intervention, accompagné du député Loïc Dobler, ont été reçus par cette commission le 13 avril. A noter que la commission du Conseil national devra à son tour se prononcer sur cet objet et l'accepter avant que le processus ne poursuive son cours.

Pour en venir à la séance de ce jour, les auteurs des interpellations nos 955 et 956 traités aux points 4 et 5 de notre ordre du jour ont été informés que, conformément à ce que permet l'article 65, alinéa 3, du règlement du Parlement, le Gouvernement y répondra lors de la session du 26 mai. Les députés concernés nous ont informés qu'ils souhaitaient également reporter le développement de ces interpellations à cette séance.

Entre autres, les points 16 et 17 traitant de la même thématique, il est prévu de procéder à leur développement avec un traitement conjoint de ces deux interventions par le Gouvernement et les groupes parlementaires. Enfin, le Bureau a décidé que cette séance se déroulerait au plus tard jusqu'à

12.15 heures. Les éventuels points restants seront traités fin mai.

S'agissant du plan de protection, je vous rappelle que le port du masque est toujours strictement obligatoire, de même que le respect des distances et qu'il n'y a toujours pas de pause prévue en milieu de matinée. Ce point des communications est terminé et nous pouvons donc passer au point 2 de notre ordre du jour avec les 45 minutes de questions orales.

## 2. Questions orales

**La présidente :** Il est 08.34 heures et pour la première question orale du jour, je passe la parole à Madame la députée Tania Schindelholz.

### Mesures sanitaires et réouverture du casino de Courrendlin

**Mme Tania Schindelholz (CS-POP) :** Depuis le 19 avril, il est à nouveau possible de prendre un café ou manger à plusieurs sur une terrasse de restaurant. Le fait d'être à l'air réduit le risque de contamination, c'est maintenant bien connu.

Par contre, il n'est pas possible aux parents d'aller voir leurs enfants taper dans un ballon à l'extérieur. Une première incohérence que nous ne comprenons guère puisque les gens sont en plein air. Mais où notre incompréhension devient totale, c'est quand on apprend que le casino de Courrendlin a pu rouvrir ses portes avec des horaires allant de 10.00 heures le matin à 2.00 heures voire 4.00 heures le matin suivant. Si l'on peut entendre qu'en matière de traçabilité le casino est au top, puisqu'il exige les cartes d'identité pour entrer, il n'a pas de vertus particulières pour éviter le surendettement d'abord, mais aussi toute transmission dans le lieu ultra-clos qu'il est.

Le Gouvernement peut-il dès lors nous expliquer la réflexion qui mène à interdire de prendre un repas à l'intérieur d'un restaurant, de voir les matchs d'enfants, mais qui autorise à perdre son argent dans un local borgne comme l'est le casino ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Jacques Gerber,** ministre de l'Economie et de la Santé : La première chose Madame la Députée, c'est que la réflexion et la logique ont été construites au niveau fédéral. Les gouvernements, les cantons ont été consultés à plusieurs reprises, ont relevé parfois certaines incohérences qui n'ont pas toujours, il faut le dire également, été prises en compte. Il y a une logique derrière tout cela de capital-risque. Nous avons un capital-risque total qui constitue ce que l'on peut considérer comme le risque que l'on peut réellement prendre. Il y a ensuite les risques que l'on considère comme essentiels : les écoles, les entreprises, les commerces de première nécessité. Ce n'est pas forcément là que le risque est le plus faible mais on considère que c'est totalement essentiel. Ces décisions diminuent déjà largement donc la marge de manœuvre qui reste finalement aux cantons, respectivement à l'Etat. Ensuite, il y a des arbitrages qui se font selon différents secteurs.

Le principe à cette étape de la réflexion, c'est qu'à l'intérieur il faut avoir le masque et la distance. A l'extérieur, il faut avoir le masque ou la distance pour que l'activité puisse se tenir. Dans les lieux clos comme le casino que vous avez

mentionné, c'est justement le port du masque en tout temps et sans aucune consommation qui permet justement son ouverture, alors que dans un restaurant il est difficile de porter le masque tout en mangeant, mais à l'extérieur, sur les terrasses, c'est déjà plus acceptable.

Pour ce qui est du huis-clos dans le domaine du sport et de la culture amateur, la réflexion est également économique. Typiquement, le but dans les clubs professionnels d'avoir des spectateurs ou à la culture d'avoir également des spectateurs répond justement à un besoin économique, ce qui n'est pas le cas chez les amateurs où le but premier n'est pas d'avoir des gens qui visionnent, mais bien de faire jouer les jeunes.

Voilà pour les explications que je peux vous donner sur la manière dont les choses ont été réfléchies. Cela dit, ça ne signifie pas qu'il n'y a pas d'incohérences, ni que le Gouvernement estime que tout est juste et parfait. La cellule de coordination et de suivi essaie au maximum d'interpréter les règles fédérales de manière souple. Par exemple, dans le Jura, on estime que trois parents par équipe sont nécessaires lors des rencontres sportives pour les moins de 12 ans, pour les conduire, pour les aider à se préparer et pour aider l'entraîneur. Mais si on voulait suivre le droit fédéral, ce serait interdit.

**Mme Tania Schindelholz (CS-POP)** : Je suis satisfaite.

#### **Moutier : les dates historiques méritent une rue**

**M. Patrick Chapuis (PCSI)** : Moutier, la ville des miracles. Dimanche 28 mars dernier, vote historique et magnifique. Moutier a confirmé sa volonté de manière irrévocable à rejoindre le Canton du Jura. La magnifique joie populaire n'a été touchée par aucun foyer d'infection au coronavirus.

Si le coronavirus est indésirable à Moutier, la cité prévôtise s'est faite désirer pour devenir ville jurassienne au terme d'un long combat. Après le 23 juin 1974, le 24 septembre 1978, le 18 juin 2017 et le dimanche 28 mars 2021 resteront à jamais gravés dans nos mémoires. Ma question : Le Gouvernement va-t-il encourager les communes jurassiennes à nommer ou renommer une rue où une place de leur cité avec ces dates extraordinaires que sont le 18 juin 2017 et le 28 mars 2021.

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des Finances : Monsieur le Député, comme pour vous, la date du 28 mars 2021 sous un soleil éclatant évoque pour le Gouvernement un grand moment de joie, de fraternité et d'enthousiasme, un nouveau départ à partager et à construire avec les Prévôtises et les Prévôtis.

Au même titre, comme vous le mentionnez que celle du 23 juin, la date du 28 mars est à marquer d'une pierre blanche dans la longue et émouvante chronologie de l'histoire jurassienne. Il est donc tout à fait pertinent de mettre en évidence la date du 28 mars en l'utilisant pour désigner des endroits marquants de notre territoire, qu'il s'agisse de rues, de places, de monuments.

C'est donc avec plaisir que j'aborderai cette question avec l'Association jurassienne des communes pour encourager les communes à graver dans la mémoire collective cette date symbolique de notre histoire, comme beaucoup l'ont fait avec la date du 23 juin et dans une moindre mesure celle du 24 septembre.

**M. Patrick Chapuis (PCSI)** : Je suis satisfait.

#### **Ouverture à toute la population de la vaccination contre la COVID-19 ?**

**M. Alain Schweingruber (PLR)** : Depuis que les vaccins contre la COVID-19 ont été mis sur le marché, les cantons s'organisent pour gérer la situation au mieux. Je crois pouvoir dire qu'en la matière, le Canton du Jura a parfaitement rempli sa tâche jusqu'ici.

Il a toutefois fallu se fixer des priorités en tenant compte des quantités relativement restreintes que la Confédération a mises à disposition des cantons en fonction et en proportion du nombre de sa population. Or, le Canton de Vaud vient maintenant d'affirmer qu'il entendait étendre toutes les vaccinations à toute la population sans tenir compte de l'âge des personnes et ce à partir de 18 ans. L'OFSP vient également de déclarer maintenant qu'il soutenait cette démarche et qu'il fallait effectivement suivre l'exemple du Canton de Vaud. A se poser la question toutefois de savoir comment cela sera possible puisque, finalement, le taux de vaccination est toujours encore en rapport avec les quantités à fournir.

Ma question : Comment le Jura se positionne par rapport à cette démarche et sera-t-il prêt, le cas échéant, à vacciner toute la population sans tenir compte de l'âge des personnes ? Merci.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'Economie et de la Santé : J'ai vu dans la liste que plusieurs députés ont des questions en lien avec la vaccination, ça me permettra d'avoir plus que deux minutes pour pouvoir y répondre. Je vous remercie d'avance. Sur la stratégie de priorisation dans le canton du Jura, il a toujours été clair que, premièrement, la vaccination devait servir à réduire le nombre de décès, deuxièmement, à réduire le nombre de personnes aux soins intensifs et, troisièmement, de protéger les travailleuses et les travailleurs qui sont dans des professions sensibles, à risques et de protéger également tous les proches aidants et les personnes vivant dans un foyer avec une personne vulnérable. C'est pour cela que le Canton du Jura, dès le départ, a autorisé à l'ensemble des vulnérables de s'inscrire, également bien sûr aux personnes de plus de 75 ans. Très rapidement, nous avons accepté les 65 ans et plus qui accompagnaient des personnes vulnérables. Je précise que, dans le canton du Jura, il n'y a jamais eu un âge en lien avec la vulnérabilité, c'est-à-dire qu'une personne de 20 ans a pu se faire vacciner en janvier si elle était vulnérable. Ensuite, nous avons également accepté l'ensemble des professions à risque, notamment de la santé mais également tous les intervenants au niveau des ambulances, au niveau de la police et des pompiers. Ce que j'ai oublié de préciser, c'est que la toute première étape fut, avec une équipe mobile, de passer dans l'ensemble des institutions EMS, institutions sociales pour vacciner les résidents et le personnel.

Le résultat est que nous sommes dans la moyenne du taux de vaccination de la population de Suisse et qu'en termes de mortalité et de soins intensifs, nous avons atteint exactement les objectifs que nous nous étions fixés. Nous allons avoir demain une conférence de presse sur l'ensemble de la suite et des ouvertures en lien avec la vaccination.

**M. Alain Schweingruber (PLR)** : Je suis satisfait.

### Ruptures de stocks d'autotests dans les pharmacies

**M. Yves Gigon** (UDC) : Un moyen efficace de suivre l'évolution personnelle au niveau des infections pour les moins de 65 ans est les autotests. Malheureusement, il semblerait que plusieurs pharmacies soient déjà en rupture de stock et qu'il y ait plusieurs jours d'attente pour un réapprovisionnement. Il faudrait, d'après les informations reçues, se mettre sur une liste de réservation.

D'où ma question au Gouvernement : Pourquoi le Canton du Jura n'a pas suffisamment d'autotests à disposition de sa population dans les pharmacies ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, la réponse est claire. Ce n'est pas les cantons qui gèrent les autotests en Suisse, ce sont les pharmacies qui les vendent directement à leurs clients et qui sont responsables, finalement, de créer leurs stocks ou d'avoir suffisamment de ces autotests pour fournir la population.

**M. Yves Gigon** (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

### Vaccination contre la COVID-19 : des règles clairement définies ?

**M. Olivier Goffinet** (PDC) : Je remercie le député Schweingruber pour sa question. Je vais poursuivre dans cette direction. Mardi 27 avril, le quotidien « 24 heures » mettait à jour, sur son site internet, une infographie basée sur les données de l'OFSP qui compare l'état d'avancement de la vaccination dans les cantons suivant neuf classes d'âge. Le classement établi sur le pourcentage de personnes entièrement vaccinées de plus de 80 ans place le Canton du Jura en dernière position avec seulement 37% des personnes vaccinées dans cette tranche d'âge, bien loin des 79% obtenus par le Tessin. Le Canton du Jura se place par contre en première position pour la vaccination des personnes des quatre classes d'âge entre 20 et 59 ans.

Le plan d'action du Conseil fédéral, communiqué le 25 avril dernier, prévoit lors de sa première des trois phases la phase dite « de protection », une vaccination de plus de 75% des personnes vulnérables. Cette dernière se poursuivra au moins jusqu'au 26 mai, délai estimé pour atteindre cet objectif qui est une condition *sine qua non* permettant des assouplissements.

Dès lors, le Gouvernement peut-il expliquer pourquoi, aujourd'hui, les personnes les plus vulnérables, inscrites sur la liste d'attente du Canton, ne sont pas contactées en priorité pour être vaccinées, alors que des personnes de 40 ans obtiennent des rendez-vous sans pour autant qu'elles ne présentent de risques supplémentaires ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'Economie et de la Santé : Effectivement, Monsieur le Député, j'ai vu ces comparaisons. J'ai aussi vu que certains députés appréciaient des publications qui mentionnaient que c'était la preuve, ce genre de chiffres, de copinage au sein de la vaccination. Vous comprendrez évidemment que je m'inscris en faux par rapport à ce genre de messages. Je vous ai expliqué tout simplement quelle a été la politique au niveau cantonal et cette politique amène aujourd'hui à avoir 7'400 personnes

vaccinées deux fois, ainsi que 5'800 personnes vaccinées une fois. Il reste aujourd'hui en attente 6'500 personnes, dont 3'500 personnes se sont inscrites en avril. Dans ces 6'500 personnes, on estime à peu près encore 2'000 - 2'500 personnes vulnérables.

Pourquoi nous avons autant de personnes vulnérables ? Je vous l'ai dit, c'est que nous avons ouvert dès le début, et ça c'était unique pour le canton du Jura, nous avons ouvert dès le début à l'ensemble des personnes vulnérables, c'est-à-dire qu'une personne vulnérable de 20 ans passait avant une personne de 70 ans qui n'avait aucun symptôme. Nous avons également accepté très rapidement, fin janvier, les personnes qui vivent dans un même ménage qu'une personne vulnérable. Donc, il est possible, effectivement, que nous ayons certains cas de personnes qui ont 40 ans et qui se sont déjà fait vacciner deux fois aujourd'hui. Mais, Monsieur le Député, je peux vous rassurer, l'ensemble des cas que l'on m'a amenés, je les ai contrôlés, tous correspondent à la stratégie cantonale. Il n'y a donc aucun passe-droit par rapport à la stratégie. On peut le contester certes, mais il n'y a pas de passe-droit dans la République et Canton du Jura par rapport à la vaccination.

**M. Olivier Goffinet** (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

### Ouverture des terrasses des restaurants et conditions de travail des employés

**Mme Gaëlle Frossard** (PS) : Depuis un peu plus d'une semaine, il est à nouveau possible de boire un café ou de manger un morceau sur une terrasse, avec bien évidemment des mesures strictes : quatre à table, masque, distance, traçage. Un assouplissement à saluer mais qui nous inquiète, notamment pour le personnel. L'ouverture des terrasses dépend bien évidemment des conditions météorologiques avec un risque de précarisation des conditions de travail des employés. Les demandes de RHT se font à l'avance pour chaque mois et ensuite seulement un décompte est établi en fonction de l'utilisation ou non de celle-ci.

L'Etat a-t-il prévu de sensibiliser les établissements, respectivement l'Association faïtière, au fait de maintenir les demandes de RHT pour les mois à venir, quitte à ce qu'elles ne soient finalement pas utilisées en cas de beau temps. Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'Economie et de la Santé : Les travailleurs de la branche sont avant tout, Madame la Députée, les restaurateurs eux-mêmes et leur conjoint. Malgré cette ouverture des terrasses, ils bénéficient toujours des APG justement lorsqu'ils ferment et lorsqu'ils ont une perte de revenu. Généralement, l'ensemble du régime de RHT a été maintenu et est toujours pleinement applicable pour l'ensemble du personnel.

Ce dispositif est très souple, les restaurateurs peuvent décider de l'ouverture de leur terrasse et de l'horaire de chaque travailleur au dernier moment en fonction de la météo. Ils peuvent limiter également les heures d'ouverture ou renvoyer leurs employés à la maison durant la journée si besoin. Dans tous les cas, la perte de gain relative aux heures non travaillées reste compensée dans le cadre de la RHT et même à 100% pour les revenus les plus bas. Autrement dit, le personnel en RHT n'a rien à perdre mais uniquement à y

gagner en reprenant le travail, même très partiellement en terrasse. Le même mécanisme profite d'ailleurs aussi aux demandeurs d'emploi, à qui l'ouverture des espaces extérieurs permet d'obtenir des heures de travail, même sur appel, tout en conservant des indemnités de chômage dans le régime du gain intermédiaire. Alors, certes, il peut y avoir des cas mais ces cas existaient avant la crise de la COVID. Ce sont principalement des employés non déclarés qui passeraient justement à travers ce mécanisme. En conclusion, l'ouverture possible des terrasses permet aux travailleurs concernés d'améliorer leur situation sur le marché du travail et leur revenu. Dans le cadre de nos rencontres ou de mes rencontres hebdomadaires avec les faitières, bien sûr c'est un point qui est discuté, qui est rappelé régulièrement. Donc oui, les restauratrices et les restaurateurs doivent rester inscrits à la RHT pour pouvoir bénéficier de la souplesse de ce mécanisme.

**Mme Gaëlle Frossard (PS)** : Je suis satisfaite.

#### **Pour une promotion du Jura auprès des riches maltraités ailleurs ?**

**M. Rémy Meury (CS-POP)** : Le 31 mars dernier, le Parlement, largement soutenu par le Gouvernement pourtant sans beaucoup d'arguments convaincants, a refusé de solliciter pendant une courte année les contribuables les plus fortunés du Jura. « Ils vont partir », pleurnichait le Gouvernement.

Une semaine plus tard, le FMI, repère de gauchistes inféquentables s'il en est, recommandait à tous les pays de la planète d'augmenter provisoirement les impôts sur les plus riches. D'où notre question : Pour aller dans le sens de la réalisation de la motion no 1287 de Philippe Eggertswyler, qui veut que de nouvelles recettes soient trouvées, le Gouvernement protecteur désormais avéré des plus riches entend-il mener une action de promotion auprès des fortunés d'ailleurs pour les inviter à venir s'installer dans le Jura, lieu où ils auront la garantie d'être préservés contre ce type d'idées malsaines qui pourraient faire appel à leur solidarité financière ?

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des Finances : Monsieur le Député, sans commenter vos propos qui vous appartiennent, je peux vous confirmer que le groupe de travail chargé de réfléchir à de nouvelles recettes pour l'Etat, débutera prochainement ses travaux. Il lui appartiendra dès lors de proposer des pistes pour l'avenir permettant à notre Canton de faire face à un contexte financier difficile. S'agissant de la politique fiscale en faveur des personnes les plus fortunées, je peux vous assurer que notre Canton ne se démarque pas comme étant un paradis fiscal. J'en veux pour preuve le fait que de nombreux pays ne prélèvent tout bonnement aucun impôt sur la fortune et que bon nombre des cantons ont des politiques bien plus attractives.

A ce stade, il est prématuré de présager des pistes de réflexion de ce groupe. Mais comme chaque parti sera représenté, vous aurez tout loisir de faire part de vos propositions et de votre point de vue.

**M. Rémy Meury (CS-POP)** : Je suis partiellement satisfait.

#### **Réforme de la douane et localisation du commandement régional**

**M. Blaise Schüll (PCSI)** : L'Administration fédérale des douanes est en pleine réforme et provoque des craintes pour l'emploi et la sécurité. Fini les termes de garde-frontière et d'agent en civil, mélange de personnes armées et non armées dans le terrain, d'où l'intervention de Garanto (Syndicat compétent pour le personnel douanier) qui exige l'arrêt immédiat de l'expérience.

Plus encore, et quelle ne fut pas la surprise d'apprendre tout ceci par la voie de la presse, que le commandement de la région Jura Neuchâtel, basé jusqu'alors à Porrentruy, déménagera pour sa part à Bienne-Brügg dans la nouvelle région Douane Centre qui regroupe cinq cantons. Un déménagement qui provoque une très grande déception pour notre canton. A la suite du départ du Jura du commandement des douanes, que vont faire le Gouvernement et les élus aux Chambres fédérales pour compenser cette perte d'emplois fédéraux ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'Intérieur : Comme vous l'avez mentionné, Monsieur le Député, l'Administration fédérale des douanes est effectivement en pleine réorganisation, notamment par la fusion du corps des gardes-frontière et des douanes. Le territoire suisse sera subdivisé en six régions douanières, le Jura faisant partie désormais de la région Douane Centre qui réunira, outre notre canton, ceux de Soleure, Berne, Neuchâtel et Fribourg. Dans le cadre de cette réorganisation, le Gouvernement est effectivement intervenu à répétition auprès du directeur de l'Administration fédérale des douanes pour que le commandement de cette nouvelle région soit installé sur le territoire jurassien.

Nos élus fédéraux sont également intervenus auprès du conseiller fédéral en charge du dossier. Au mois de décembre 2020, le Gouvernement a été informé qu'après un examen attentif, l'Administration fédérale des douanes avait décidé de placer le commandement de la région Centre à Brügg, dans des bâtiments déjà existants, principalement dans le but de localiser au centre de cette immense territoire d'engagement qui va de Boncourt à Châtel-Saint-Denis et des Verrières à Meiringen.

Le Gouvernement regrette bien sûr cette décision qui pénalise une fois encore les régions dites périphériques, comme l'est notre canton dans la perception de certains. Toutefois, dans le cadre des discussions et négociations, nous avons obtenu que le nombre d'employés de l'Administration fédérale des douanes actuellement engagés sur le territoire jurassien restera inchangé après cette réorganisation. Il convient également de relever que le commandement de la subdivision Jura sera bien sûr localisé sur le territoire jurassien, probablement en Ajoie. Le Gouvernement regrette bien évidemment de ne pas avoir pu bénéficier de l'implémentation du commandement de la région Centre, mais il a néanmoins la satisfaction aussi d'avoir obtenu la garantie du maintien des effectifs sur le territoire cantonal.

**M. Blaise Schüll (PCSI)** : Je suis partiellement satisfait.

### **Financement des animations de l'association Succès, Egalité, Mixité en faveur de l'égalité dans les écoles**

**M. Didier Spies** (UDC) : Les écoles primaires de Saïgnelégier et de La Baroche ont manifesté un intérêt pour que l'association neuchâteloise SEM (Succès, Egalité, Mixité), dispense des animations pour sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre. Le cercle scolaire du Montchaibeux fut le premier à bénéficier d'une telle animation l'année passée. Il s'agissait d'un projet pilote. Pour 2022, 30'000 francs devront être mis au budget pour que l'association Succès, Egalité, Mixité puisse donner les mêmes animations dans une dizaine de cercles scolaires jurassiens. Cela représente donc par école quelque 3'000 francs pour deux fois deux périodes en 4<sup>e</sup> et en 7<sup>e</sup> HarmoS.

Ma question au Gouvernement est la suivante : Comment est réglé le financement des animations dans les cercles scolaires de Saïgnelégier et de La Baroche pour 2020 ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Martial Courtet**, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports : Effectivement, deux actions sont menées dans les écoles jurassiennes au niveau de l'égalité. Le nouveau moyen d'enseignement, qui s'appelle l'école de l'égalité pour toute la CIIP, c'est-à-dire pour toute la Suisse romande, est une intervention possible pour les écoles qui le souhaitent. Vous l'avez dit, Monsieur le Député, ce SEM qu'est-ce que c'est ? Succès, Egalité, Mixité. Ces trois lettres, et bien c'est une association à but non lucratif qui a été créée en 2013 et sa mission est de questionner les stéréotypes, de promouvoir l'égalité. Cette association travaille notamment pour les écoles neuchâteloises. Pour 2021, vous avez cité les deux écoles qui ont montré leur intérêt, Saïgnelégier et La Baroche. Nous avons pu, puisque la somme était relativement modeste, 3'000 francs pour 2021, nous avons pu prendre cela dans le budget du Service de l'enseignement sous les activités sociales. Pour 2022, le budget étant plus élevé, puisque nous allons le proposer à l'ensemble des écoles jurassiennes qui le souhaitent, on parle, mais c'est une estimation à ce stade, de 30'000 francs et vous aurez, en tant que député, à vous prononcer sur ce montant dans le cadre du budget 2022. Mais sur votre question précisément, le financement est cantonal.

**M. Didier Spies** (UDC) : Je suis satisfait.

### **Date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 fixée pour l'accueil de Moutier**

**M. Serge Beuret** (PDC) : Au soir du 28 mars dernier, le Gouvernement jurassien annonçait la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour l'accueil de Moutier dans notre canton. Ce délai de près de cinq ans est plus long que celui écoulé entre le 23 juin 1974 et le 1<sup>er</sup> janvier 1979, alors que pendant ces quatre ans et demi il a fallu terminer les plébiscites en cascade, élire une Assemblée constituante, adopter tout le système législatif du futur canton, élire les membres des autorités législatives, exécutives et judiciaires, nommer les employés de l'administration, adopter un budget.

A l'issue du scrutin du 18 juin 2017, c'est la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 qui avait été fixée, soit deux ans et demi. Question : Comment le Gouvernement justifie-t-il une annonce aussi précipitée et un délai aussi long ?

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'Intérieur : L'ac-

cueil de Moutier dans le canton du Jura s'inscrit bien évidemment dans le prolongement du magnifique résultat de 28 mars dernier. Il représente un défi enthousiasmant et en même temps engageant. La création du Canton du Jura, il y a bientôt 50 ans, s'est certes concrétisée en moins de cinq ans et on peut dès lors se demander pourquoi l'accueil de la Ville de Moutier dans le canton du Jura nécessite un temps quasiment identique à celui qu'il a fallu pour la création du canton.

A titre comparatif, et pour prendre un exemple récent, la petite commune de Clavaleyres qui compte quelque 50 habitants, a voté sur son changement d'appartenance cantonale le 23 septembre 2018. Les cantons de Berne et de Fribourg ont ensuite voté le 9 février 2020 sur le concordat intercantonal. L'arrêté fédéral a ensuite été approuvé par l'Assemblée fédérale le 2 décembre 2020 et le transfert effectif est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit plus de trois ans après le vote de la commune. On se rend ainsi bien compte que le processus démocratique propre à un changement de canton est long, exigeant et, au demeurant complexe. De plus, et en ce qui concerne l'accueil de Moutier, il s'agira également de régler la question liée au partage des biens et il est évident que ce point va nécessiter beaucoup de travail durant les prochaines années. Enfin, 2026 représente le début de la prochaine législature. La situation juridique de Moutier sera ainsi clarifiée et les habitants de cette cité pourront élire leurs autorités politiques en participant aux élections en 2025 déjà. C'est donc sur la base de l'ensemble de ces éléments à prendre en considération que la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 a été avancée. Elle sera toutefois encore confirmée entre les parties concernées qui semblent la considérer comme raisonnable, quand bien même certains souhaiteraient que l'accueil de Moutier se fasse plus rapidement. N'oublions pas que Rome ne s'est pas construite en un jour et qu'il est parfois difficile d'aller plus vite que la musique.

**M. Serge Beuret** (PDC) : Je ne suis pas satisfait.

### **Féminicide de Courfaivre et amélioration des procédures et règles en vigueur**

**M. François Monin** (PDC) : Mercredi 21 avril 2021, le Quotidien Jurassien relatait des faits et l'avis de la famille en lien avec le féminicide de Courfaivre. On y apprend ainsi que le Gouvernement ne souhaitait pas s'excuser ni commenter les faits reprochés à la police ainsi qu'à la justice. En effet, le rôle d'un exécutif n'est pas d'interférer dans les affaires en cours et la séparation des pouvoirs doit être préservée. Il en va de même pour un législatif, dont nous faisons et nous sommes membres. Cependant, rien n'empêche le Gouvernement de réfléchir à de potentielles pistes d'amélioration des procédés au sein de son administration.

Ma question est donc la suivante : Sans commenter la décision juridique, le Gouvernement s'est enquis des faits relatés dans l'article au sein de son administration, respectivement, a-t-il réfléchi à des modifications possibles des règles en vigueur, par exemple de récusation au sein de son administration ? Merci.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'Intérieur : En préambule, le Gouvernement tient à indiquer qu'il est profondément touché par le désarroi de la famille et qu'il assure de toute sa sympathie dans ce difficile cheminement. Cela avait d'ailleurs été indiqué au journaliste qui n'a pas jugé utile

de relayer ce soutien.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Député, une enquête pénale est en cours, instruite par le procureur extraordinaire, Pierre Aubert. Dans le respect des institutions et de la séparation des pouvoirs, le Gouvernement ne peut se prononcer sur une question de procédure dans le cadre d'une instruction pénale et seul le procureur extraordinaire est habilité à répondre à cette question. A ce stade, le Gouvernement n'a pas eu connaissance de l'ordonnance de classement du procureur extraordinaire et les indications mentionnées dans le communiqué de presse sont nos seules sources. Il convient ici de relever également que selon ce qui a été annoncé par les médias, les parties plaignantes ont fait recours contre l'ordonnance de classement du procureur Aubert. Dès lors, en plus de l'examen par le procureur extraordinaire, la Chambre pénale des recours examinera également la problématique soulevée par la question orale. Il n'est également pas exclu que le Tribunal fédéral soit saisi par la suite et doive se prononcer sur cette question. Quoiqu'il en soit, c'est évident que si des manquements ont été constatés, ils seront bien évidemment corrigés. Tout en vous rappelant, une fois encore, le principe fondamental de la séparation des pouvoirs, je peux ici vous indiquer qu'il convient certainement de laisser la justice faire son œuvre et d'attendre ses conclusions définitives.

**M. François Monin (PDC) :** Je suis partiellement satisfait.

#### **Contrôle des eaux de boissons en Ajoie suite à l'interdiction de l'herbicide nicosulfuron dans le bassin de l'Allaine**

**M. Nicolas Girard (PS) :** L'année dernière, l'Office de l'environnement, en collaboration avec le Service de l'économie rurale, a interdit l'utilisation de tous produits phytosanitaires contenant du nicosulfuron dans le bassin versant de l'Allaine. Cet herbicide, largement utilisé pour désherber les cultures de maïs, s'avère très toxique pour les organismes aquatiques et il est malheureusement régulièrement détecté depuis 2018 dans les principaux cours d'eau d'Ajoie. Nous approuvons cette décision sachant qu'il existe des moyens de substitution à cette molécule.

Nous pensons également et surtout au fait que l'Allaine, selon nos informations, est la plus importante ressource d'eau potable de la région. Il est donc important, dans cette perspective, que l'on s'assure que la mesure porte immédiatement ses effets sur le milieu. Le Gouvernement peut-il nous dire si des contrôles sont d'ores et déjà effectués dans les eaux de boisson issues de ces cours d'eau concernés ? Je vous remercie pour votre réponse.

**M. Jacques Gerber,** ministre de l'Economie et de la Santé : Monsieur le Député, la réponse est qu'il n'y a pas de campagne actuellement en Suisse, respectivement dans le canton en lien spécifique avec cette problématique des nicosulfurons. L'explication étant la suivante. Durant l'année 2021, une large campagne sur les micropolluants a été menée par le Service de l'environnement dans quasi l'ensemble des cours d'eau jurassiens ainsi que dans les eaux souterraines. Cette campagne incluait justement le nicosulfuron et, pour rappel, par rapport à cette campagne qui a été publiée, un seul échantillon sur 85 présentait un dépassement en nicosulfuron de la valeur de 0,1 microgramme par litre lors de

cette campagne. Face à ces informations, il s'avère que pour ce thème particulier, il n'y a pas de définition d'un risque avéré. Etant donné qu'il n'y a pas de risque avéré, on ne mène pas une campagne spécifique par rapport à ce produit dans les eaux de boisson et bien sûr, ça a été, comme je vous l'ai dit, confirmé pour le reste de la Suisse.

Aujourd'hui, vu ces informations, il n'y a pas de raison de faire une campagne généralisée spécifique par rapport à ce produit, mais il est bien clair que le SCAV continue d'apprécier la situation pour l'ensemble de ces micropolluants et, en fonction justement du risque avéré, alors une campagne peut être menée ou doit être menée dans les eaux de consommation. Campagne qui, pour la mise en œuvre, repose bien sûr sur les distributeurs d'eau qui ont cette responsabilité de mener les analyses de l'eau qu'ils vendent à leurs consommateurs.

**M. Nicolas Girard (PS) :** Je suis satisfait.

#### **Réalisation du postulat no 1247a « Ampleur, évolution et répartition de la richesse dans le canton du Jura »**

**M. Baptiste Laville (VERT-E-S) :** Lors de la séance du 26 juin 2019, le Parlement acceptait, sous forme de postulat la motion 1247 : « Ampleur, évolution et répartition de la richesse dans le canton du Jura ». A l'aune de la crise économique et sociale qui frappe actuellement le canton, nul doute que des données plus précises sur l'état des richesses, ou ce qu'il en reste, permettrait aux autorités de mener à bien une politique publique plus élaborée notamment en lien avec le rapport social. Un postulat doit normalement être traité en une année et voici déjà bientôt deux ans que nous n'avons pas de nouvelle quant au résultat de ce postulat. Le Gouvernement peut-il donc m'informer si cette étude est terminée et s'il sera, dès lors, possible d'utiliser les résultats de cette étude dans le cadre du groupe de travail mis en place afin d'augmenter les recettes du Canton. Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**Mme Rosalie Beuret Siess,** ministre des Finances : Monsieur le Député, comme vous le mentionnez, votre motion intitulée : « Ampleur, évolution et répartition de la richesse dans le canton du Jura » a été déposée le 30 janvier 2019. Elle a été acceptée sur la forme d'un postulat lors du Parlement du 26 juin 2019 et, compte tenu du délai d'un an fixé par le règlement du Parlement, un rapport aurait dû vous être transmis en date du 26 juin 2020. A ce stade, je peux toutefois vous confirmer que les études sont en cours et que le Gouvernement veillera à vous transmettre un rapport dans les meilleurs délais. Comme vous m'en donnez l'occasion, je me permets d'ores et déjà de vous rendre attentif au fait que plusieurs questions soulevées dans votre texte souffrent malheureusement de l'absence d'indicateurs fiables, voire inexistantes suivant la thématique abordée, ce qui complique largement la tâche. Par ailleurs, les réponses à certaines questions, notamment en référence avec l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, sont soumises au secret fiscal auquel le Service des contributions ne pourra déroger. Il s'agit donc d'un dossier compliqué et sensible et, vous le comprendrez, Monsieur le Député, cela nécessite de prendre le temps nécessaire pour son élaboration.

**M. Baptiste Laville (VERT-E-S) :** Je suis partiellement satisfait.

### Dérives linguistiques

**M. Pierre-André Comte (PS) :** En ces temps moroses où dominant le doute et la sévérité des propos, j'ai envie de détendre un peu l'atmosphère. Hier, dans un courrier des lecteurs savoureux, Jean-Louis Rais s'offusque qu'on débaptise la salle Saint-Georges en l'intégrant au Théâtre du Jura sous le nom de « La George ». L'historien a le souci honorable de protéger notre patrimoine linguistique d'une agression dont on ne sait pas si elle est de nature égalitariste ou répond à l'exigence radicale d'une laïcité décomplexée. Je partage son souci en imaginant qu'on finisse par imposer à nos amis ajoulots, et pas qu'à eux, de ripailler à La Martin, qu'on demande à nos enfants de croire à La Nicolas et, au surplus, qu'on laisse entendre à certains d'entre nous, au singulier, qu'il lui faudra désormais soutenir le Paris-la-Germain ! Aussi, Monsieur le Ministre de la culture, je vous le demande solennellement : Ferez-vous obstacle, de votre corps s'il le faut, à la prochaine dérive linguistique qui nous privera de la Saint-Martin au nom des considérations déjantées qui invitent aujourd'hui aux estrades ?

**M. Martial Courtet,** ministre de la Formation, de la Culture et des Sports : Eh bien, je m'y engage Monsieur le Député, je ferai obstacle de mon corps s'il le faut !

**M. Pierre-André Comte (PS) :** Je suis satisfait.

### 3. Interpellation no 954

#### Structure Sports-Arts-Etudes (SAE) – une filière en danger ?

**Jelica Aubry-Janketic (PS)**

1998 - Le Canton du Jura fait figure de pionnier en lançant le projet Sports-Arts-Etudes (SAE). Cette filière permet de concilier un parcours de formation avec la pratique intensive d'un art ou d'un sport à haut niveau. Elle reconnaît et soutient ainsi les efforts consentis par certains élèves dans la pratique de leur activité, sans diminuer les exigences de formation.

En un peu plus de 20 ans, environ 1'300 élèves ont bénéficié d'allègements d'horaire ou de plans d'études aménagés et sont passés par la structure SAE dans une vingtaine de disciplines sportives et artistiques différentes.

Cette structure a déjà contribué à l'émergence de nombreux talents et certains ont marqué les arts et le sport de notre région, portant haut et fièrement les couleurs de notre canton.

Dernièrement, le poste de responsable et coordinatrice SAE a été mis au concours à l'interne par le Département de la formation, de la culture et des sports via le Service de l'enseignement (SEN).

La personne responsable aura pour tâches d'assumer la gestion générale des structures, conduire et coordonner leurs activités avec les écoles, les différents organes et leurs partenaires. Il ou elle apportera appui et conseils aux élèves SAE et à leurs parents. Il ou elle gèrera les processus et supports d'information. Dans sa fonction de coordinatrice sportive, il ou elle assurera le suivi sportif et artistique et le contact avec les différents partenaires, organisera les procédures de sélection et préavisera les décisions d'admission et de maintien dans les différents domaines sportifs et artistiques.

En ce qui concerne le traitement, on peut s'étonner que l'annonce mentionne un allègement d'horaire de sept leçons alors qu'actuellement, le titulaire en dispose de 14, soit le double !

Aussi, nous invitons le Gouvernement à répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Gouvernement justifie-t-il cette diminution de pensum ?
2. Est-ce que des prestations allouées aux jeunes sportifs et artistes, ainsi qu'aux différents organes concernés (écoles partenaires, clubs sportifs, etc.) de cette structure seront revues à la baisse, si oui lesquelles ?
3. Le Gouvernement entend-il pérenniser son soutien à cette structure en confirmant la mise en œuvre des articles 56, alinéa 3, et 56a de la loi sur l'école obligatoire ?

Nous remercions par avance le Gouvernement pour ses réponses.

**Mme Jelica Aubry-Janketic (PS) :** Dernièrement, nous apprenons par la presse la qualification de la médaillée olympique Sarah Forster au prochain championnat du monde féminin de hockey sur glace qui se tiendra dans quelques semaines au Canada. En même temps, la radio locale relatait l'excellente performance du karatéka jurassien Matias Moreno Domont, qui s'est paré d'or à l'USA Adidas Open en décrochant une 7<sup>e</sup> victoire et creusant ainsi l'écart en tête du classement mondial. Je pourrais aussi vous parler du jeune Johan Sollberger, 17 ans, qui a marqué le week-end dernier ses premiers points avec le BC Boncourt en Swiss Basketball League, mais également de tant d'autres jeunes sportives, sportifs et artistes jurassiens. Car oui, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ils sont environ 1'300 élèves depuis plus de 20 ans à avoir bénéficié de la structure Sports-Arts-Etudes.

Si toutes et tous n'ont pas eu la chance de percer, elles et ils ont toutes et tous consentis des efforts et concilié un parcours de formation avec motivation, enthousiasme et détermination, sans renoncer à la pratique intensive de leur activité sportive ou artistique et ceci tout en maintenant le niveau des exigences de leur formation. Chaque année, ce sont 50 à 60 nouveaux élèves sur quelque 200 candidats à être admis dans le dispositif, venant ainsi renforcer les rangs de la structure qui compte annuellement environ 160 jeunes.

Comme indiqué dans mon interpellation, et suite à la démission du titulaire, le poste de responsable et coordinatrice SAE a dernièrement été mis au concours par le Département de la formation, de la culture et des sports via le Service de l'enseignement. Je ne vais donc pas ici m'attarder sur les détails des tâches que la personne aura à assumer. Celles-ci me semblent suffisamment décrites dans mon interpellation. Par contre, j'ai omis de préciser dans mon texte qu'une contribution annuelle était facturée aux parents. Celle-ci étant d'ailleurs passée de 150 à 200 francs depuis la rentrée scolaire 2019-2020, soit 33% d'augmentation et ce, semble-t-il, sans aucune prestation complémentaire. Il apparaîtrait même que certaines prestations édictées dans les directives datant de 2011 ne soient plus allouées ou proposées. Le montant de cet émolument n'est bien sûr pas l'objet de mon interpellation mais il me tenait à cœur de souligner que cette structure engendre tout de même quelques recettes non négligeables.

Revenons-en à cette mise au concours. A la lecture de cette dernière, j'ai en effet été stupéfaite de constater qu'il soit prévu, pour ce poste, un allègement d'horaire de sept leçons alors que le titulaire actuel en dispose de 14, soit le double. Est-ce ici un avant-goût plutôt amer de l'éventuelle mise en œuvre de la motion de notre collègue député Stéphane Theurillat, que nous traiterons tout à l'heure ? Quoiqu'il en soit, je remercie par avance le Gouvernement de nous expliquer comment il justifie cette diminution de pensum, de nous dire si les prestations allouées aux jeunes sportifs et artistes, ainsi qu'aux différents organes et partenaires concernés, seront revues à la baisse et si oui, lesquelles ? De nous confirmer l'envie de pérenniser son soutien à cette structure par la mise en œuvre des articles 56, alinéa 3, et 56a de la loi sur l'école obligatoire.

**M. Martial Courtet**, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports : D'emblée dire que nous sommes convaincus déjà par votre développement, Madame la Députée, par rapport à tout ce qui s'est fait et tout ce qui se fera en Sports-Arts-Etudes, particularité jurassienne s'il en est, en tout cas à son lancement. Et soutien également au niveau de l'Office des sports, je tenais à le rappeler puisque notre geste est très clair au niveau des subventions cantonales. Nous soutenons plus, jusqu'à deux fois plus les mouvements juniors, les centres de formation que les premières équipes. Nous souhaitons vraiment mettre en exergue ce sport de la jeunesse. Quant à ces directives dont vous parlez, directives du Gouvernement qui règlent cette prise en charge SAE, elles datent de 2011. C'est-à-dire que nous sommes en train de réfléchir pour valider un projet de refonte de ces directives, leur harmonisation avec le dispositif de la mesure OPTI-MA qui nous a été soumise par le Parlement, donc la mesure 102, et d'autre part, pour simplifier le dispositif tel que prévu par les directives, notamment en ce qui concerne les ressources accordées aux établissements scolaires. Nous nous sommes rendus compte au fil des années qu'il y avait quelque chose à améliorer à ce niveau-là, de donner plus de ressources dans les établissements pas forcément pour une personne, la coordination, mais j'y reviendrai plus en détail pour répondre à votre question, mais véritablement aussi dans le terrain, dans l'ensemble des écoles secondaires, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. J'insiste encore sur quelque chose d'emblée et je pense que c'est un peu le souci de votre interpellation. J'insiste, après cette réorganisation qui est prévue, qui a commencé, le coût de la structure sera identique. Donc, il n'y a aucune volonté à ce stade, entre ce qu'il y a maintenant et ce qu'il y aura dès la rentrée d'août, aucune volonté de baisser les budgets ou de réduire cette structure.

Ce projet dont je parlais en préambule prévoit notamment le transfert d'un certain nombre de tâches effectuées ce jour, donc par le coordinateur SAE, à des répondants dans les écoles, je le disais, ou bien à des répondants qui sont plus spécialisés au niveau administratif dans le Département de la formation, de la culture et des sports, donc à des personnes qui sont en charge de certains aspects plus administratifs, j'y reviendrai. A noter encore que ce projet de refonte des directives est porté par un groupe de travail. Dans ce groupe de travail, des représentants du Service de l'enseignement, du Service de la formation postobligatoire, de l'Office de la culture, de l'Office des sports et de Monsieur Vincent Ducommun qui est l'actuel coordinateur SAE depuis plus de dix ans, on profite également de son expérience et d'analyser. Le départ de quelqu'un permet aussi d'analyser

peut-être ce qui va bien, mais ce qui va aussi peut-être moins bien.

Pour répondre à vos questions plus précisément, donc sur la diminution du pensum, effectivement l'origine de cette adaptation s'inscrit dans le cadre de ce projet de révision dont je viens de parler. Cette diminution a été donc anticipée puisque le coordinateur actuel a donné sa démission pour le 31 juillet 2021. Le groupe de travail dont j'ai parlé a notamment repris l'analyse du cahier des charges et de celui des répondants scolaires au sein des trois sites SAE. Il proposera par contre d'accorder aussi à chaque école, et je le suggère, à chaque école du degré secondaire un certain coefficient de leçons de décharge pour les élèves SAE. C'est à notre sens une des principales évolutions que nous ne nous basions plus seulement sur trois sites, trois écoles secondaires, mais sur tous les sites des écoles secondaires puisque, finalement, tous les jeunes de ces âges sont concernés.

Les services concernés, le SEN, le SFP, l'Office des sports et l'Office de la culture assumeront à l'avenir, je le disais donc, les différentes tâches administratives en lien avec leurs activités. Nous avons là des spécialistes administratifs dont ce sont les tâches quotidiennes, ce qui n'est pas le cas d'un coordinateur SAE. Là aussi, on pense que ce sera donc peut-être plus efficace et peut-être moins lourd pour la personne de la coordination. Ces travaux administratifs sont justement les questions de gestion des données statistiques, par exemple, la transmission des informations aux écoles ou la mise à jour de supports d'information. Cette nouvelle répartition des tâches entre le coordinateur SAE et les répondants scolaires et services administratifs justifie donc cette diminution de décharge pour le coordinateur. Donc, à l'avenir, le coordinateur SAE aura ainsi 455 heures pleines par année civile pour accomplir ces différentes missions, soit environ 12 heures par semaine pendant les 39 semaines.

Votre deuxième question par rapport aux prestations allouées qui seront revues ou pas à la baisse. La réponse est non. Le projet de nouvelle directive ne touche pas aux prestations allouées aux jeunes sportifs et artistes. Au contraire, le suivi qui est désormais proposé dans chaque établissement, qui sera reconnu par la SAE, permettra d'assurer une certaine équité dans le parcours scolaire de chacune et chacun, puisqu'on sera plus équitable entre l'ensemble des cercles scolaires secondaires.

Votre dernière question, est-ce que le Gouvernement entend pérenniser son soutien à cette structure ? La réponse est oui, clairement ! Effectivement, on peut aussi avoir quelques vues au niveau intercantonal. On essaie d'avoir des discussions actuellement avec Berne, Neuchâtel, nos voisins directs, avec Bâle également dans le but d'élargir ce champ des disciplines sportives et artistiques qui peuvent être offertes.

Là on pense qu'il y a des collaborations possibles avec ces cantons voisins. Donc, vous voyez qu'en termes de développement, nous souhaitons encore voir plus largement que ce qu'il y a actuellement, donc pas du tout quelque chose qui serait contre la pérennisation de la SAE, bien au contraire !

En conclusion, cette nouvelle répartition des ressources à disposition de la structure SAE permettra à son coordinateur ou sa coordinatrice d'être déchargé-e des tâches administratives peut-être assez spécifiques à des services et de

privilégier les contacts entre les écoles et entre les cantons, le cas échéant comme je le laissais augurer et que ces différents partenaires, justement, puissent toujours continuer et peut-être encore mieux épauler les sportives et sportifs, les artistes pour atteindre les objectifs de la SAE.

**Mme Jelica Aubry-Janketic (PS)** : Je suis partiellement satisfaite et je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)*

**Mme Jelica Aubry-Janketic (PS)** : Toute d'abord, en premier lieu, Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier pour vos explications, bien que ces dernières ne m'aient pas totalement convaincue. Dans votre réponse, vous faites mention de ces directives. Je m'étais bien rendue compte que ces dernières n'étaient pas totalement à jour et je suis contente d'entendre que celles-ci seront revues et réactualisées.

Ensuite, comme vous le mentionnez, une mesure OPTIMA est déjà passée par-là. Celle-ci avait déjà passablement réduit la décharge accordée aux écoles ou aux répondants scolaires. A présent, si j'ai bien compris, la réduction du pensum alloué au coordinateur-coordinatrice SAE sera compensée par la redistribution de certaines de ses tâches aux répondants scolaires ainsi que dans différents services. Je ne vous cache pas que je suis dubitative et m'inquiète finalement aussi pour celles et ceux qui devront, pour le coup, faire plus. J'espère qu'il en sera tenu compte dans l'octroi de leçons de décharge aux personnes concernées, le cas échéant.

Par contre, je me réjouis d'entendre que les prestations allouées à ces élèves ne seront pas impactées par ces mesures et je me réjouis que le Gouvernement souhaite pérenniser cette structure, bien que je n'avais pas vraiment de doutes là-dessus. C'est vrai que cette structure offre réellement un plus à tous ces jeunes qui portent parfois bien haut et fièrement les couleurs de notre canton. Je trouve juste dommage que nous ne nous donnons pas plus les moyens.

#### 4. Interpellation no 955

**Belprahon lâché, comment réparer ce mauvais coup ?**

**Rémy Meury (CS-POP)**

#### 5. Interpellation no 956

**Identité électronique – quel choix pour le canton du Jura**

**Hanno Schmid (VERT-E-S)**

*(Ces deux points sont renvoyés à la prochaine session.)*

#### 6. Interpellation no 957

**Ligne Porrentruy-Delémont : « voyageurs-kilomètres » ou « pendulaires-satisfaction » ?**

**Baptiste Laville (VERT-E-S)**

Le Gouvernement, dans sa réponse à la question écrite no 3360, expliquait que la fréquentation sur la ligne Delémont-Porrentruy était passée de 24,9 millions de « voyageurs-kilomètres » en 2005 à 39,6 millions en 2019 et qu'accélérer un des deux trains entre Porrentruy et Delé-

mont représenterait une stratégie à contre-courant en défaveur de l'utilisation des transports publics. Le Gouvernement annonce humblement que ces résultats ne peuvent être contestés.

Si ces chiffres évoquent effectivement une augmentation réjouissante de l'utilisation des transports publics, ils ne disent malheureusement rien de la satisfaction des utilisateurs et utilisatrices de ces services. Si l'unité quantitative des « voyageurs-kilomètres » semble effectivement être une unité de mesure possible, d'autres unités, des unités de mesures qualitatives doivent logiquement être envisagées pour évaluer la qualité d'un service. Les « voyageurs-kilomètres » représentent bien la quantité mais pas la satisfaction des utilisateurs et utilisatrices ! Il serait par exemple intéressant de mieux définir ce que l'on entend par le terme générique et genré de « voyageurs-kilomètres ». Pense-t-on à un retraité ou une retraitée ? Un ou une étudiant-e ? Un ou une travailleur-euse pendulaire à destination de Bienne ou Bâle pour qui chaque arrêt et chaque minute d'attente supplémentaire réduisent l'attractivité d'un service ?

De nombreuses questions d'ordre qualitatif ne sont pas prises en compte dans le calcul peu précis des « voyageurs-kilomètres ». Une chose est certaine, depuis la mise en place de trains uniquement omnibus entre Porrentruy et Delémont, de nombreux-ses travailleur-euses pendulaires issu-es d'Ajoie n'utilisent plus ce service omnibus mais roulent désormais en voiture jusqu'à Delémont pour rejoindre les trains rapides. D'autres pendulaires s'établissent simplement à l'extérieur de l'Ajoie pour bénéficier de lignes ferroviaires efficaces.

Face à ce constat, le groupe VERT-E-S et CS-POP souhaite interpeller le Gouvernement quant à son opinion face à l'impact, en terme d'attractivité régionale, que représente autant la perte des trains rapides Delémont-Porrentruy que des ruptures de charges excessivement longues pour toute l'économie du district de Porrentruy et tout particulièrement pour les pendulaires intercantonaux issus d'Ajoie.

**M. Baptiste Laville (VERT-E-S)** : Dans sa réponse à la question écrite no 3360 : « Ligne de Delémont-Porrentruy, le retour des trains rapides ? », le Gouvernement explique que, comme la quantité de voyageurs-kilomètres est en augmentation, la politique des transports menée ne peut être remise en cause et donc, grosso modo, que tout va bien, alors que ce n'est naturellement malheureusement pas réellement le cas. Si l'augmentation des voyageurs-kilomètres évoque effectivement une augmentation réjouissante de l'utilisation des transports publics, elle ne dit malheureusement rien de la satisfaction des utilisateurs et utilisatrices de ces services et de la satisfaction des communes d'Ajoie qui sont touchées. Je rappelle ici, que le Conseil de Ville de Porrentruy, après avoir déjà transmis au Parlement une résolution interpartis en 2018, vient de soutenir à l'unanimité, en mars de cette année, une nouvelle résolution interpartis pour affirmer haut et fort qu'une hypothétique réintroduction en 2045 de liaisons rapides entre Porrentruy et Delémont n'est simplement pas satisfaisante. Cette résolution demande donc à la section de la mobilité des transports du canton ainsi qu'au Parlement jurassien, d'œuvrer afin que des liaisons rapides soient rétablies au plus vite entre Delémont et Porrentruy. La commune de Cornol, elle-même, envoyait ensuite une lettre pour demander au SIDP d'agir auprès du Canton sur ce dossier.

Les travailleurs et les travailleuses pendulaires à destination de Bâle, que je côtoie, me demandent régulièrement, depuis des années, si le Gouvernement va enfin prendre des mesures pour améliorer cette ligne qui manque cruellement d'attractivité. Deux griefs reviennent constamment. La disparition des trains rapides Porrentruy-Delémont et une attente beaucoup trop longue à Delémont de 14 minutes. 14 minutes pour un ou une pendulaire, c'est une éternité.

Le groupe VERT-E-S et CS-POP souhaite donc interpeller le Gouvernement quant à son opinion face à l'impact en terme d'attractivité régionale que représente autant la perte des trains rapides Delémont-Porrentruy que des ruptures de charge excessivement longues pour toute l'économie du district de Porrentruy et tout particulièrement pour les pendulaires intercantonaux issus d'Ajoie. Je remercie d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

**M. David Eray**, ministre de l'Environnement : La très forte augmentation de la fréquentation des trains signifie clairement que l'offre est davantage attractive. Si un service public est mis en place, c'est avec l'objectif qu'il soit utilisé. Si la fréquentation d'une ligne ferroviaire a augmenté, on peut raisonnablement en déduire que les mesures qui ont été prises ont porté leurs fruits et qu'elles sont donc efficaces. Les habitants des villes de Porrentruy et de Delémont ne sont pas les seuls usagers potentiels des transports publics. Le Gouvernement est d'avis que ce n'est ni une perte de temps ni inutile de desservir les gares de Courgenay, Saint-Ursanne, Glovelier, Bassecourt, Courfaivre et Courtételle qui existent sur cette ligne. Détériorer l'accessibilité des villes de Porrentruy et de Delémont depuis les autres localités du territoire cantonal pour gagner quelques minutes entre les deux pôles serait d'ailleurs contre-productif. Par exemple, cela menacerait clairement la localisation à Porrentruy d'institutions cantonales telles que les écoles dispensant les formations postobligatoires. En effet, affaiblir la mobilité interne risque fort logiquement de conduire les institutions cantonales à s'implanter là où vit le plus grand nombre d'habitants, à savoir dans le district de Delémont. Vous conviendrez, Monsieur le Député, qu'il faille vite balayer de telles perspectives. Evidemment, il existe certainement des personnes qui renoncent à prendre le train parce qu'elles considèrent que le déplacement est trop lent, mais combien ? En revanche, ce que nous savons, c'est que la fréquentation des trains Porrentruy-Delémont a quasiment doublé, alors que la croissance de la population n'a été que de 5% sur le laps de temps de 2005 à 2019. Donc, Monsieur le député Laville, quand vous parlez de manque d'attractivité, ces chiffres démontrent l'inverse. Nous avons donc réussi à convaincre beaucoup de Jurassiens et de Juras-siennes à faire le choix des transports publics, et cela nous pouvons le quantifier.

Nous avons fait des choix avec la Confédération et les autres partenaires. Le choix de la cadence : un train chaque 30 minutes. Le choix de l'accessibilité avec des quais rehaussés permettant des accès à niveau sur les trains à plancher bas. Le choix de la régularité et de la simplicité pour la clientèle : le train passe toujours aux mêmes minutes dans chaque gare. Le choix de l'amplitude avec des trains du matin tôt au soir tard sept jours sur sept. Le choix du confort et de la sécurité avec des trains climatisés et équipés de caméras. Nous avons fait le choix de la valorisation du temps passé dans le train en s'assurant que l'accès à internet soit possible sans interruption entre Delémont et Porrentruy y compris dans les tunnels. Et enfin, nous avons fait le choix

de l'intermodalité en planifiant des correspondances sur l'offre grandes lignes des CFF, sur les trains des CJ à Glovelier et à Porrentruy et bien évidemment sur les lignes de bus dans de nombreuses gares. Et la population ne s'y est pas trompée en plébiscitant cette offre.

Oui, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement mais aussi le Parlement sont favorables à l'introduction de trains plus rapides entre Delémont et Porrentruy. Mais si cela est possible, cela ne se fera qu'en complément de deux trains RER qui constituent aujourd'hui la colonne vertébrale du système jurassien des transports publics. C'est le clair résultat du débat qui avait eu lieu au Parlement en octobre 2018 et que vous avez, vous le Parlement, inscrit dans une fiche du plan directeur. Nous y reviendrons également dans le traitement de l'interpellation no 958 qui suivra.

Mais comment faire ? C'est assez complexe sur une ligne à voie simple. Pour insérer un train rapide, soit il est nécessaire d'aménager des infrastructures, soit il n'est pas nécessaire d'avoir de nouvelles infrastructures. S'il faut des infrastructures, vraisemblablement une ou plusieurs nouvelles sections de nouvelles voies, alors il faudra trouver plusieurs dizaines de millions de francs dans le meilleur des cas, des centaines de millions si cette section de croisement tombe dans les tunnels sous les Rangiers. Pour le financement, les choses sont claires : il ne pourrait être assuré que par la Confédération au travers du programme PRODES qui couvrira les années 2040 et suivantes. Celui d'avant, valable jusqu'en 2035, a été bouclé par la décision du Parlement fédéral en juin 2019. Et vous conviendrez, Monsieur le Député, qu'il serait plus qu'hasardeux de penser que le canton pourrait couvrir seul de tels investissements.

Mais il y a le deuxième cas de figure, et je ne l'ai pas oublié, à savoir l'insertion d'un train rapide supplémentaire sans nécessité d'aménager de nouvelles infrastructures. C'est le cas idéal. Les premières évaluations sommaires montrent que faire passer un train supplémentaire le plus rapidement possible nécessite dans tous les cas au minimum le croisement d'un train régional à l'arrêt à Saint-Ursanne ou à Glovelier et ce train rapide ne donnerait aucune correspondance à Delémont. Mais il ne s'agit que d'un examen très sommaire. Dans tous les cas, il y aurait aussi à en examiner les coûts d'exploitation et les recettes attendues.

Un mandat d'étude a été délivré à l'automne 2020 pour examiner précisément différents scénarii d'amélioration de l'offre à moyen et long termes. L'introduction de trains supplémentaires plus rapides en fait partie. La faisabilité de leur mise en circulation et leur positionnement exact dans l'horaire sont analysés dans ce cadre au même titre que les incidences réciproques avec les autres trains de voyageurs, tant sur le parcours que dans les gares de jonction. Et cela ne change rien si ces trains rapides ne doivent circuler qu'à certains moments, comme par exemple aux heures de pointe. La prise en compte des sillons fret est même une contrainte supplémentaire à ces heures. Nous connaissons les résultats de l'étude en fin d'année. Ils permettront, en particulier au canton de Jura, de déposer des demandes pour la prochaine étape PRODES qui sera préparée par la Confédération entre 2022 et 2026 et décidée par les Chambres fédérales en 2027.

Il faut être clair, la Confédération donne la priorité aux améliorations de capacité, c'est-à-dire la fréquence des trains, et non à la vitesse. C'est ce qui a guidé le programme PRODES 2035 et c'est ce qui va vraisemblablement guider

le programme suivant.

Dans ce contexte, et aussi dans le cadre de l'urgence climatique, il serait incompréhensible de renoncer tout à coup à la cadence à la demi-heure intégrale sur la colonne vertébrale des transports publics jurassiens. Lorsqu'un deuxième train par heure a été introduit sur cet axe il y a quelques années, il ne s'arrêtait d'abord pas dans toutes les gares parce que ce n'était techniquement pas possible. La rapidité de ce deuxième train n'était pas un objectif en soi. Depuis que des travaux pour 20 millions de francs ont été réalisés à la gare de Bassecourt afin d'aménager une voie de croisement, les trains peuvent s'arrêter dans toutes les gares selon une cadence parfaite à la demi-heure. L'objectif poursuivi durant de nombreuses années est enfin atteint. Et cela marche puisque la fréquentation a bondi dès la première année de fonctionnement.

En conclusion, je peux vous assurer que le Gouvernement a de l'ambition et a la volonté d'améliorer encore les transports publics. Cela dit, les trains ne pouvant pas voler, le Gouvernement doit tenir compte des réalités et il n'a surtout pas l'intention de détruire ce qui fonctionne bien. L'étude lancée permettra de préciser si et à quelles conditions des trains supplémentaires rapides seront possibles.

**M. Baptiste Laville** (VERT-E-S) : Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)*

**M. Baptiste Laville** (VERT-E-S) : Merci pour ces éléments de réponse. Je m'étonne quand même que le Gouvernement ne s'interroge pas plus sur l'attractivité de cette ligne. Vous prétendez que la fréquentation est en hausse et c'est une réalité. Par contre, effectivement, je pense que les chiffres que vous utilisez sont des chiffres quantitatifs et qu'il serait important aussi d'intégrer dans vos réflexions, afin d'avoir une analyse plus fiable, des données qualitatives. Ces données qualitatives sont essentielles pour déterminer l'attractivité d'une ligne. Ces voyageurs-kilomètres que vous utilisez pour cautionner votre politique des transports publics sont des chiffres qui ont été établis par les CFF eux-mêmes. Des chiffres qui, je vous le rappelle, étaient utilisés pour vouloir fermer la ligne Bienne-Delémont-Bâle et il a fallu se battre pour pouvoir la garder. Des chiffres qui ont été utilisés pour fermer la ligne Moutier-Soleure où il a fallu se battre aussi. Donc, attention aussi aux chiffres que vous utilisez. La fréquentation, effectivement, n'est pas toujours une corrélation de qualité.

Je voudrais vous rendre attentif au fait que nous ne demandons pas une réintroduction quasi horaire de trains rapides. Nous pensons simplement, que la réintroduction, aux heures de pointe, de trains supplémentaires rapides serait une chose envisageable. Je m'étonne donc que vous m'annonciez ici que nous n'en sommes qu'à un examen sommaire de cette question. C'est quand même étonnant que l'on en soit qu'à un examen sommaire alors que, justement, ça fait des années que l'on se penche sur cette question des transports publics.

Il est un fait que vous ne voulez pas voir, mais je suis sûr qu'au fond vous le savez très bien, car vous êtes en charge des transports jurassiens, vous venez d'être nommé à la vice-présidence de la Conférence des transports de la Suisse occidentale, et vous êtes de surcroît un utilisateur assidu des transports publics. Donc, je sais que vous avez

une sensibilité par rapport à ça et que vous voyez aussi la réalité de la dégradation de l'offre sur Porrentruy. L'Ajoie, et je tiens à le dire ici, depuis la perte de ses trains rapides, depuis l'allongement des ruptures de charge à 14 minutes, je répète ici, 14 minutes pour un utilisateur c'est vraiment très long, c'est trop long. Imaginez en hiver le temps d'attente, 14 minutes sur une gare.

L'Ajoie, depuis ces changements, n'a plus la même attractivité, particulièrement pour les travailleurs et les travailleuses pendulaires que je représente ici. Les travailleurs et travailleuses pendulaires jouent pourtant un rôle essentiel pour les régions où ils/elles habitent. Ces gens travaillent certes à l'extérieur, mais sont des contribuables absolument essentiels pour l'économie locale car ils ramènent un salaire, ils dépensent de l'argent et paient leurs impôts dans leur lieu de résidence. Ces gens doivent être considérés comme prioritaires dans une politique des transports publics. Les besoins de ces pendulaires ne sont, à l'heure actuelle, pas assez pris en considération dans la politique des transports actuellement menée par le Canton.

Afin d'étoffer ces propos, j'ai demandé ici à trois personnes de me livrer quelques témoignages que je vous retransmets. Monsieur Lionel Oeuvray, qui habite à Porrentruy depuis 2006 et qui prend le train chaque jour pour se rendre sur son lieu de travail à Bâle, dit ceci : « Les changements d'horaires des CFF et la suppression des trains directs entre Porrentruy et Delémont ont occasionné un allongement conséquent de trajet et une énorme frustration pour les pendulaires. J'envisage donc désormais d'acheter une deuxième voiture pour me rendre à la gare de Delémont. Démarche qu'ont déjà fait la plupart de mes camarades travaillant à Bâle. Je ne vous cache pas, que j'aurais déjà pris la décision de déménager sur Delémont ou Laufon si ma famille n'était pas aussi attachée à Porrentruy. »

Un autre témoignage de Monsieur David Couso, qui habite lui à Vendlincourt et pas à Porrentruy comme vous le laissez entendre, mais aussi dans la couronne de Porrentruy, et qui travaille à Bâle depuis 2008, s'exprime de cette manière : « J'ai pris le train depuis l'Ajoie jusqu'au changement d'horaire intervenu en 2016. Ce changement a eu pour conséquence un prolongement important et inacceptable de la durée de trajet, ce qui m'a fait songer à un éventuel déménagement sur Delémont. Finalement, je suis resté à Vendlincourt et j'ai acheté une deuxième voiture pour effectuer les trajets Vendlincourt-Delémont. »

Et encore un dernier témoignage pour bien vous prouver que c'est toute la couronne qui est affectée, Monsieur Hubert Zeller, qui habite depuis 2008, nous dit : « Mon retour en Ajoie était entre autre motivé par le fait d'avoir des trains directs de Courgenay à Delémont, puis de Delémont à Bâle. Mon trajet porte-à-porte était d'environ 60 minutes, idéal donc. De plus, comme je travaille également à Zurich et à l'étranger fréquemment, les correspondances des transports publics sont déterminantes pour moi. » Je précise que Monsieur Hubert Zeller prend désormais, lui aussi, sa voiture pour se rendre à Delémont.

Je vous pose la question, Monsieur le Ministre, cela ne fait-il pas beaucoup de nouvelles voitures, vous qui venez de dire que dans le cadre de l'urgence climatique il fallait justement que les transports publics soient attractifs ? Qu'en est-il ? Cela ne fait-il pas aussi beaucoup de volontés de déménagement ?

**La présidente** : Monsieur le Député, veuillez conclure

s'il vous plaît.

**M. Baptiste Laville** (VERT-E-S) : Si le Gouvernement ne se basait pas que sur des chiffres quantitatifs issus des CFF, s'il se donnait la peine de mener une analyse qualitative auprès des pendulaires issus d'Ajoie, il se rendrait très vite compte que la politique actuelle des transports péjore fortement l'attractivité de l'Ajoie. En tout cas, cela explique certainement, en partie, la démographie négative du district de Porrentruy qui est passée de 24'727 habitants en 2016 à 24'398 en 2019. J'encourage donc le Gouvernement à réfléchir sur ces témoignages et à enfin mener une politique des transports qui soit attractive pour les Jurassiens de l'extérieur du canton du Jura. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Gabriel Voirol** (PLR) : C'est vrai que j'avais plutôt l'intention d'intervenir à la suite de la deuxième interpellation, mais force est pour moi de réagir immédiatement par rapport à ce que j'ai entendu. En effet, je crois que c'est assez rare dans notre hémicycle d'avoir en fait deux interventions sur le même sujet, qui plus est par des partis politiques différents et j'aimerais vraiment, à titre personnel, insister véritablement sur l'importance des thèmes abordés par ces deux interpellations, cela a été dit, pour le district d'Ajoie et du Clos du Doubs, mais surtout pour le Jura dans son ensemble.

La réponse qui a été faite à la question écrite déposée par Monsieur le député Baptiste Laville a bien sûr provoqué dans la population beaucoup de sentiments d'irritation, d'incompréhension et je pourrais encore en citer beaucoup. Ces sentiments se sont retrouvés à la fois dans les traditionnels courriers des lecteurs, mais ça a été rappelé aussi par de nombreuses interventions, de nombreuses résolutions anciennes et récentes. Parmi ces résolutions récentes, bien évidemment, il y a celle du Législatif bruntrutain qui, à l'unanimité, a fortement réagi par rapport à cette stratégie telle qu'elle était développée. Je peux le dire ici également, et cela a été rappelé par le dépositaire de l'intervention, qu'une commune a interpellé le SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy). Celui-ci, lors de sa dernière assemblée générale, a pris la même résolution qui vise à mettre l'accent sur ce besoin, non pas de mettre les choses en opposition et c'est ça qui me fait mal quand j'entends qu'à chaque fois on veut supprimer ou démanteler un réseau. Non, ce n'est pas pour démanteler ou supprimer, c'est simplement permettre à des personnes, qui ont fait le choix de venir habiter dans le Jura, qui veulent finalement vivre là où ils ont envie de vivre, mais qui pour des raisons diverses, doivent travailler à l'extérieur du canton et qui, finalement hésitent, en effet, à rester dans le Jura. J'ai aussi eu pas mal d'exemples de ce type.

Je sais que dans le cadre des réflexions et des analyses qui sont faites au niveau de la ville de Porrentruy sur la diminution de la population, ces aspects sont essentiels. Il ne s'agit pas ici, et j'insiste sur le fait, de démanteler ou de diminuer ou de mettre en opposition deux systèmes, un système régional et un système de trains directs, mais d'instaurer le matin et le soir des moyens de transport qui permettent à des jeunes et à des personnes qui désirent venir habiter dans le Jura d'avoir cette possibilité. Il s'agit d'une volonté politique que l'on doit avoir. Je me réjouis qu'il y ait un groupe de travail, mais j'espère que ce groupe de travail travaille dans l'esprit de trouver des solutions et non pas simplement de justifier une situation actuelle. Et ça, j'en appelle vraiment de mes vœux. Je crois que c'est vraiment un cri du

cœur, parce que c'est favorable, à la fois pour un district, mais surtout, et je l'ai dit au départ, pour toute une région parce que, c'est également mis dans l'interpellation de Monsieur Theurillat, c'est pour renforcer aussi l'axe Bâle-Arc lémanique. C'est aussi pour défendre une position entre Bienne et Belfort. Je crois qu'on ne doit pas travailler en opposition, mais en complémentarité et trouver une petite solution pour le matin et le soir, pour que ces personnes finalement choisissent cette voie.

Je rejoins aussi, parce que j'ai eu aussi pas mal de témoignages sur des personnes qui, en effet, empruntent leur voiture pour faire Porrentruy ou l'Ajoie-Delémont pour prendre le train, parce que finalement, ces 15 minutes perdues comptent dans une vie. Alors, c'est vrai que si on le fait une fois ou deux ça passe, mais lorsqu'on le fait tous les jours, c'est vrai que ça pose des problèmes.

Donc, je ne peux qu'encourager le Gouvernement à avoir une attitude différente par rapport à ce dossier pour être véritablement un moteur d'une volonté et pas simplement de justifier une position telle qu'on la connaît aujourd'hui et j'espère que ces différents messages sauront faire évoluer ce dossier extrêmement important.

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI) : Le souhait de développer les transports publics et leur attractivité du groupe VERT-E-S et CS-POP est louable et je suis prête à parier que l'ensemble des députés de cet hémicycle sont de cet avis. Toutefois, la suggestion de réintroduire un train direct entre Delémont et Porrentruy pour ce développement est clairement, pour notre groupe, un retour en arrière, un peu comme si nous voulions réintroduire la ligne de Calais-Oberland. Comme il est clairement expliqué dans la réponse à la question écrite no 3360, la réintroduction d'un train direct n'est actuellement pas possible sans des désagréments très conséquents pour les gares jurassiennes d'importance qui ne pourront plus être desservies de manière optimale. Les voyageurs des gares de Glovelier, et par là même ceux des Franches-Montagnes, de Bassecourt, Courfaivre et Courtételle n'auraient plus la possibilité d'accéder aux correspondances rapides pour Bâle. Ils n'auraient plus une deuxième relation par heure en direction de Bienne, ceci pour des raisons techniques bien évidentes de croisement.

Pour nous, les objectifs définis dans le plan directeur et la conception directrice des transports publics, à savoir le développement de l'offre en direction des quatre relations par heure, prime sur le confort de quelques voyageurs qui souhaitent gagner une poignée de minutes. Quatre relations par heure vont créer une attractivité de cette ligne pour l'ensemble des voyageurs jurassiens.

Finalement, je me permets, à titre personnel, de revenir sur le point 4 de la question écrite no 3360 qui est à l'origine de cette interpellation et dans laquelle le député Baptiste Laville affirme que l'introduction des trains rapides entre Delémont et Porrentruy fait l'unanimité au niveau communal et intercommunal. J'ignore de quelle manière il a obtenu ces affirmations, certainement pas par les membres de l'Exécutif de la commune de Haute-Sorne qui ne partagent pas du tout cette vision, car les utilisateurs des villages de la commune ne sont pas moins importants que ceux venant de l'Ajoie et méritent aussi une offre de qualité. La stratégie actuelle, adoptée par ce Parlement, va dans le sens de satisfaire l'ensemble des voyageurs du canton.

**La présidente** : La discussion n'est plus demandée, elle

est close. Est-ce que le Gouvernement souhaite encore intervenir ? Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**M. David Eray**, ministre de l'Environnement : Le débat est intéressant. On voit que ça suscite beaucoup d'émotions et ça démontre aussi qu'il y a une volonté d'encore plus améliorer l'offre en transports publics, d'augmenter la part modale des transports publics dans le canton et cela me réjouit. Par contre, j'aimerais revenir sur quelques éléments. Monsieur le député Laville, vous prétendez, et vous dites que le Gouvernement prétend que la fréquentation sur la ligne Porrentruy-Delémont est en hausse. Donc, vous sous-entendez que ce n'est pas vrai, que la fréquentation n'augmente pas. Vous affirmez en plus à cette tribune, de manière publique, que les chiffres des CFF sont faux. Monsieur le député Laville, je vous tiens responsable de vos propos, mais je ne les partage pas du tout parce que les chiffres que nous avons, sont des chiffres qui sont fiables, vérifiés. Il y a également l'organisme qui s'appelle « Office fédéral des transports » qui surveille les compagnies de transport de manière très étroite. Donc, évitez de prôner des choses qui sont fausses. Cela sème le doute et cela n'est pas positif pour construire les transports publics de demain.

Maintenant, quelques éléments. Vous parlez de dégradation de l'offre sur Porrentruy, mais regardez l'avenir, Monsieur le député Laville. L'appel d'offres, au niveau des lignes de bus, permettra dès décembre 2021 d'augmenter les transports en bus de 7%, soit de 300'000 kilomètres. Il y a eu, l'année passée, un étudiant de Charmoille qui s'est plaint, à juste titre, qu'il ne pouvait pas rentrer de Neuchâtel le soir avec son abonnement « seven25 », abonnement qui comprend les transports dès 19 heures et qui devait payer le train Neuchâtel-Bienne pour arriver à Charmoille, chez lui. Grâce à l'appel d'offres, cet étudiant de Charmoille pourra rentrer à Charmoille, au travers de son abonnement, sans payer de supplément et ceci grâce à une amélioration de l'offre en transports publics, notamment dans la couronne de Porrentruy et sur l'axe Porrentruy-Charmoille.

Vous citez également trois témoins. Je ne conteste pas du tout ce que vous avez dit, c'est certainement la réalité. Chaque fois que nous faisons un choix d'horaires, un choix de stratégies, on vise à satisfaire une majorité et il y a fréquemment ou souvent une minorité de gens à qui ça ne convient pas. Si nous rétablissons une liaison directe aujourd'hui, sans étudier intensément la solution, cela aura pour conséquence soit de ne plus desservir certaines communes entre Porrentruy et Delémont, soit d'avoir un train rapide super mais qui arrive à Delémont sans correspondance. Cela ne répondra pas forcément à votre attente d'aller à Bâle plus rapidement, pour votre exemple.

Ce matin, j'ai vu, je n'ai pas pris leurs noms et prénoms et leurs domiciles, mais j'ai vu une vingtaine de gens descendre du train à Glovelier pour venir sur Delémont et ils étaient satisfaits d'avoir une offre cadencée à la demi-heure dès Glovelier. Il y avait sur le quai de Glovelier plusieurs dizaines d'étudiants, de travailleurs, de voyageurs qui attendaient le train. Ils étaient également satisfaits de pouvoir venir soit de La Courtine, soit des Franches-Montagnes, soit d'ailleurs pour pouvoir rallier Delémont ou Porrentruy. J'ai également vu des dizaines de personnes monter à Bassecourt dans le train. J'en ai vu des dizaines monter à Courfaivre et à Courtételle. Voilà donc des témoins aussi qui sont satisfaits de l'offre et qui sont satisfaits puisqu'ils utilisent les transports publics. C'est juste pour vous expliquer, Monsieur

le Député, qu'il y a une pesée des intérêts qui est faite lorsqu'une stratégie est mise en place et nous essayons de satisfaire le plus grand nombre pour viser la part modale la plus grande possible, ceci dans le contexte toujours d'état d'urgence climatique décrété par ce Parlement.

Monsieur le député Voirol, vous parlez également d'irritabilité. Si les citoyens de Porrentruy et de sa couronne entendent que les chiffres des CFF sont faux et que la croissance sur la ligne est en fait une décroissance, effectivement cela peut contribuer à augmenter cette irritabilité. C'est pour ça qu'il faut aussi parler de l'aspect positif. L'offre qui a été améliorée permet aux étudiants sur l'axe Delémont-Porrentruy, par exemple, de rejoindre la ville de Porrentruy, qu'ils habitent Courtételle, Courfaivre, Bassecourt, Glovelier, et cela est également un élément important. Mais cela n'empêche pas, Monsieur le député Voirol, que l'Etat jurassien souhaite, bien évidemment, toujours améliorer les choses et est aussi conscient qu'il y a une volonté d'aller plus vite, notamment entre Porrentruy et Bienne ou entre Porrentruy et Bâle. Et c'est pour ça que cette étude a été lancée et permettra de définir techniquement comment cela est possible et financièrement ce que cela coûterait ou pas. C'est ainsi que nous souhaitons aller de l'avant, en toute transparence, avec des critères objectifs et j'espère que vous pourrez également patienter jusqu'à la fin de l'année pour qu'ensuite nous puissions, je dirais en toute transparence et dans un bon dialogue, voir quelles sont les meilleures pistes à suivre dans l'intérêt global du canton du Jura.

Concernant peut-être la région de Porrentruy, regardez ce qui s'est passé un petit peu les dernières années. Le quai de chargement à Alle qui en train d'être mis en place qui permettra de pérenniser le transport fret au départ de l'Ajoie, notamment pour les secteurs agricoles. Ceci est financé à 100% par le fonds d'investissement ferroviaire. Le contrat d'axe entre Porrentruy et Bonfol permettra à terme de maintenir, d'augmenter et d'avoir la meilleure offre possible entre Bonfol, Vendlincourt, Alle et Porrentruy, permettra également de pérenniser la ligne au travers des aménagements locaux qui seront reconfigurés pour favoriser la part modale des transports publics au détriment du transport individuel.

Donc, par rapport à tout cela, le Gouvernement entend très bien, je dirais, la volonté de Porrentruy et de l'Ajoie d'avoir des trains plus rapides. Il essaiera d'y répondre dans la mesure où techniquement c'est possible et où financièrement c'est supportable sans porter préjudice à d'autres utilisateurs et d'autres voyageurs, car le but premier du Gouvernement est avant tout d'augmenter la part modale des transports publics jurassiens.

## 7. Interpellation no 958

### Attractivité de la ligne Bienne-Belfort Stéphane Theurillat (PDC)

Dans sa réponse à la question écrite no 3360 « Ligne Delémont-Porrentruy : le retour des trains rapides ? », le Gouvernement laisse entendre qu'il va prioriser l'ajout d'une cadence au quart d'heure sans chercher, en parallèle de cette action, à réduire le nombre d'arrêts sur la ligne Bienne-Belfort.

A plusieurs reprises, l'importance d'avoir une ligne attractive pour ancrer la gare de Delémont sur le réseau rapide entre Bâle et l'Arc lémanique a été rappelée dans les nombreuses discussions sur le sujet.

En conséquence, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Gouvernement est-il conscient que sa réponse à la question écrite no 3360 est en décalage avec les attentes exprimées par le Législatif cantonal lors du traitement du plan directeur cantonal en 2018 ?
2. Comment le Gouvernement envisage-t-il d'informer le Parlement de l'avancement de ce dossier et des choix stratégiques qui seront opérés lors des prochaines années ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

**M. Stéphane Theurillat (PDC) :** En préambule, j'aurais, je crois, préféré que ce texte soit traité en même temps que le précédent, tant le débat qui vient de se passer est lié au même sujet. Etant moi-même au Bureau, je ne peux m'en prendre qu'à moi-même. Je pensais que ça allait se faire comme ça. J'insisterai plus la prochaine fois. Je vais, dès lors, revoir un petit peu le propos que j'avais prévu, car une grande partie du débat a eu lieu, mais insister sur deux points.

Le premier, lorsqu'on a traité le plan directeur cantonal et les fiches relatives à la mobilité, il est clair qu'on avait décidé, dans un premier temps, de maintenir et d'assurer la cadence aux 30 minutes et ça, je suis tout à fait en phase. La cadence à la demi-heure doit absolument être maintenue car tout un nombre de fiches importantes du plan directeur en découlent. Je pense notamment à la qualification des dessertes qui a un impact sur quasiment 50% des fiches de l'urbanisation. Donc, en ce qui concerne la cadence aux 30 minutes, Monsieur le Ministre, je suis parfaitement en phase avec vous. Je crois absolument qu'il est indispensable de ne pas la remettre en cause.

Par contre, lors de nos débats en commission, puis ici au plénum, un élément important qui avait été mis en avant est l'importance de garder une attractivité de la gare de Delémont. Je vous rappelle que quelques années auparavant celle-ci avait eu certaines difficultés à être maintenue sur le réseau rapide suisse. Mon collègue Baptiste Laville en a fait quelques remarques préalablement et ses préoccupations étaient venues au sein de notre hémicycle. A forte raison, il a fallu se battre pour pouvoir maintenir l'ancrage de la gare de Delémont sur le réseau rapide ferroviaire situé entre Bâle et l'Arc lémanique.

Si on demande, dans les débats qu'on a eus sur le plan directeur, l'ajout d'une attractivité sur cette ligne, c'est avant tout pour ancrer cette gare de Delémont. J'entends beaucoup de débats : « Oui, c'est pour l'Ajoie, c'est pour Porrentruy, c'est pour les utilisateurs », mais il ne faut pas oublier que c'est avant tout pour ce point qu'on se bat. On doit avoir une ligne qui passe par le Jura, qui est attractive pour les personnes qui doivent rejoindre le réseau rapide français au réseau rapide suisse. Une personne qui va à Bienne et qui veut rejoindre le réseau TGV français, doit passer par le Jura et non pas par Bâle pour le faire. Sinon, à terme, notre gare de Delémont ne pourra pas être maintenue sur le réseau rapide suisse et ainsi l'offre à disposition pour la population jurassienne en sera péjorée et c'est là l'enjeu principal. On entend beaucoup de guerres de clochers : « Moi ça m'intéresse d'avoir ceci, moi ça m'intéresse d'avoir ça », mais je crois qu'il ne faut pas oublier qu'ici on parle de la gare de Delémont en premier lieu, dans ce souhait qui avait été émis par le Parlement jurassien.

Ce qui m'a plus ou moins interpellé dans la réponse qui a été émise à la question no 3360 de mon collègue Baptiste Laville, c'est, en la lisant, qu'on donne l'impression que l'action d'améliorer la cadence, d'ajouter un troisième, voire un quatrième train par heure est privilégiée à l'attractivité. Et c'est là que je ne suis pas forcément en phase avec la réponse telle qu'elle est rédigée, car pour moi on avait été très clair lors du traitement de ce dossier, tant en commission que devant le plénum où on avait parlé vraiment de l'importance d'améliorer cette attractivité par le nombre, notamment la diminution des arrêts sur certains trains, pas tous, sur certains trains qu'on ajoute sur cette voie. Donc, c'est clair que si on met le quatrième, on peut imaginer que peut-être six des trains supplémentaires dans la journée, à voir, il y a eu des remarques très judicieuses, c'est peut-être le matin, c'est peut-être le soir, soient en trains directs. Je pense aussi que cette réflexion, et vous l'avez dit, doit être menée avec les partenaires, avec la France, avec le réseau suisse, parce que c'est clair que ça ne vaut pas la peine d'accélérer le trajet sur le territoire du canton du Jura et après attendre 20 minutes à gauche ou à droite pour avoir les liaisons dont on a besoin.

Ce que j'attends du message du Gouvernement, Monsieur le Ministre, c'est un discours un peu plus ambitieux qu'il est ressorti de cette question écrite. Oui, ce n'est pas simple. Oui, il y a des difficultés. Oui, il faudra trouver des solutions, mais c'est clair que si on est déjà résigné, le message que l'on donne au niveau fédéral, parce qu'on sait très bien qu'on aura besoin d'implication au niveau fédéral, ne sera pas suffisant. En tout cas, il n'aura pas un impact très important. Donc, nous attendons du Gouvernement qu'il soit ambitieux et qu'il prenne en compte l'importance de mettre en place cette ligne directe, ces lignes directes, ces correspondances plus rapides de façon à continuer d'ancrer notre gare de Delémont sur le réseau.

Pour répondre aussi au groupe PCSI, je crois que le sujet est vraiment là. De venir dire : « Ah oui, mais à Haute-Sorne, nous on préfère prendre le train », j'en conviens, il n'y a pas de problème, plus on a une cadence intéressante plus ça a aussi des aspects positifs pour la population. Mais il ne faut pas oublier qu'on a deux choses à se battre en parallèle et l'ancrage de la gare de Delémont doit être le point primordial qui doit amener nos actions sur ce sujet.

**M. David Eray, ministre de l'Environnement :** Dans sa réponse à la question écrite no 3360, le Gouvernement a indiqué que la recherche d'une relation sans ou avec moins d'arrêts sur l'axe Delémont-Belfort se ferait dans le cadre de la circulation, d'une offre supplémentaire par la mise en place d'un troisième ou quatrième train sur l'axe Delémont-Porrentruy. Je cite l'extrait suivant du texte du Gouvernement : « Il est stratégiquement logique de rechercher plutôt la mise en circulation d'un troisième, voire d'un quatrième train en complément des deux trains de base à la demi-heure. C'est ce qu'avait décidé le Parlement en 2018 en approuvant la fiche M.01 « Liaisons internes par les transports publics » du plan directeur cantonal et en 2016 la conception directrice des transports publics qui vise sur le long terme à une desserte de quatre trains par heure entre Delémont et Porrentruy ou entre Porrentruy-Delémont. », fin de citation.

Et plus loin, le Gouvernement ajoutait : « La volonté est de poursuivre les objectifs définis dans le plan directeur et la conception directrice des transports publics, à savoir le développement de l'offre en direction de quatre relations par heure, vu la configuration du nœud ferroviaire de Delémont

et son évolution future. La politique d'arrêt des trains supplémentaires sera donnée par les possibilités en termes d'infrastructures et en tenant compte du potentiel de voyageurs sur les trains supplémentaires à faire circuler. »

Plus loin, le Gouvernement précisait encore : « Le Gouvernement souhaite développer l'offre ferroviaire conformément à la politique cantonale qui a été définie. Une étude est d'ores et déjà en cours pour évaluer les possibilités d'évolution du système ferroviaire jurassien, les étapes des infrastructures nécessaires pour y parvenir. », fin de citation.

Ces propos ne sont en rien en décalage avec les débats tenus le 24 octobre 2018 lors du traitement de la fiche du plan directeur relative aux relations externes du canton. Le principe d'aménagement qui avait été ajouté dit ceci : « Offrir, lors de l'introduction de la cadence au quart d'heure, une liaison ferroviaire attractive entre les réseaux rapides suisses et français et par la mise en place de trains directs sur la ligne Delémont-Meroux, donc la gare TGV ». Le rapporteur de la commission, à savoir vous-même Monsieur Theurillat, précisait, je cite : « Pour conclure, la commission, à l'unanimité, vous propose l'ajout tel que mentionné précédemment qui a été formulé de manière à laisser un maximum de latitude à l'administration cantonale dans son application. A noter que la formulation choisie ne remet en aucun cas en cause le cadencement à la demi-heure, qui est un élément important des fiches et notamment dans la qualification des niveaux de desserte. », fin de citation.

Votre interpellation comprend un deuxième élément relatif aux relations entre Bâle et l'Arc lémanique et à la stratégie d'information du Gouvernement au Parlement à ce propos. Il faut rappeler que globalement la stratégie en la matière a été inscrite dans la conception directrice des transports publics par votre autorité en juin 2016. En juin 2019, PRODES 2035 a été approuvé. Le Gouvernement s'y est fortement impliqué et se réjouit que les Chambres fédérales aient retenu les améliorations suivantes.

Premièrement, l'introduction de la desserte par des trains grandes lignes à la fréquence de 30 minutes entre Bâle et Bienne et cela grâce à la construction d'un tronçon à double-voie dans le Laufonnais entre Grellingen et Duddingen, pour plus de 100 millions de francs. Deuxièmement, la poursuite d'un train par heure en direction du bassin lémanique, le deuxième train par heure permettant une connexion avec le bassin lémanique moyennant une correspondance à Bienne. Enfin, l'ensemble de la ligne sera mis au gabarit permettant le moment venu d'y faire circuler des trains à deux étages.

Ces améliorations sont le fruit d'un intense travail commencé il y a une dizaine d'années au sein de l'administration cantonale jurassienne et qui s'était ponctué par l'acceptation d'un postulat déposé par Claude Hêche, puis par la signature d'un accord en novembre 2015 entre le canton du Jura, le canton de Bâle-Campagne, les CFF et la Confédération. Cet accord avait fait l'objet d'une large communication. Cela a servi de base pour la préparation du message du Conseil fédéral, puis pour le traitement au sein du Parlement fédéral. La mise en service de l'offre « Grandes lignes » et « A la demi-heure » entre Bienne-Delémont-Bâle, ainsi que le retour de la liaison directe sans changement, une fois par heure, de Bâle à Lausanne via Delémont, sont prévus pour décembre 2025 à l'issue des travaux d'infrastructures dans le Laufonnais. Logiquement, la circulation à la fréquence à la demi-heure grandes lignes sur l'axe Bâle-Delémont-Bienne implique ipso facto que les trains en provenance de

Porrentruy auront leur terminus à Delémont selon le même horaire qu'actuellement. Il est planifié que ces correspondances se fassent sur le même quai afin de garantir un changement de train le plus rapidement et le plus confortablement possible. Evidemment, nous resterons attentifs au niveau du Gouvernement à ce que tout se déroule comme prévu.

**M. Stéphane Theurillat (PDC)** : Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)*

**M. Stéphane Theurillat (PDC)** : Je vous rassure, je serai très bref. Simplement pour dire, dans mon propos, je crois que j'ai été très clair par rapport à ce qui a été mis en place et je ne mets pas du tout en cause la cadence à la demi-heure, comme je l'ai exprimé précédemment.

Par contre, vous avez fait référence à la prise de position que j'ai faite lors du traitement du plan directeur en séance du Parlement. Je rappelle que j'étais la seule personne à monter et que, si vous allez revoir mon texte, vous verrez aussi que je demandais et je rappelais l'importance de diminuer le nombre d'arrêts pour les trains supplémentaires lorsque l'on passerait au-delà de la cadence à la demi-heure. Donc, je pense rester tout à fait cohérent envers ce qu'on avait décidé. Je remercie le Gouvernement pour ces premiers éléments de réponses ou en tout cas ces compléments de réponses qui sont portés ainsi à la tribune et j'attends avec impatience les résultats de l'étude qui seront apparemment donnés en début d'année 2022.

**M. Baptiste Laville (VERT-E-S)** : Des discussions de ces deux interpellations, j'ai quand même la forte impression que ce qu'il en résulte, c'est qu'on remarque que le Gouvernement se braque fortement par rapport aux inquiétudes qui émanent, non pas d'un seul parti, mais de plusieurs partis. Je pense qu'il serait important que le Gouvernement, peut-être, fasse un pas aussi en direction de ces critiques ou de ces inquiétudes pour revoir sa politique des transports cantonaux.

J'entends souvent le terme de trains directs. Ce terme n'est pas juste. Ce que nous souhaitons, c'est le rétablissement de trains rapides et c'est une nuance qui est vraiment très importante. C'est une nuance qui est importante dans le sens où, comme Gabriel Voirol le disait, le but n'est pas d'opposer tout le monde et je tiens à préciser encore, comme Stéphane Theurillat vient de le dire, personne ne remet en cause la stratégie à la demi-heure. Par contre, nous pensons qu'il doit exister des solutions pour rétablir des liaisons rapides entre Porrentruy et Delémont. Donc, j'aimerais simplement dire qu'il ne faut pas opposer les voyageurs, il faut effectivement trouver des solutions pour diversifier l'offre. C'est le but des deux interventions qui ont été déposées aujourd'hui et nous espérons naturellement que le Gouvernement, suite à ces interpellations, aura la bonne idée de revoir sa position.

**La présidente** : La parole n'est plus demandée. Est-ce que le Gouvernement souhaite encore intervenir ? Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**M. David Eray**, ministre de l'Environnement : Monsieur le député Laville, le Gouvernement ne se braque pas, je vous rassure. Le Gouvernement s'engage quotidiennement,

sans relâche, pour améliorer l'offre en transports publics, pour avoir une part modale supérieure à aujourd'hui, ceci pour répondre également aux impératifs liés au réchauffement climatique, pour répondre à l'état d'urgence qui a été décrété par ce Parlement. Voilà ce que fait le Gouvernement.

Ensuite, vous dites que des solutions existent. Bien sûr, des solutions existent. Il y a plein de solutions qui existent. Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de solution qui existait. Le Gouvernement ne l'a jamais dit non plus. Simplement, chaque solution a ses avantages et ses inconvénients. Chaque solution doit être soupesée, doit être évaluée, pour voir finalement si l'on doit avoir des trains entre Delémont et Porrentruy sans arrêt à telle et telle gare. Doit-on augmenter l'offre aux cadencés avec quel financement ? Est-ce que cela sera au détriment du fret ou pas ? C'est assez complexe et c'est quelque part assez passionnant.

Donc, je vous rassure, Monsieur Laville, le Gouvernement sait que des solutions existent. Il sait également que chaque solution a des avantages et des inconvénients. Le Gouvernement prend les meilleures décisions dans l'intérêt global et notamment dans le but de répondre à l'état d'urgence climatique.

## 8. Interpellation no 959

### Votation sur les initiatives phyto extrêmes Alain Koller (UDC)

Au mois de juin 2021, deux initiatives extrêmes sont soumises au vote populaire, (initiative sur l'eau propre ainsi que l'initiative sur les pesticides). Dernièrement le Conseil fédéral a pris des décisions sur ce vote.

Si ces deux initiatives étaient acceptées par le peuple, de nombreux acteurs de toutes les branches agricoles seraient mis au pied du mur et ce serait une catastrophe. Elles mettront en danger la production suisse de denrées alimentaires et rendront la nourriture plus chère. Il sera plus compliqué d'avoir des denrées importées dites « bio » et on risque une dégradation de la qualité et de la durée de conservation des produits.

L'agriculture suisse n'aurait plus le droit de recourir aux pesticides de synthèse ; l'industrie alimentaire n'aura plus le droit d'utiliser des biocides de synthèse. Seules les denrées alimentaires remplissant ces obligations pourraient entrer en Suisse. Les consommatrices et consommateurs n'auraient plus aucun choix, mais devraient tous se retourner vers ce type de « produits labellisés ». Imposer de telles obligations à l'importation enfreindrait les engagements contractés par la Suisse dans le cadre de l'OMC.

Comme les réglementations n'auraient de valeur que pour la Suisse et que les prix augmenteraient unilatéralement, cela favorisera le tourisme alimentaire. C'est l'économie de la Suisse qui en pâtira. Vous voulez me dire que c'est trop vite de penser à la suite avant que la votation soit passée, mais c'est un risque immense si ces deux initiatives passaient pour l'agriculture et l'industrie jurassienne et suisse.

Mes questions au Gouvernement :

1. Le Gouvernement est-il conscient des conséquences que cela pourrait avoir pour la République et Canton du Jura si ces deux initiatives étaient acceptées ?

2. Quelle est la position du Gouvernement jurassien ?

**M. Alain Koller (UDC) :** Le groupe UDC voit s'assombrir l'avenir des branches agricoles et industrielles si deux fois oui sortiraient des urnes le 13 juin prochain. Pour rappel, au mois de juin 2021, deux initiatives extrêmes vont passer au vote populaire, l'initiative sur l'eau propre ainsi que l'initiative sur les pesticides. Dernièrement, le Conseil fédéral a pris des décisions sur ce vote. Si ces deux initiatives seraient acceptées par le peuple, de nombreux acteurs de toutes les branches agricoles seraient mis au pied du mur et ce serait une catastrophe. Elles mettront en danger la production suisse de denrées alimentaires et rendront la nourriture plus chère et plus compliquée pour avoir des denrées importées dites « bio » ainsi que la dégradation de la qualité et de la durée de conservation des produits.

La première initiative, l'initiative sur l'eau propre est dangereuse pour les agriculteurs. Les simples privés qui possèdent deux chevaux et qui n'ont pas de pré en propriété n'auront pas la possibilité d'acheter du fourrage chez le voisin ou dans d'autres exploitations agricoles, car on devra produire ce que l'on consomme sur nos exploitations. Les petites exploitations laitières ne pourront plus livrer les quantités demandées par manque de fourrage ou d'achats d'aliments. Les engraisseurs de porcs, les engraisseurs de poules ainsi que les élevages de poules pondeuses devront mettre la clé sous la porte, car ils ne pourront pas produire les aliments sur leur exploitation, car trop petite. Alors, comment faire ?

La deuxième initiative sur les pesticides est aussi dangereuse pour les secteurs agricoles et les industriels. Interdiction de pesticides pour la production, la transformation de produits agricoles, l'entretien du territoire et l'importation de denrées alimentaires. Celle-ci vise à interdire des produits phytosanitaires utilisés par les agriculteurs pour soigner les plantes ainsi que les biocides sous forme de désinfectants, nécessaires à l'hygiène dans la transformation et le conditionnement de denrées alimentaires. Elle concerne un cercle bien plus vaste que l'agriculture et touche l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire de proximité ainsi que les métiers de la bouche pour lesquels l'hygiène et la sécurité sont importantes. L'importation serait en augmentation et les normes, dans les autres pays, ne sont pas aussi dures que les nôtres.

Ces deux initiatives auraient de très lourdes conséquences, non seulement pour l'agriculture conventionnelle et biologique, mais aussi pour nos artisans, pour nos entreprises actives dans le domaine de l'agroalimentaire et pour les emplois. Aujourd'hui, 98% des agriculteurs suisses pratiquent le programme volontaire des prestations écologiques requises, dites « PER », cultivant leurs parcelles avec la plus grande attention selon les règles strictes en vigueur et assurant de nombreuses mesures environnementales, ce qui démontre le long attachement des familles paysannes au respect de l'environnement et de la terre.

Des effets qui iraient bien au-delà de l'agriculture. Seules des denrées alimentaires remplissant ces obligations pourraient entrer en Suisse. Les consommatrices et consommateurs n'auraient plus aucun choix, mais devraient tous se retourner vers ce type de production labellisée. Imposer de telles obligations à l'importation enfreindrait les engagements contractés par la Suisse dans le cadre de l'OMC. Comme les réglementations n'auraient de valeur que pour la Suisse et que les prix augmenteraient unilatéralement, cela favorisera le tourisme alimentaire. C'est l'économie de la

Suisse qui en pâtira. Nous sommes une région rurale et une partie de ce Parlement l'oublie très souvent lors d'interventions.

Mes questions sont surtout de savoir ce que pense le Gouvernement à ce sujet, car depuis plusieurs années le monde agricole jurassien se sent délaissé par les autorités cantonales. Vous voulez me dire que c'est peut-être trop vite de penser à la suite avant que la votation soit passée, mais c'est un risque immense, si ces deux initiatives passaient, pour l'agriculture et l'industrie jurassienne. Donc, mes questions au Gouvernement. Le Gouvernement est-il conscient des conséquences que cela pourrait avoir si ces deux initiatives passaient pour la République et Canton du Jura ? Quelle est la position du Gouvernement jurassien ? Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'Economie et de la Santé : Le Gouvernement, Monsieur le Député est effectivement préoccupé également par ces deux initiatives et sur les risques qu'elles font courir sur l'agriculture jurassienne.

Il y aura certaines répétitions, parce que les faits sont là, mais je pense qu'il est utile de les répéter. Tout d'abord la situation. A peu près 80% de nos entreprises agricoles seraient contraintes de revoir leur mode de production, mais pas seulement. Dans les faits, les productions suivantes seraient certainement mises en péril dans le canton, je pense notamment au colza, aux betteraves, au tabac ou encore aux pommes de terre. Certaines années, ces cultures seraient simplement perdues. Les cultures de céréales seront beaucoup plus compliquées, ça c'est un fait, et seront sans doute abandonnées dans certains endroits de notre canton. L'impact au niveau des quantités produites serait important. Que ce soit en Suisse ou dans le canton du Jura, on estime des baisses, ça dépend les productions, entre 20 et 40%. Le risque d'une détérioration de la qualité est également bien présent, notamment sur les céréales panifiables, ceci en raison notamment de la progression de maladies fongiques qui provoquent le développement de mycotoxines pouvant anéantir la récolte certaines années.

Dans le domaine de la production animale, de nombreux producteurs devront revoir leur niveau de production à la baisse, voire abandonner certaines productions. Ce serait, par exemple, le cas de plusieurs agriculteurs qui se sont lancés, ces dernières années, dans la production d'œufs bio en zone de montagne. Comme ils ne pourront pas produire les céréales dont ils ont besoin sur leur propre exploitation, ils devraient simplement cesser leur activité.

L'approvisionnement alimentaire, un minimum du pays en cas de crises majeures, ne serait vous le comprendrez, Mesdames et Messieurs les Députés, dans ces conditions, plus garanti si ces textes devaient être acceptés. Les initiatives auront un impact sur les prix à la consommation, vous l'avez mentionné, qui prendront bien sûr l'ascenseur. Ce qui pourrait favoriser, en tout cas dans notre région, peut-être encore plus qu'ailleurs, un regain du tourisme d'achats et ceci, bien sûr, de manière prononcée dans le canton du Jura. La majorité de la population habite, on le sait, à 30 minutes ou moins d'un commerce à l'étranger. Elle sera donc tentée encore davantage d'aller faire ses courses en France pour profiter d'un écart de prix qui augmentera.

L'effet sur les emplois sera sans doute très important au niveau des commerces, bien entendu, mais aussi au niveau de la transformation des produits alimentaires. Comme cer-

taines productions agricoles, des milliers d'emplois pourraient être mis en danger par ces nouvelles contraintes. Je pense ici notamment aux sucreries ou certaines usines agroalimentaires qui ne seront ou ne pourront plus être approvisionnées en matières premières de manière suffisante et qui vont devoir délocaliser leur production à l'étranger. Je pense notamment ici à Nespresso pour leurs capsules. Ils ne pourront tout simplement plus produire en Suisse et importer du café qui serait produit avec du café utilisant des produits phytosanitaires, ça poserait bien sûr quelques difficultés. Je pense également aux sucreries qui, déjà aujourd'hui dans les conditions actuelles lorsqu'il y a de fortes variations de quantité de betteraves produites en Suisse, ont des difficultés de rentabilité par rapport à la production de sucre dans ces différentes usines avec une baisse drastique, certaines années, de plus de 40-60% de la production de sucre. Ces entreprises ne pourraient tout simplement plus tourner et là, au-delà de la production pure de betteraves, il y a tout un savoir-faire de transformation de la betterave en sucre qui pourrait, à moyen-long terme, disparaître de notre pays.

Dans le Jura, 20% des agriculteurs produisent selon le principe de l'agriculture biologique. L'acceptation des initiatives provoquerait une conversion forcée vers le bio d'exploitants qui, il faut le dire, n'auraient pas forcément une conviction avec notamment des grandes difficultés techniques dans certains endroits. Dans ces conditions, les risques d'une précarisation des revenus provoqués par ce phénomène sont élevés et ceci même avec huit ou dix ans d'adaptation tel que le prévoient ces différentes initiatives. Il faut analyser le secteur agricole dans des cycles beaucoup plus longs. On sait que les investissements, dans une production, ne se font pas sur une période de huit à dix ans lorsqu'on parle de bâtiments, lorsqu'on parle de la production laitière ou autres. Donc, ces textes ne vont pas résoudre les problèmes au niveau global, mais plutôt les déplacer dans d'autres pays où il sera beaucoup plus difficile de vérifier comment nos aliments sont produits. L'importation sera donc renforcée au lieu de favoriser les circuits courts dont on entend souvent parler dans cet hémicycle.

La loi sur la diminution des risques avec les produits phytosanitaires et la réduction des pertes en éléments fertilisant dans l'agriculture, décidée dernièrement par les Chambres fédérales, permettent Mesdames et Messieurs, de répondre en partie aux problèmes évoqués par les porteurs de ces initiatives, ceci sans remettre en question la production d'une partie de l'agriculture jurassienne. En outre, le Conseil fédéral dispose de nouveaux instruments pour prendre rapidement des mesures contraignantes si les objectifs de réduction ne sont pas atteints. L'évolution de la politique agricole peut également, à intervalles réguliers, adapter son dispositif pour justement mieux répondre à l'atteinte d'objectifs environnementaux. C'est vrai et il faut le reconnaître, des potentiels importants sont encore là et des efforts importants devront encore être fait.

Je relève que des progrès dans les techniques agricoles permettront aussi de réduire les risques avec les produits phytosanitaires et les antibiotiques. Plusieurs grands intervenants de l'agrobusiness de notre pays sont en train de mettre en place des programmes pour diminuer ou renoncer aux pesticides et autres antibiotiques. On peut rappeler également que la Confédération et les cantons soutiennent des programmes de protection de ressources qui permettent d'inciter les agriculteurs à tester et à adopter de nouvelles

techniques de production ayant un moindre impact sur l'environnement et la biodiversité.

Le Canton du Jura également dispose d'un plan d'action qui est mis en œuvre par les services de l'Etat et la Fondation Rurale Interjurassienne et dont on perçoit déjà les effets bénéfiques sur l'environnement. Je peux ici citer le « Programme Produits phytosanitaires jurassien », le concept « Jardins vivants », le plan d'action « Climat en travail » ou encore le « Périmètre réservé aux eaux ». On constate que le poids des responsabilités que font porter ces initiatives sur l'agriculture par rapport à l'enjeu global de l'utilisation des phytosanitaires est, à ce stade, démesuré. En effet, les conditions actuelles permettent déjà aux consommateurs, Mesdames et Messieurs, de s'approvisionner en produits bio très variés s'ils le désirent. Cependant, ce marché, et il faut le répéter parce qu'il y a un potentiel de développement, représente seulement 10,8% des achats globaux.

On doit aussi rappeler qu'actuellement en Suisse, environ 80% de l'eau potable provient de nappes phréatiques et 20% de lacs. Cette eau est en général d'excellente qualité. Toutefois, et heureusement, Mesdames et Messieurs, grâce aux rapides progrès de la technique, on décèle de plus en plus de traces de substances indésirables. Alors pas heureusement qu'il y a des substances, mais heureusement qu'on les décèle de mieux en mieux, cela nous permet d'ajuster également nos dispositifs de manière beaucoup plus efficace que des politiques globales. Cela peut être ciblé, on en a encore discuté ce matin, avec un produit spécifique. Il est vrai que le message entre la découverte de traces avec des concentrations extrêmement faibles, il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années, n'étaient tout simplement pas détectables dans les eaux. Donc, nous avions l'impression que tout était en ordre et que l'eau était de qualité. Aujourd'hui, nous les détectons, mais nous ne savons pas toujours quels sont les impacts réels sur l'environnement, sur la santé humaine. Et il faut toujours être prudent avec certaines interprétations.

Mais, globalement, Mesdames et Messieurs, le Jura, vous l'aurez compris, ne sera pas épargné en cas d'acceptation de ces initiatives. Bien que le Gouvernement soutienne le deux fois non à ces initiatives, il n'en demeure pas moins que la politique agricole devra être orientée encore davantage vers une production plus durable et que le monde agricole devra encore faire des efforts pour diminuer l'utilisation de certains intrants et autres produits phytosanitaires. L'agriculture ne peut pas le faire seule, elle doit être accompagnée par les scientifiques, par le politique pour pouvoir finalement répondre, non seulement aux attentes de la société, mais également aux besoins de l'environnement et de la santé humaine.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, en vertu de la règle qui veut que le Gouvernement ne prenne pas position dans ce type de votation ou ne prenne proposition dans ce type de votation que si les intérêts propres au Canton sont vraiment menacés, l'Exécutif jurassien renonce à prendre position sur ces initiatives de manière publique et à participer à la campagne, car ça n'impacte pas de manière significative plus l'agriculture jurassienne que la vaudoise ou la lucernoise. Donc, dans ces conditions, le point de vue du Gouvernement a été donné à travers la réponse à cette interpellation, mais ce dernier n'interviendra plus dans les médias en lien avec la campagne en question.

**M. Alain Koller (UDC)** : Je suis satisfait.

**Mme Pauline Godat (VERT-E-S)** : Je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)*

**Mme Pauline Godat (VERT-E-S)** : Nous ne pensons pas entrer sur le fond de la discussion par rapport à cette interpellation, mais les propos de Monsieur le ministre Gerber m'obligent à le faire. Alors voilà, on a entendu le développement de Monsieur Koller sur les soucis liés à ces deux initiatives par rapport à la production, par rapport aux prix sur les produits agricoles. Je souhaite tout d'abord mettre en évidence deux problèmes qui sont pour moi, ou pour nous, liés à cette intervention. D'une part, une fois de plus, une fois encore, les deux initiatives sont traitées conjointement et les arguments sont mélangés alors que ces deux textes visent des objectifs différents avec des moyens différents et des délais différents. Nous sommes d'avis que ce mélange des genres ne permet pas un débat sain et vise à fausser l'opinion des électrices et des électeurs. D'autre part, nous nous étonnons que le Gouvernement donne son avis sur une votation fédérale. Il vient de dire qu'il ne le faisait pas en général, mais il vient quand même de le faire. Donc, je ne comprends pas tout à fait la logique. Après, le fait que l'équipe de direction de la Fondation Rurale Interjurassienne qui se dit, elle aussi, apolitique, a aussi clairement communiqué son rejet sur ces deux objets. Nous regrettons fortement que le Gouvernement soit lui aussi tombé dans le panneau de la deuxième question posée dans cette interpellation.

Je m'étonne aussi de l'argumentation très unilatérale du Gouvernement par rapport à ces deux objets. Monsieur Gerber a longuement commenté les effets négatifs de ces deux initiatives et n'a absolument pas parlé des effets positifs qu'elles pourraient éventuellement avoir. Ce qui serait, à mon avis, nécessaire pour avoir un débat sain et constructif. Vous avez peut-être lu ce matin dans le Quotidien Jurassien du jour la fête des 20 ans de la Tête de Moine. Quand on parle de taux d'auto-approvisionnement, on peut aussi se poser des questions sur qu'est-ce qu'on produit pour notre consommation et qu'est-ce qu'on produit pour l'exportation ? Vous n'êtes pas sans savoir qu'une énorme partie de la Tête de Moine produite dans la région part à l'exportation. Donc, si vraiment le but c'est de pouvoir se nourrir des produits qu'on produit dans la région, on peut aussi, par exemple, remettre en cause ce genre de pratiques. Vous parlez ensuite de la betterave. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a aussi une culture de betteraves biologiques dans le Jura. Il y a plusieurs agriculteurs qui la produisent déjà ou s'y mettent. C'est tout à fait possible de produire des betteraves dans le Jura sans pesticides de synthèse. Effectivement, les rendements sont un petit peu moins bons, mais les prix sont plus élevés et c'est une culture qui vaut la peine, par exemple, en agriculture biologique.

Vous parlez ensuite des importations et du fait que les produits qu'on devra importer du fait de la diminution de la production en Suisse ou jurassienne seront difficiles à vérifier en termes de qualité. L'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » demande que les importations soient soumises aux mêmes règles que les produits en Suisse. C'est-à-dire qu'ils devront aussi être faits sans pesticides de synthèse. Donc, je ne crois pas vraiment qu'il y ait un problème de qualité par rapport aux importations éventuelles qui devraient être faites. Vous dites ensuite que la politique agricole répond à ces différentes questions soulevées par les deux initiatives. Effectivement, elle y répond de

manière très indirecte, mais vous n'êtes pas non plus sans savoir que cette politique agricole a été repoussée, que ça ne sera pas la PA22+, mais ce sera la PA23 ou PA24 ou PA25 peut-être même et qu'en attendant, on n'a pas de solutions pour ces différentes problématiques de l'eau et des pesticides de synthèse et de destruction de la biodiversité.

Encore une fois, il n'y a pas que l'agriculture qui est concernée. On n'est pas en train de taper sur les paysans. L'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » parle de tous les domaines concernés. Ça peut être aussi les privés, ça peut être les entreprises, ça peut être les entreprises de chemins de fer qui ne devraient plus traiter aux herbicides, par exemple, le long des voies.

Et enfin, par rapport à la problématique de l'eau où vous dites que les choses sont en bonne voie, alors oui effectivement, il y a certainement beaucoup de progrès, mais vous n'êtes pas non plus sans savoir qu'il y a plusieurs communes jurassiennes dans lesquelles les taux de chlorothalonil, par exemple, sont trop élevés et dépassent les valeurs limites. Donc, de dire qu'il n'y a plus aucun problème au niveau de l'eau, je pense que c'est aussi un petit peu exagéré.

Voilà, je m'arrête là. J'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais je ne veux pas mobiliser toute l'attention. Pour conclure, nous aurions souhaité une discussion plus posée et plus saine avec les avantages et les risques de ces deux initiatives prises séparément, parce que ce sont deux textes différents. Et nous regrettons un petit peu le débat émotionnel qui a lieu et qui vise, à notre avis, plutôt à faire peur aux consommatrices et aux consommateurs. Quoiqu'il en soit, c'est de toute façon le peuple qui aura le dernier mot et on espère bien que le peuple ne sera pas dupe.

**M. François Monin (PDC)** : Je me dois, aujourd'hui, de réagir, en tant que responsable d'une organisation agricole ainsi qu'au sein de mon groupe, suite aux propos de Madame Godat. Il est vrai qu'aujourd'hui les organisations agricoles et notamment par leur refus de la PA22+ ont pu questionner certains de nos citoyens et de nos concitoyens par rapport à l'importance qu'ils donnaient aux objectifs de réduction des produits phytosanitaires. Ce qu'il faut ici dire, et ce que Madame Godat a peut-être oublié, c'est qu'aujourd'hui, la politique agricole PA22+ ne fixait pas d'objectifs légaux de réduction des résidus de produits phytosanitaires, respectivement de l'utilisation de ces produits phytosanitaires. Le Parlement fédéral, en traitant de ces deux initiatives, le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats, se sont accordés sur une initiative parlementaire qui débouchera sur une réduction et qui demande, au niveau légal, de réduire de 50% les risques liés aux produits phytosanitaires jusqu'en 2027. C'est important de chiffrer et de rappeler que cette notion de risques est importante, parce qu'elle ne fait pas la distinction entre les produits phytosanitaires de synthèse et les produits phytosanitaires naturels comme le fait une des deux initiatives sur laquelle nous nous prononcerons.

Eh oui, Mesdames et Messieurs, depuis 30 ou 40 ans, les produits phytosanitaires qui ont été retirés du marché lorsqu'ils posaient problème ou lorsqu'une pollution était avérée, concernent autant les produits qui sont naturels que les produits de synthèse. D'ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que la nature fait très bien son travail et les plantes ont développé des produits qui sont également nocifs et qui doivent être également soumis à autorisation, respectivement à interdiction s'ils posent problème. Donc, Mesdames

et Messieurs, je crois qu'aujourd'hui les propos qui ont été tenus sont un peu faussés. Les organisations agricoles ont toujours pris la problématique à bras-le-corps. On a évoqué ce matin la problématique du nicosulfuron en Ajoie. Lorsqu'une pollution est avérée, notamment dans une zone comme l'Ajoie, les organisations agricoles soutiennent l'interdiction de ce produit et les organisations agricoles sont prêtes à aller de l'avant. Elles ont soutenu l'initiative parlementaire adoptée le 19 mars, comme je vous l'ai dit. La réduction des risques liés aux produits phytosanitaires de 50% sera très difficile à atteindre, mais, par contre, elles sont prêtes à le faire et en bloc. Les organisations agricoles ont soutenu cette nouvelle loi. Dans les semaines qui viennent, nous devons traiter des ordonnances d'application de cette initiative parlementaire. On sait déjà qu'il y aura plus d'une dizaine de mesures et de paiements directs supplémentaires afin d'inciter les agriculteurs de ce pays à renoncer à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse. C'est important, c'est un pas dans la bonne direction, il faut continuer en ce sens.

Pour en revenir à la problématique jurassienne, la pollution au chlorothalonil est présente, c'est vrai, dans certaines communes jurassiennes, mais il faut aussi rappeler justement que cette molécule et cette matière active a été interdite. Avec le soutien des milieux agricoles de nouveau, lorsqu'une problématique est avérée, les milieux agricoles prennent le problème à bras-le-corps et avancent. Par contre, dans le Jura, ce que l'on n'a pas mentionné le 2 mars dernier, l'Office cantonal de l'environnement publiait un communiqué à la suite d'une batterie de tests qui a été faite dans les communes jurassiennes en 2020, et ce même office cantonal titrait : « L'eau du robinet est d'excellente qualité dans le Jura ». Ainsi, alors que moi, vous voyez ici à ma table, j'avale plus de résidus de plastique que de produits phytosanitaires liés à la bouteille que j'ai devant moi en buvant mon eau. Il est pour moi irraisonnable, aujourd'hui, de réduire notre production alimentaire de 30%. Pour moi, je pense que nous devons aujourd'hui, continuer à appuyer nos agriculteurs et les aider à s'améliorer. Nous devons garder la main sur notre production parce que tout ce que nous ne produisons pas, ici, dans le canton du Jura, respectivement en Suisse, nous devons l'importer. Aujourd'hui, nous sommes à une importation d'une calorie sur deux dans notre pays. Avec l'acceptation de l'une ou l'autre de ces initiatives, nous pourrions arriver à deux calories sur trois qui seraient importées. Alors, Mesdames et Messieurs, de grâce, gardons la main sur notre agriculture, continuons de s'améliorer ensemble et travaillons ensemble. Je pense que par l'acceptation de l'une ou l'autre de ces initiatives, l'environnement, de manière globale, en pâtirait. Je vous fais grâce ici des émissions de CO<sub>2</sub> qui augmenteraient par le transport supplémentaire des marchandises si l'une de ces initiatives était acceptée.

Concernant mon groupe et la position de mon parti, elle doit être encore définitivement validée. Par contre, elle ne fait cependant pas l'ombre d'un doute. Je termine mon propos. Dans un canton où les emplois agricoles représentent près de 10% du tissu économique, à la même hauteur que la construction, dans un canton qui compte une fois autant d'employés liés à la transformation alimentaire, vous avez parlé, Madame la Députée, de la Tête de Moine, sachez qu'aujourd'hui, les organisations ou les exploitations qui produisent du lait en zone de montagne seraient très fortement touchées par l'initiative « Eau propre », parce qu'il n'y en a aucune, aujourd'hui, en production laitière intensive pour la

Tête de Moine qui produit suffisamment de fourrage sur son exploitation. Aujourd'hui, ces exploitations seraient fortement touchées par l'initiative « Eau propre » si elle était acceptée. Ce serait faire un croche-pied au développement que l'on connaît dans le Jura, avec une favorisation des produits locaux ainsi que de la consommation locale.

Je salue la prise de position du Gouvernement, même si j'aurais pu attendre une position peut-être moins frileuse avec un engagement dans la campagne. On l'a vu notamment dans le canton d'Argovie où le Gouvernement s'est lui impliqué, et d'une manière unie, est parti en campagne contre ces deux initiatives.

**M. Fabrice Macquat (PS) :** Sans entrer dans le fond du débat, je ne suis pas un spécialiste de ces deux objets soumis à la votation populaire au niveau fédéral. Je m'étonne quand même, et c'est l'avis du groupe parlementaire socialiste, de la prise de position du Gouvernement aujourd'hui sur ces deux objets. Par le passé, lorsque le Gouvernement était questionné sur des initiatives avant des votations fédérales, c'est très rare qu'il prenait position. Et là, nous sommes étonnés d'une telle prise de position claire et nette. Je ne suis pas d'accord avec mon collègue Monin sur la prise de position du Gouvernement. A mon avis, elle est très claire et on se pose la question s'il suffira de déposer une interpellation avant chaque initiative fédérale ou votation fédérale pour avoir la position du Gouvernement.

**M. Philippe Bassin (VERT-E-S) :** Je vais être très bref, mais j'aimerais apporter une correction importante à ce que vient de dire Monsieur François Monin. Il existe des toxines redoutables dans la nature, la plus redoutable sans doute est la toxine botulique qui est produite par un bacille. Mais toutes les substances extrêmement toxiques produites par des organismes sont biodégradables, ce qui n'est pas le cas de certains produits phytosanitaires de synthèse. On utilisait, autrefois, à grande échelle, le DDT qu'on a heureusement interdit déjà en 1978, mais vous avez tous, Mesdames, Messieurs, encore des traces de DDT dans votre corps. Des analyses ont été faites sur les graisses des habitants et des citoyens de cette planète, on trouve du DDT partout, même dans le Grand Nord, même dans l'Antarctique.

**M. Boris Beuret (PDC) :** Je réagis aussi en tant qu'agriculteur aux propos de notre collègue Pauline Godat. Je suis étonné quand même que ma collègue Godat ne tienne pas plus compte de la réalité du marché. C'est un fait que 10,8% des produits qui sont consommés en Suisse sont bio. Les consommateurs, comme l'a dit le ministre Gerber, ont le choix de consommer des produits bio et donc nous devons constater qu'environ 90% des produits qui sont achetés ne sont pas bio. Dès lors, pourquoi devrait-on par des initiatives forcer les agriculteurs à produire des produits dont les consommateurs ne veulent pas ? Ça, c'est déjà une question que je me pose. En fait, au final, quel sera le résultat ? Les produits alimentaires verront leur prix augmenter en Suisse. La majorité des consommateurs, pour lesquels le critère prix est très important, se tourneront vers l'étranger pour aller acheter des produits en masse de l'autre côté de la frontière. Le contrôle aux frontières sera impossible à réaliser et je crois que ce n'est même pas prévu dans les textes qu'il y ait un contrôle, à savoir si les produits achetés de l'autre côté de la frontière seront bio ou pas. Donc, au final, il y aura une pression également sur les prix des produits bio en Suisse.

Donc, une pression sur le revenu des agriculteurs, une pression sur les revenus des agriculteurs bio et une importation incontrôlable qui va augmenter fortement.

Donc, pour moi, ces initiatives ne vont pas du tout dans le bon sens et je suis étonné que la fraction verte soutienne de manière si véhémement ces initiatives, bien que sur le fond nous sommes tous pour une réduction des pesticides et pour une meilleure qualité de l'eau. Encore un point au sujet de la qualité de l'eau, à mon avis, vous vous trompez aussi de cible. Dans le Rhin, à titre d'exemple, il coule en une année, 65 tonnes de produits chimiques et ménagers, 20 tonnes de médicaments, 20 tonnes d'additifs alimentaires et une tonne de produits phytosanitaires. Alors, ouvrons les yeux, chers collègues, et attaquons-nous aux vrais problèmes. C'est trop facile, à mon avis, d'attaquer l'agriculture. Attaquons-nous plutôt à la chimie, mais là c'est plus compliqué et il y a peut-être moins de personnes qui sont intéressées à le faire.

**La présidente :** La parole n'est plus demandée. Est-ce que le Gouvernement souhaite encore intervenir ? Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**M. Jacques Gerber,** ministre de l'Economie et de la Santé : Effectivement, la question de savoir si les interventions au sein du Parlement doivent générer systématiquement une réponse du Gouvernement, là je vous laisse débattre au sein de votre instance la pertinence de cette question. Pour l'instant, le Gouvernement a toujours répondu aux interpellations, questions orales ou autres de votre hémicycle. Après, que vous ne soyez pas d'accord avec la réponse qui est fournie, ça c'est le débat démocratique. Par contre, effectivement, ça pose certains questionnements de devoir réaliser cet exercice. Par contre, ce qui est clair, et la règle est toujours de mise, c'est qu'il faut l'unanimité du Gouvernement pour communiquer à l'extérieur et participer à des campagnes lorsque l'intérêt cantonal est particulièrement en jeu dans une votation populaire. Donc, ces principes demeurent.

Je ne vais pas revenir sur les différentes discussions de fond, mais juste quand même corriger les propos ou certains propos qui ont été tenus par rapport à mon intervention. Jamais dans mon intervention, Madame la Députée, il a été question qu'il n'y avait aucun problème avec l'eau et aucun problème avec les phytosanitaires utilisés en agriculture. Au contraire, j'ai mentionné à deux reprises, voire trois, que la politique agricole pouvait, devait être adaptée le cas échéant. Et j'ai défendu devant la commission, au nom de la Conférence des directeurs suisses de l'agriculture, l'ensemble des cantons, la position que la politique agricole 2022 devait être traitée et non pas reportée et qu'un accent particulier devait être porté sur la dimension justement de l'utilisation des phytosanitaires. Les Chambres fédérales ont décidé autrement. Soit, aujourd'hui, il y a cette fameuse initiative de la commission de l'économie des Etats qui a généré des questions supplémentaires au niveau du Conseil fédéral. Nous verrons ce qu'il ressort de cela. Mais sur les propos tenus, le Gouvernement ne ferme évidemment pas les yeux sur les problèmes en cours. Je vous ai également mentionné les tests qui avaient été faits lors de la question orale en 2020 et les conséquences que cela a en termes de politique publique. Donc, si on peut discuter du contenu de la réponse, dans une démocratie, c'est normal. Gardons quand même l'honnêteté de reporter correctement les propos que j'ai tenus au nom du Gouvernement.

## 9. Interpellation no 960

### Exploitation des lignes de bus de CarPostal SA : CarPostal SA respecte-t-elle ses engagements ? Amélie Brahier (PDC)

Le 4 mai 2020, le Gouvernement jurassien annonçait que CarPostal SA remportait la mise au concours des 39 lignes de bus du réseau jurassien.

Le communiqué de presse précisait qu'au terme du délai de soumission fixé au 28 novembre 2019, quatre entreprises avaient participé à la mise au concours. Une évaluation des offres tenant compte de plusieurs critères avait révélé que l'offre de CarPostal SA offrait le meilleur rapport prix-prestations. Il était notamment précisé que, du point de vue financier et par rapport à la situation actuelle, il en résultait une réduction des indemnités totales d'environ 4 millions de francs par an. CarPostal SA s'était engagée à respecter toutes les exigences légales liées aux conditions de travail de la branche des bus prévues par le droit fédéral et cantonal et à appliquer sa convention collective de travail. CarPostal SA prévoyait également de reprendre l'ensemble des conducteurs et conductrices du concessionnaire actuel qui souhaitaient travailler pour CarPostal SA et aux mêmes conditions salariales qu'actuellement sans jamais prendre d'engagement quant au taux d'occupation des conducteurs et conductrices.

A la question orale de Madame la députée Hanini, Monsieur le ministre David Eray nous informait que dans l'adjudication à CarPostal SA, il était prévu que la zone 2, comprenant les lignes de bus sises dans les Franches-Montagnes, soit exploitée par la Société anonyme des Auto-transports Tramelan-Saignelégier-Les Pommerats-Goumois (TSPG), dont le but est notamment d'assurer le service de transport sur les lignes postales définies dans le cadre des mandats reçus de CarPostal Suisse.

Nous avons appris par la presse que CarPostal SA avait refusé une offre des Chemins de fer du Jura SA (CJ) pour la sous-traitance des lignes de bus, l'offre ayant été jugée trop chère. Cela sous-entend qu'il n'était pas « acquis » par CarPostal SA lors de l'adjudication que la société TSPG sous-traiterait l'exploitation des lignes de bus dans les Franches-Montagnes.

Nous ne savons donc pas à ce jour qui exploitera les lignes de bus franc-montagnardes dès décembre 2021 et à quelles conditions.

Aussi, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Gouvernement peut-il nous confirmer que la sous-traitance était autorisée dans la mise au concours ?
2. N'y a-t-il pas eu tromperie dans l'adjudication s'il était prévu que les lignes de bus des Franches-Montagnes soient sous-traitées par la Société anonyme des Auto-transports Tramelan-Saignelégier-Les Pommerats-Goumois, et qu'au final CarPostal SA a mis en soumission la sous-traitance desdites lignes de bus ?
3. Le Gouvernement connaît-il le nom du sous-traitant retenu? Si oui, comment va-t-il veiller aux engagements de reprise des conducteurs et conductrices aux mêmes conditions salariales que celles actuellement en vigueur pris par CarPostal SA lors de l'adjudication ?

4. Le Gouvernement va-t-il également veiller à ce que les conducteurs et conductrices soient repris à leur taux d'occupation actuel ?

**Mme Amélie Brahier (PDC) :** Je serai brève. Simple-ment donc, à sept mois de l'entrée en vigueur du nouvel horaire CFF, nous ne savons toujours pas qui et comment seront exploitées les lignes de bus de la zone 2. Certes, l'attribution à CarPostal SA permettra une économie de 4 millions au Canton, mais à quel prix ? J'aimerais juste revenir dans mon interpellation, j'ai parlé de la question orale de Madame la députée Hanini qui a été posée lors du dernier Parlement et à laquelle Monsieur le ministre Eray nous informait que dans l'adjudication à CarPostal SA il était prévu que cette zone 2, qui ne comprend donc que les lignes de bus sises dans les Franches-Montagnes, soit exploitée par la société TSPG SA, donc Tramelan-Saignelégier-Les Pommerats-Goumois. On a vu dans la presse, le 22 avril dernier, un démenti, si je peux appeler ça comme ça du Conseil d'administration de cette société qui dit qu'aucune décision n'avait été, à ce jour, prise quant à l'exploitation de ces bus.

Vous comprendrez donc que ça m'interpelle également d'autant plus. Je remercie donc le Gouvernement pour ses réponses à mon interpellation et l'écoute volontiers.

**M. David Eray,** ministre de l'Environnement : A la question précise posée par votre interpellation, le Gouvernement répond par l'affirmative. Oui, Madame la Députée. CarPostal respecte ses engagements ainsi que les dispositions fixées par la Confédération et les Cantons de Berne et du Jura dans cette mise au concours. La sous-traitance est bel et bien autorisée, les règles étaient précisément fixées dans le dossier d'appel d'offres. Le changement d'entreprises sous-traitantes est lui aussi autorisé, par contre, selon des modalités strictement décrites dans le dossier d'appel d'offres, c'est-à-dire avec notre autorisation, nous les commanditaires. Il n'y a donc aucune tromperie de la part de CarPostal SA. L'entreprise nous a par ailleurs récemment indiqué qu'elle a prévu de continuer de sous-traiter à la société anonyme des Auto-transports Tramelan-Saignelégier-Les Pommerats-Goumois les prestations qui étaient intégrées dans le lot 2 de la mise au concours, c'est-à-dire les lignes de bus des Franches-Montagnes. Pour rappel, cette société, plus connue sous l'appellation TSPG, exploite des lignes de bus en sous-traitance pour le compte de CarPostal depuis une centaine d'années dans les Franches-Montagnes.

Concernant le personnel, les conducteurs qui seront engagés sur ces lignes seront appelés à conduire des bus sur le territoire du canton de Berne également. L'employeur de ces conducteurs, en l'occurrence TSPG, devra donc de facto respecter la convention collective de travail pour les entreprises de bus et de tramways du canton de Berne. Cette convention collective, je vous le rappelle, a notamment été signée et ratifiée par le SEV (Syndicat du personnel des transports), Syndicom (Syndicat des médias et de la communication) et le SSP (Syndicat suisse des services publics). Cette donnée était connue lors du lancement de la mise au concours et c'est pour cela que la Confédération et les Cantons de Berne et du Jura ont précisé cette exigence dans le dossier d'appel d'offres. En leur qualité d'autorités organisatrices des transports et de responsables de la mise au concours, la Confédération et les Cantons de Berne et du Jura ont fixé le cadre des conditions d'engagement du personnel et cela dans le respect du rôle et des responsabilités

qui leur sont conférés par la législation fédérale. Cette responsabilité a toutefois des limites. Il n'est, en effet, pas du ressort des commanditaires d'organiser le travail ou les tours de service au sein des entreprises de transport. De même, les taux d'occupation du personnel ne sont pas non plus fixés par les commanditaires. En toute logique, le dossier d'appels d'offres ne contenait donc aucune indication spécifique sur ce point. La législation fédérale exige qu'une entreprise qui remporte un marché de transports publics, suite à un appel d'offres, propose les postes de travail nécessaires supplémentaires au personnel de l'ancien exploitant. CarPostal va au-delà de cette exigence légale, puisqu'elle s'est engagée à reprendre aux mêmes conditions salariales qu'actuellement toutes les conductrices et tous les conducteurs du concessionnaire actuel qui souhaitent travailler pour CarPostal.

Enfin, j'aimerais encore une fois rappeler ici le résultat de cette mise au concours. Quatre millions de francs par année d'économies pour les collectivités publiques. Je rappelle que la concession a une durée de dix ans. Donc, je vous laisse faire le calcul, 4 millions par année sur une durée de dix ans. Augmentation du nombre de prestations de transports publics par bus en faveur de la population de plus de 7%. Cela correspond aussi à la création de six à sept postes de travail de conducteurs supplémentaires. Et, souvenez-vous, sans cette mise au concours et vu les prétentions financières avancées par les entreprises à l'époque, l'offre de transports publics aurait dû être très fortement réduite pour tenir le budget cantonal habituel. Environ dix postes de conductrices et de conducteurs de bus auraient dû être supprimés dans le Jura. Donc, le bilan entre moins de dix postes et plus six à sept postes également, ça fait un différentiel de 16 à 17 postes développés et pérennisés dans les transports publics jurassiens grâce à l'appel d'offres. Dans le bilan de cette mise au concours, il m'apparaît encore nécessaire de rappeler que toutes les conductrices et tous les conducteurs qui travailleront à l'exploitation du réseau jurassien de transports publics par bus bénéficieront de conditions de travail respectables et adéquates. En effet, le personnel actuel de CarPostal et de ses sous-traitants continuera de bénéficier des mêmes conditions salariales et sociales qu'actuellement. Pour ce qui concerne le personnel qui sera repris des CJ pour exploiter les lignes des Franches-Montagnes, il continuera lui aussi de bénéficier des mêmes conditions qu'aujourd'hui en plus d'être placé, permettez-moi l'expression, sous la protection de la Convention collective de travail pour les entreprises de bus et de tramways du canton de Berne. Convention qui, je le rappelle, a été signée et ratifiée par les syndicats.

**Mme Amélie Brahier (PDC) :** Je suis partiellement satisfaite.

#### 10. Question écrite no 3359

**Allons-nous enrayer l'agonie des restaurants et des commerces ?**

**Vincent Eschmann (PDC)**

Après les sept semaines cumulées de fermeture des restaurants depuis l'automne dernier, ce sont les cinq semaines à venir qui vont être un véritable coup de massue pour nos restaurateurs et également pour les commerces « non essentiels ».

Alors que ces indépendants ont appliqué strictement

toutes les mesures sanitaires imposées depuis le début de la pandémie, ce sont des cris de colère et de désespoir que nous recueillons et qui nous interpellent tant les mesures apparaissent injustes, en particulier vis-à-vis d'autres régions qui n'ont pas subi une telle rigueur. En plus, ils voient la restauration rapide et les grands distributeurs tirer leur épingle du jeu.

Si l'accès aux mesures d'aide vient d'être assoupli au niveau fédéral, il faut constater qu'environ 14 milliards sur les plus de 70 milliards débloqués par la Confédération n'ont pas encore été acheminés via les cantons. Or, c'est ici et maintenant que les liquidités font défaut à nos restaurateurs et commerçants. Autrement tous ces indépendants vont voir mourir leurs entreprises et leurs emplois détruits si les financements ne leur parviennent pas immédiatement.

Aussi nous demandons au Gouvernement ce qu'il entend entreprendre dans l'urgence actuelle pour acheminer l'aide fédérale et pour l'augmenter.

De même entend-il mettre sur pied de nouvelles aides au niveau cantonal ?

#### Réponse du Gouvernement :

Comme relevé par l'auteur de la question, les fermetures cumulées des restaurants mais également d'autres secteurs d'activité comme les fitness, les prestataires de loisirs ou encore les cinémas mettent à mal notre économie locale.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a adapté à plusieurs reprises son système dédié aux cas de rigueur pour apporter des solutions rapides, et si possible en évitant un excès de bureaucratie, aux entreprises durement touchées.

Ces adaptations ont été menées souvent dans l'urgence, suite aux changements également intervenus au niveau fédéral. Le dispositif mis en place a été initié dans le but d'amener des solutions rapides aux entreprises qui se trouvent confrontées à des problèmes de liquidités.

A ce jour, le Gouvernement tire un premier bilan positif du dispositif mis en place. Au 8 avril, ce sont plus de 12 millions de francs qui ont été acheminés aux entreprises et indépendants durement touchés par la crise. Le Service de l'économie et de l'emploi a ainsi instruit plus de 518 dossiers à ce jour, dont la moitié concerne les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Le traitement de ces dossiers a permis d'éviter ce que certains craignaient, à savoir les faillites en cascade dans le secteur de la restauration. Les principaux cas de faillites enregistrés jusqu'à présent dans le secteur concernent avant tout des établissements dont les difficultés étaient antérieures à la crise.

Le crédit supplémentaire de 50,186 millions, adopté à l'unanimité par le Parlement lors de sa séance du 31 mars dernier, permettra, en cas de prolongation des restrictions sanitaires qui pourraient encore toucher le secteur de la restauration, de prolonger le dispositif « cas de rigueur » en faveur des établissements qui devraient rester fermés.

Aux yeux du Gouvernement, cette mesure, s'ajoutant aux autres dispositifs tels que les RHT et les APG doit permettre, pour les entreprises qui étaient viables avant la crise, de surmonter celle-ci et de pouvoir rouvrir dans les meilleures conditions dès que la possibilité leur en sera offerte.

D'autres aides ont également été prolongées par le Parlement dans le cadre du crédit supplémentaire validé. Elles concernent le soutien aux entreprises pour les tâches administratives, des aides pour la redéfinition du modèle économique, le soutien aux projets innovants de groupes d'entreprises ou d'associations professionnelles ou encore des mesures spécifiques de la promotion économique. Le Gouvernement n'entend pas proposer d'autres mesures dans l'immédiat.

Rappelons encore que le Service de l'économie et de l'emploi instruit les dossiers en étroite collaboration avec les offices des sports et de la culture qui disposent également d'aides spécifiques.

**M. Vincent Eschmann (PDC) :** Je suis satisfait.

#### 11. Question écrite no 3364

**Pour un plan de sortie de crise dans le canton du Jura**

**Yann Rufer (PLR)**

La situation pandémique en Suisse et dans le monde continue de déployer ses effets néfastes. Elle touche tous les domaines de notre société que cela soit au niveau économique, social, culturel et sportif. Elle touche toutes les générations et va créer des problèmes de santé psychique qui risquent de dépasser la fin-même de cette crise.

Il est clair que cette situation, inédite, a une visibilité très réduite. La mutation du virus, les retards pris dans la livraison des vaccins, les départs de foyers dans certaines régions du globe diminuent les capacités de se projeter.

Dans ce marasme, les autorités politiques font de leur mieux et il n'est pas question de remettre en question les décisions prises jusqu'à présent. Cela étant, la population jurassienne, comme celle de la Suisse, fatigue chaque jour un peu plus. Inondé d'informations quotidiennes sur l'évolution de la contagion, le peuple n'entrevoit pas de perspectives.

C'est pourquoi il est du devoir des autorités cantonales de pouvoir organiser l'après-crise, de pouvoir dessiner les contours des prochaines étapes qui peuvent nous attendre et avec lesquelles nous devons vivre dans les prochaines semaines, les prochains mois.

Mes questions au Gouvernement sont les suivantes :

1. Est-ce qu'il existe un plan de sortie de crise ?
2. Si oui, est-ce qu'il est prévu d'en informer la population avec les précautions d'usage quant aux différents scénarios qui pourraient survenir à court, moyen terme ?
3. S'il n'existe pas de plan spécifique, est-ce que le Gouvernement envisage d'en établir un ?
4. Est-ce que le Gouvernement envisage de militer, avec d'autres cantons romands, auprès de la Confédération pour qu'elle établisse un plan de sortie de crise ?
5. Est-ce que le Gouvernement envisage de se joindre à d'autres cantons romands et d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour envisager des réouvertures de lieux culturels et sportifs ?

#### Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement répond aux questions posées de la manière suivante :

Réponse à la question 1 :

En préambule, il y a lieu de rappeler que pour l'heure, c'est le Conseil fédéral qui a la main et qui décide des mesures sanitaires. C'est lui qui décide de l'essentiel des mesures de fermetures et d'assouplissements. Le Gouvernement n'a pas établi de plan de sortie de crise au sens strict du terme. Ainsi que le relève l'auteur de la question, la période actuelle pose des problèmes dans de nombreux domaines, qu'on pense à l'économie et à la santé physique et psychique, bien sûr, mais aussi le social, la jeunesse. Plus largement, les liens entre le citoyen et l'Etat et la confiance envers les autorités, le fédéralisme sont questionnés. Les besoins et moyens d'actions évidemment sont très différents selon la thématique abordée. Par ailleurs, la situation évolue de manière très rapide et parfois de manière surprenante. Dans ces conditions, il est extrêmement compliqué de définir un plan de sortie de crise global suffisamment précis pour répondre à tous les enjeux qui se posent et suffisamment consolidé pour ne pas devoir le modifier en profondeur à court terme. Le Gouvernement trouve de ce fait plus pertinent d'agir au plus près de l'évolution de la situation et des priorités, avec l'objectif clair de permettre un retour à une situation normale ainsi que de permettre un redémarrage le plus rapide possible de toutes les activités économiques touchées.

Réponse à la question 2 :

Le Gouvernement n'ayant pas de plan de sortie de crise, il ne prévoit donc pas de le communiquer.

Réponse à la question 3 :

La question de l'établissement d'un plan de sortie de crise a été évoquée par le Gouvernement. Les enjeux étant très différents selon les pans de la société concernés, il a choisi de mandater les services spécialisés dans les différents domaines pour suivre l'évolution de la situation, proposer des mesures dans leur domaine de compétence et essayer au maximum d'anticiper l'avenir. Ces mesures doivent être coordonnées entre les différents domaines. C'est le rôle de l'Etat-Major de conduite (EMCC), qui réunit chaque semaine les différents spécialistes. En cas de besoin, il demande aux différents services de lancer des réflexions plus spécifiques. C'est le cas en ce moment par exemple sur la stratégie de dépistage de masse ou encore sur la situation de la jeunesse jurassienne. Jusqu'ici, cette manière de procéder a permis au canton du Jura d'être réactif et très efficace, voire d'anticiper un certain nombre de problèmes. A moyen terme et concernant l'après-crise, il conviendra d'agir de manière ciblée dans les domaines nécessitant un soutien particulier pour retrouver un équilibre. Les moyens financiers à disposition du Canton et de la Confédération sont cependant limités. Dans ce sens, un plan de sortie de crise comme on l'entend souvent avec un Etat qui accélère par exemple ses investissements ou l'entretien de ses infrastructures n'est certainement pas le plus pertinent dans la situation actuelle. Les actions devront certainement être plus ciblées.

Réponse à la question 4 :

Le Gouvernement n'est pas favorable à demander un plan de sortie de crise au Conseil fédéral pour les raisons évoquées plus haut. Sur le plan économique par exemple, la question d'un plan de relance au niveau fédéral a été abordée. Là aussi, la situation très nuancée montre qu'un tel plan présente un risque élevé de ne pas atteindre sa cible. Le Gouvernement jurassien demande en revanche de manière régulière au Conseil fédéral d'offrir des perspectives aux différents secteurs économiques touchés et à la population.

Réponse à la question 5 :

Depuis le dépôt de la question, le Conseil fédéral a décidé de la réouverture de la plupart des lieux sportifs et culturels, de manière large pour les jeunes de moins de 20 ans, avec plus de contraintes et de limites pour les adultes. Le Gouvernement estime que dans les domaines de la culture et du sport, les allègements proposés par le Conseil fédéral sont justifiés et adaptés à la situation. Il ne souhaite donc pas demander au Conseil fédéral de nouveaux allègements à court terme.

**M. Gabriel Voirol (PLR)** : Monsieur le député Yann Ruffer est satisfait.

## 12. Question écrite no 3365

### Restaurateurs jurassiens, point de situation ? Raoul Jaeggi (PVL)

Depuis mars 2020, en raison de la propagation du coronavirus, on impose aux commerçants jurassiens des périodes de fermetures.

Touchés de plein fouet, les exploitants de bars et restaurants ont dû fermer plus longtemps que les autres et sont parmi ceux qui payent le prix fort n'ayant plus ou quasi plus de revenus mais devant continuer de payer le loyer et les charges.

Hormis les RHT et l'APG, le Gouvernement peut-il nous faire connaître le nombre de restaurateurs qui ont pu bénéficier des aides directes de l'État jurassien à ce jour et quel montant total cela représente ?

Réponse du Gouvernement :

Depuis le début de la pandémie, le Gouvernement a mis en place diverses mesures destinées à atténuer l'impact sur le tissu économique jurassien. Parmi ces mesures, une partie non négligeable de celles-ci a bénéficié au secteur de la restauration.

Le tableau ci-dessous présente un état de situation au 9 avril de ces mesures pour la catégorie « hébergement et restauration » :

Mesures	Nombre d'entreprises/ demandes validées	Montants
Forfait de 500 francs destiné à un soutien administratif pour l'élaboration des formalités pour l'obtention des RHT, APG, indemnités cas de rigueur	320	160'000.00
Soutien aux projets innovants d'associations et groupements d'entreprises	1 (Gastrojura et Juratourisme)	56'000.00
Mesures spécifiques promotion économique	2	13'823.00
Dispositif cas de rigueur (avances)	177	5'954'218.60
Dispositif cas de rigueur (fonds perdus calculés s/exercice 2020)	18	331'324.00
Total	518	6'515'365.60

A noter que le dispositif cas de rigueur a fait l'objet récemment d'une révision au niveau des critères d'éligibilité et notamment pour la date de création de l'entreprise. Ainsi, précédemment, les entités créées après le 1<sup>er</sup> mars 2020 n'étaient pas éligibles au dispositif cas de rigueur. Avec la nouvelle disposition légale, il est désormais possible, pour une entreprise créée entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 1<sup>er</sup> octobre 2020, de prétendre à une aide pour cas de rigueur.

Cette nouvelle disposition, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril dernier, est particulièrement bienvenue pour de nombreux restaurants qui ont été repris durant l'année 2020, alors même que la situation sanitaire n'augurait pas l'apparition d'une deuxième voire troisième vague.

**Mme Emilie Moreau (PVL)** : Monsieur Raoul Jaeggi est

satisfait.

## 13. Question écrite no 3366

### Pandémie et restaurants : faisons le point ! Yves Gigon (UDC)

Le milieu de la restauration en Suisse souffre terriblement dans cette période de pandémie. Un grand nombre de restaurants jettent l'éponge ou font faillite. On constate à cet effet une nette augmentation d'annonces de locaux de restauration sur le marché immobilier. Les professionnels jurassiens de la branche n'échappent pas à cette tendance. Pourtant, comme ils l'ont démontré, les professionnels de la branche sont capables de mettre en place les mesures sanitaires strictes pour travailler et empêcher le

virus de se propager. Les restaurants ne sont pas un milieu à clusters. Après une année de pandémie, il est temps de faire le point sur la situation.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de clusters a-t-on dénombré dans les restaurants jurassiens ?
2. Depuis le début de la pandémie, combien de restaurants et cafés ont jeté l'éponge dans le Jura ?
3. Combien ont fait faillite ?
4. Le Gouvernement est-il favorable à la réouverture rapide des restaurants ?

#### Réponse du Gouvernement :

Comme chacun sait, les restaurateurs ont été les acteurs économiques qui ont probablement le plus souffert des restrictions d'activité pour endiguer la pandémie. Leurs efforts d'adaptation ont été exemplaires mais ils ont néanmoins dû fermer plusieurs mois, avec de lourdes conséquences économiques. La question écrite demande au Gouvernement de faire un point de situation. Le Gouvernement répond aux questions comme suit.

#### Réponse à la question 1 :

Il est difficile de répondre à cette question. En effet, on ne peut pas déterminer avec certitude qu'une transmission a eu lieu à un endroit précis et à une heure précise. Une personne qui s'est rendue dans un établissement public et qui est positive peu après a peut-être été contaminée dans l'établissement, mais pas forcément. Par ailleurs, une part importante des contaminations se fait entre personnes qui ne se connaissent pas et qui ne peuvent ainsi établir une liste de contacts complète. Des recoupements sont donc très difficile, voire impossible à faire. Des clusters bien réels peuvent ainsi ne jamais être identifiés. Par ailleurs, l'origine des contaminations n'est de loin pas toujours identifiée. La chaîne exacte des transmissions est par conséquent impossible à établir avec certitude. Ce n'est que quand un nombre important de personnes ayant fréquenté le même endroit à peu près au même moment sont positives que l'on peut identifier un très probable cluster.

Les restrictions sanitaires sont décidées en fonction du potentiel de risques. Or ce dont on est certain, c'est que plus les personnes sont dans un même endroit fermé et peu ventilé, pendant un certain temps et sans masque, plus le risque de contamination est élevé lorsqu'une personne est porteuse du virus.

Avec les importantes réserves qui viennent d'être rappelées, on peut supposer qu'il y a eu un peu moins de dix clusters dans les établissements publics, pour certains notamment au début du mois d'octobre 2020 dans des bars et restaurants. Les variants, plus contagieux, n'existaient pas encore à l'époque.

#### Réponse à la question 2 :

De mars 2020 à mars 2021, il y a eu 30 cessations d'activité dont 22 suivies d'une reprise et huit sans reprise. Les motifs des cessations ne sont pas connus. Il faut remarquer que les cours pour le certificat de cafetier sont d'ores et déjà pleins en 2021. Ceux qui arrêtent sont dans la plupart des cas remplacés par de nouveaux tenanciers.

#### Réponse à la question 3 :

Les faillites sont au nombre de trois depuis le début de la pandémie.

#### Réponse à la question 4 :

Le Gouvernement est bien entendu favorable à une réouverture des restaurants. Toutefois, rouvrir trop vite pourrait contribuer à augmenter le risque d'une évolution sanitaire défavorable, ce qui augmenterait aussi le risque d'une nouvelle fermeture qui serait catastrophique. Tout dépend donc principalement de l'évolution de la pandémie, de la situation dans les hôpitaux et de la couverture vaccinale. Ces critères sont pris en compte par le Conseil fédéral qui, actuellement, est compétent pour décider.

**M. Yves Gigon (UDC) :** Je suis partiellement satisfait.

#### **14. Modification de la loi sur les émoluments** (première lecture)

#### Message du Gouvernement :

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement vous soumet en annexe un projet de révision partielle de la loi du 9 novembre 1978 sur les émoluments.

Il vous invite à l'accepter et le motive comme suit.

#### **I. Contexte**

Le 17 avril 2019, le Parlement a constaté la validité matérielle de l'initiative populaire « Halte aux ponctions excessives de l'Etat à l'encontre des sociétés jurassiennes ». Les initiants demandaient que pour les sociétés et associations selon l'article 60 du Code civil suisse :

1. il soit reconnu et inscrit dans la législation leur rôle essentiel au maintien du tissu social et économique de nos villages, de nos districts et de notre canton;
2. une exception soit faite dans la législation afin qu'elles bénéficient d'une réduction de 50% sur les émoluments facturés lors d'organisation de manifestations publiques.

Dans le texte de l'initiative rédigée en termes généraux et déposée le 12 octobre 2018, les initiants expliquaient notamment que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et suite à l'application de la mesure OPTI-MA no 121, le prix des émoluments facturés aux organisateurs de manifestations était jusqu'à quatre fois plus élevé qu'auparavant. Selon les initiants, cette augmentation mettait en difficulté les petites sociétés et prêterait une majorité d'entre elles, car elles avaient des ressources modestes. Dans le cadre du traitement de l'initiative, le Gouvernement est d'avis que certains cas cités par les initiants peuvent apparaître effectivement comme inappropriés et convient qu'une remise de 50% du montant total de l'émolument facturé pourrait être octroyée à certaines sociétés pour l'organisation d'un certain type de manifestations.

De ce fait, en vertu de son pouvoir de proposer au Parlement toute disposition constitutionnelle, loi ou décret (article 90, alinéa 1, de la Constitution cantonale), le Gouvernement a choisi de soumettre au Parlement le présent message accompagné d'un projet de modification de la loi sur les émoluments.

Comme le projet est rédigé de toutes pièces, il constitue un contre-projet indirect à l'initiative populaire « Halte aux ponctions excessives de l'Etat à l'encontre des sociétés jurassiennes ». En effet, le droit d'initiative du Gouvernement n'est limité ni dans le temps, ni matériellement, de sorte que, en principe, l'initiative populaire ne peut y faire obstacle. Le dépôt d'une initiative populaire n'a nullement pour effet de paralyser l'activité législative des autorités de l'Etat dans le domaine visé par les initiants.

## II. Exposé du projet

La portée du présent projet est limitée aux manifestations et compétitions, même pédestres, qui se déroulent sur et hors de la voie publique (art. 6 de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux). Cela ne concerne donc que les émoluments facturés pour les autorisations de manifestation nécessitant un usage accru du domaine public, qui constituent la grande majorité des exemples cités par les initiants.

S'agissant des autres types de manifestations comme les lotos par exemple, il convient de rappeler que le montant des émoluments a été adapté par le Parlement lors de l'adoption le 28 octobre 2020 de la nouvelle loi portant introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LiJAr) qui a entraîné une modification de l'article 12, chiffre 15, du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (DEmol). L'émolument pour pouvoir organiser un loto est désormais fixé à 150 francs par autorisation (et non plus par jour), alors que l'ancien texte prévoyait une fourchette par jour allant de 180 à 1'000 francs. En pratique, par le passé, le plus petit émolument facturé pour un permis journalier de loto s'était monté à 193 francs et le plus élevé à 578 francs. Ces nouvelles bases légales sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et entraîneront une baisse significative des émoluments facturés pour l'organisation d'un loto.

Le projet prévoit que la remise de 50% sera octroyée d'office si la personne morale qui sollicite l'autorisation remplit les conditions fixées et ne bénéficie pas déjà d'une remise totale de l'émolument sur la base de l'article 18 de la loi sur les émoluments. Cette remise de 50% porte sur le montant total de l'émolument facturé. En effet, elle concerne tant l'émolument facturé pour la prestation fournie par l'Office des véhicules dans le cadre du traitement du dossier et de l'octroi de l'autorisation (article 22, chiffre 12, DEmol) que celui perçu pour les préavis nécessaires délivrés par d'autres unités administratives comme l'Office de l'environnement, la Police cantonale, le Service de l'économie rurale ou le Service des infrastructures.

Cette remise ne sera octroyée, au travers du renvoi à deux dispositions de la loi d'impôt, qu'aux demandes d'autorisation déposées par des personnes morales qui sont exonérées de manière générale de l'impôt (par exemple les personnes morales qui poursuivent des buts de service public ou d'utilité publique ainsi que celles qui visent des buts culturels dans le Canton ou sur le plan suisse) ainsi qu'aux personnes morales poursuivant des buts idéaux, en particulier

les associations comme les clubs sportifs ou les sociétés de village, qui sont exonérées de l'impôt d'Etat sur le bénéficiaire et qui ne sont pas imposées sur leur capital. En effet, comme il n'est pas aisé de distinguer les petites sociétés visées par l'initiative de celles qui ont des ressources plus importantes, le critère fiscal apparaît comme la solution la plus objective et la plus simple lors du traitement des demandes d'autorisation.

Environ 650 personnes morales dans le canton du Jura sont reconnues comme poursuivant des buts idéaux. Depuis l'année fiscale 2018, ces personnes morales sont également tenues de remplir et de déposer une déclaration d'impôt. La notion de buts idéaux n'est pas définie de manière exhaustive, mais recouvre notamment les activités politiques, religieuses, sportives, scientifiques ou artistiques, les œuvres de bienfaisance, ainsi que les missions en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Pour bénéficier de la remise, ces personnes morales ne doivent pas payer, de manière cumulative, de l'impôt d'Etat sur le bénéficiaire, ni de l'impôt sur le capital. Dans les faits, cela concerne la grande majorité des personnes morales poursuivant des buts idéaux. En effet, leurs bénéficiaires sont exonérés de l'impôt d'Etat pour autant qu'ils n'excèdent pas 30'000 francs (article 76a de la loi d'impôt). De plus, pour l'impôt sur le capital, ces personnes morales peuvent déduire 100'000 francs du capital imposable (article 81 LI).

Au niveau procédural, ces personnes morales devront uniquement remettre une attestation fiscale ou la dernière décision de taxation à l'Office des véhicules lors du dépôt de la demande d'autorisation.

Ce dispositif est à même de mettre en œuvre le but poursuivi par l'initiative populaire à son deuxième point (cité en tête du présent message). Quant au premier point, qui tend à inscrire dans la législation la reconnaissance expresse du rôle joué par les sociétés et associations visées, il y a lieu de renoncer à y donner suite, car il s'agit d'un souhait dépourvu de portée normative.

Les dispositions du projet de modification de la loi sur les émoluments font l'objet d'un commentaire et d'une argumentation détaillés dans le tableau explicatif annexé.

## III. Effets du projet

### A. Effets sur le personnel

Le projet n'aura pas d'incidence particulière sur le personnel de l'Etat, en particulier sur celui de l'Office des véhicules, car le système proposé n'est pas de nature à entraîner une augmentation significative de la charge de travail pour traiter les demandes d'autorisation.

### B. Effets sur les communes

Le projet n'aura pas d'incidence sur les communes.

### C. Effets financiers

Le montant total des émoluments facturés concernant les autorisations de manifestations et de compétitions, même pédestres, sur et hors de la voie publique, s'est élevé à 29'440 francs en 2018 et à 28'962.50 francs en 2019.

Dans le détail, les émoluments facturés par l'OVJ en 2018 et 2019 pour la prestation principale représentent la moitié de ce montant, l'autre moitié concernant les préavis délivrés par les différentes unités administratives :

OVJ	POC	SIN	ENV	ECR	Total 2018
14'765.00	6'215.00	4'450.00	3'960.00	50.00	29'440.00

  

OVJ	POC	SIN	ENV	ECR	Total 2019
14'472.50	5'950.00	4'450.00	4'040.00	50.00	28'962.50

Comme la remise de 50% concerne tant l'émolument facturé par l'OVJ que celui perçu pour les préavis nécessaires, les incidences financières peuvent être facilement calculées. Dès lors, si toutes les sociétés avaient pu bénéficier de la remise de 50%, les incidences financières pour l'Etat se seraient traduites par une baisse des recettes de 14'720 francs en 2018 et de 14'481.25 francs en 2019. Il est donc possible d'estimer les incidences financières pour l'Etat à environ 15'000 francs par année.

#### IV. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement vous invite à accepter le projet de révision partielle de la loi sur les émoluments qui vous est soumis.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre parfaite considération.

Delémont, le 9 février 2021

Au nom du Gouvernement  
de la République et Canton du Jura

La présidente : Nathalie Barthoulot  
La chancelière d'Etat : Gladys Winkler Docourt

Loi du 9 novembre 1978 sur les émoluments (RSJU 176.11)	
Projet d'article	Commentaire
<b>Titre</b> Loi sur les émoluments (LEmol)	Ajout d'une abréviation officielle.
<i>Manifestations sur et hors de la voie publique</i> <b>Article 18a</b> <sup>1</sup> Une remise de 50% du montant total de l'émolument est octroyée pour les autorisations concernant les manifestations et les compétitions, même pédestres, sur et hors de la voie publique (article 6 de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux).	<p>La remise de 50 % ne concerne que les autorisations portant sur des manifestations et compétitions, même pédestres, sur et hors de la voie publique conformément à l'article 6 de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux (RSJU 741.11).</p> <p>Elle concerne tant l'émolument facturé pour la prestation fournie par l'Office des véhicules que celui perçu pour les préavis nécessaires délivrés par d'autres autorités comme l'Office de l'environnement, la Police cantonale, le Service de l'économie rurale ou le Service des infrastructures. La remise de 50% porte donc sur le montant total de l'émolument facturé.</p> <p>Elle est octroyée d'office si la personne morale requérante remplit les conditions fixées à l'alinéa 2 et ne bénéficie pas déjà d'une remise totale de l'émolument sur la base de l'article 18 de la loi sur les émoluments.</p>
<sup>2</sup> Cette remise ne s'applique qu'aux demandes d'autorisation déposées par : <ol style="list-style-type: none"> <li>des personnes morales exonérées de l'impôt en application de l'article 69, alinéa 1, lettres h et h<sup>bis</sup>, de la loi d'impôt ;</li> <li>des personnes morales poursuivant des buts idéaux qui sont exonérées de l'impôt sur le bénéfice (article 76a LI) et qui ne sont pas imposées sur leur capital.</li> </ol>	<p>Cet alinéa limite la portée des personnes morales qui pourront bénéficier d'une remise de 50%. Le but recherché est de ne pas alourdir la charge administrative de l'Office des véhicules lors du traitement des demandes d'autorisation en fixant des critères compliqués. De ce fait, il est prévu de se baser sur des critères fiscaux et seules les personnes morales qui ne paient pas d'impôt pourront bénéficier d'une remise de 50%. Sont notamment concernées les personnes morales qui sont exonérées de l'impôt sur la base de l'article 69, alinéa 1, lettres h et h<sup>bis</sup>, de la loi d'impôt (RSJU 641.11) (par exemple les personnes morales qui poursuivent des buts</p>

	de service public ou d'utilité publique ainsi que celles qui visent des buts culturels dans le Canton ou sur le plan suisse) ou les personnes morales poursuivant des buts idéaux, en particulier les associations, qui sont exonérées de l'impôt d'Etat sur le bénéfice en application de l'article 76a de la loi d'impôt et qui ne sont imposées sur le capital (en tenant compte notamment de la déduction de 100'000 francs prévue à l'article 81 de la loi d'impôt).
<p><sup>3</sup> Lors du dépôt de la demande d'autorisation, une attestation fiscale ou la dernière décision de taxation est remise à l'autorité compétente.</p>	L'attestation fiscale (pour les personnes morales visées à l'alinéa 2, lettre a) et la dernière décision de taxation (pour les personnes morales visées à l'alinéa 2, lettre b) seront ajoutées à la liste des documents demandés par l'Office des véhicules. Il est renoncé à préciser dans la loi la durée de validité d'une attestation fiscale, ce point pouvant être clarifié en pratique.

### Modification de la loi sur les émoluments

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

Arrête :

I.

La loi du 9 novembre 1978 sur les émoluments est modifiée comme il suit :

Titre de la loi

Loi sur les émoluments (LEmol)

Article 18a (nouveau)

<sup>1</sup> Une remise de 50% du montant total de l'émolument est octroyé pour les autorisations concernant les manifestations et les compétitions, même pédestres, sur et hors de la voie publique (art. 6 de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux).

<sup>2</sup> Cette remise ne s'applique qu'aux demandes d'autorisation déposées par :

a) des personnes morales exonérées de l'impôt en application de l'article 69, alinéa 1, lettres h et h<sup>bis</sup>, de la loi d'impôt ;

b) des personnes morales poursuivant des buts idéaux qui sont exonérées de l'impôt sur le bénéfice (art. 76a LI<sup>3</sup>) et qui ne sont pas imposées sur leur capital.

<sup>3</sup> Lors du dépôt de la demande d'autorisation, une attestation fiscale ou la dernière décision de taxation est remise à l'autorité compétente.

II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

**M. André Henzelin** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Suite à l'acceptation par notre Parlement de l'arrêté constatant la validité matérielle de l'initiative populaire : « Halte aux ponctions excessives de l'Etat à l'encontre des sociétés jurassiennes », le Bureau a confié à la commission de gestion et des finances, le 3 mai 2019, le traitement quant au fond de celle-ci. Dès lors, et confor-

mément à l'article 90, alinéa 3, de la loi sur les droits politiques qui prévoit qu'avant de traiter une initiative, il y a lieu d'entendre les représentants du comité d'initiative, nous avons fait le nécessaire dans ce sens. C'est ainsi que lors de notre séance du 10 août 2019, nous avons reçu une délégation de trois membres du comité d'initiative, dont son président, notre collègue Vincent Hennin. La discussion a été très intéressante et constructive.

Au niveau du point 1, qui demande de reconnaître et d'inscrire dans la législation cantonale le rôle essentiel des sociétés et associations visées par l'initiative, nous avons proposé de renoncer à y donner suite. Effectivement, tout en confirmant également leur contribution importante au profit de la vie associative et sociale, aussi bien dans nos communes que dans notre canton, nous ne voyons pas dans quelle loi on pourrait introduire ce principe de reconnaissance. D'ailleurs, à ce sujet, je relève que nous n'avons pas obtenu de suggestions de la part des représentants du comité d'initiative. Eu égard à ce qui précède, nous estimons qu'il s'agit d'un souhait dépourvu de portée normative.

Au niveau du point 2 de l'initiative, nous avons pu constater, par l'intermédiaire de certains cas concrets énoncés dans le cadre de la discussion, que le montant des émoluments pouvait effectivement être inapproprié pour quelques sociétés, en regard de leurs ressources financières modestes. Tout en rappelant que l'article 18 actuel de la loi sur les émoluments permet, d'ores et déjà, d'accorder une remise dans des cas particuliers, il a été convenu, au sein de la CGF, d'étudier, par l'intermédiaire d'un contre-projet à l'initiative, la question d'une remise de 50% du montant total de l'émolument facturé. Toutefois, dans l'analyse que nous avons faite pour bénéficier d'une telle remise, je préciserai que nous avons émis certains critères. J'en citerai deux. A savoir que la société doit être reconnue comme poursuivant des buts idéaux d'une part, et que les émoluments concernés se réfèrent uniquement à des autorisations de manifestations nécessitant un usage accru du domaine public d'autre part. D'ailleurs, au sujet de ce dernier point, nous avons pu constater que la grande majorité des exemples cités par les représentants du comité d'initiative concernaient de telles manifestations organisées par de petites sociétés. Au terme de notre séance, nous avons donc sollicité le Service juridique afin d'établir un contre-projet, en tenant compte des éléments que je viens d'énoncer.

Lors de notre séance du 26 février 2020, Monsieur Nicolas Fridez, conseiller juridique au Service juridique, nous a

présenté le projet de contre-projet préparé sur la base des principes discutés précédemment en CGF. En fait, la proposition formulée dans le projet, qui consiste en une modification de la loi sur les émoluments, constitue bien un contre-projet indirect à l'initiative, répondant ainsi parfaitement au souhait exprimé par notre commission. Quant à la proposition, elle tient également compte de la volonté désirée, à savoir de ne pas occasionner de lourdeurs administratives pour l'Office des véhicules (OVJ). Effectivement, je rappelle que toutes les demandes d'autorisation dont il est question doivent être adressées par l'intermédiaire de l'OVJ qui s'occupe, cas échéant, de gérer les contacts et préavis avec les autres services de l'Etat. Pour être complet au sujet de la procédure d'autorisation, je précise que c'est également l'OVJ qui s'occupe de facturer l'émolument global qui comprend les préavis des autres services.

Eu égard à ce qui précède, je résumerai le projet de révision partielle de la loi sur les émoluments en relevant qu'il est limité aux manifestations et compétitions, même pédestres, qui se déroulent sur et hors de la voie publique. Les émoluments y relatif constituent, comme déjà indiqué précédemment, la grande majorité des exemples qui ont été relevés par les représentants du comité d'initiative. Que le projet prévoit de se baser sur des critères fiscaux. En effet, comme il n'est pas aisé de distinguer les petites sociétés visées par l'initiative de celles qui ont des ressources plus importantes, le critère fiscal apparaît comme la solution la plus objective. De ce fait, lors du dépôt de sa demande d'autorisation, la société devra joindre à celle-ci une attestation fiscale ou sa dernière décision de taxation. Que, d'une part, la remise de 50% sera octroyée aux personnes morales qui sont exonérées de manière générale de l'impôt, en application de l'article 69 de la loi d'impôt, et que, d'autre part, la remise de 50% sera octroyée aux personnes morales poursuivant des buts idéaux et qui sont exonérées de l'impôt sur le bénéfice et qui ne sont pas imposées sur leur capital. Au sujet de l'imposition des personnes morales concernées, je rappelle qu'elles sont exonérées de l'impôt d'Etat si le bénéfice n'exécède pas 30'000 francs. Quant à l'impôt éventuel sur le capital, il est calculé sur le capital imposable après la déduction prévue de 100'000 francs.

Compte tenu qu'au terme de notre séance du 26 février 2020, le projet présenté avec l'ajout de l'article 18a de la loi sur les émoluments correspondait aux attentes de la CGF comme contre-projet indirect à l'initiative : « Halte aux ponctions excessives de l'Etat à l'encontre des sociétés jurassiennes », nous avons prié le Gouvernement de bien vouloir établir un message allant dans le sens de la proposition qui nous a été soumise. Malheureusement, en raison de la situation liée à la COVID-19, respectivement l'engagement très important du Service juridique dans le cadre de la pandémie, l'élaboration du message a pris du retard. Effectivement, la rédaction de celui-ci ne nous a pas permis de reprendre cet objet et de le traiter avant notre séance du 10 mars dernier. Je relève ce fait pour préciser la raison de ce laps de temps relativement long entre nos deux séances.

Je mentionnerai encore dans mon rapport que, dans notre canton, il y a environ 650 personnes morales qui sont reconnues comme poursuivant des buts idéaux et qui sont tenues, depuis l'année fiscale 2018, de remplir et de déposer une déclaration d'impôts. Dès lors, sur la base de ce qui précède, d'une part, et des émoluments facturés en 2018 ou en 2019 pour les manifestations concernées par le projet de loi, d'autre part, l'incidence financière pour l'Etat peut être estimée à environ 15'000 francs par année.

Je tiens encore à remercier Madame la ministre Rosalie Beuret Siess ainsi que Monsieur Nicolas Fridez, conseiller juridique au Service juridique, pour leur disponibilité et les renseignements détaillés et complets qu'ils nous ont donnés. Je remercie également notre secrétaire Jean-Baptiste Maître. En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande d'accepter aussi bien l'entrée en matière que la modification de la loi sur les émoluments. Profitant que j'ai la parole, je vous informe que c'est à l'unanimité que le groupe PLR acceptera aussi bien l'entrée en matière que la modification de la loi.

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des Finances : Vous êtes appelés, aujourd'hui, à vous prononcer sur un projet de révision partielle de la loi sur les émoluments qui constitue un contre-projet indirect à l'initiative populaire : « Halte aux ponctions excessives de l'Etat à l'encontre des sociétés jurassiennes ». Au vu de la présentation claire et complète qui vient d'être faite par le président de la commission de gestion et des finances, mon intervention sera brève car seuls trois points méritent un développement complémentaire.

Tout d'abord, comme le texte de l'initiative populaire est rédigé de manière large et ne cible pas de manière précise les manifestations et le type d'émoluments concernés par la proposition de remise de 50%, il est apparu nécessaire de cadrer la portée de la révision partielle de la loi sur les émoluments. Au vu des arguments développés et des exemples cités par les auteurs de l'initiative qui font clairement référence à la mesure OPTI-MA no 121, il est proposé de limiter la portée du projet aux émoluments facturés par l'Office des véhicules pour les autorisations de manifestations et compétitions même pédestres qui se déroulent sur et hors de la voie publique. Cela veut ainsi dire que d'autres émoluments, comme ceux par exemple facturés par les recettes et administrations de district pour les permis de débit de boisson dans le cadre d'une manifestation ou pour l'organisation de manifestations comme les lotos, ne sont pas concernés. Toutefois, s'agissant des lotos, je tiens à rappeler que le Parlement a validé au mois d'octobre 2020, lors de l'adoption de la loi portant introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent, une baisse significative des émoluments qui seront facturés pour l'organisation d'une telle manifestation lorsqu'elles pourront à nouveau avoir lieu.

Ensuite, au niveau de la mise en œuvre, le système proposé ne laisse pas de marge de manœuvre à l'Office des véhicules, contrairement à ce que prévoient actuellement les règles générales en matière de remise fixée à l'article 18 de la loi sur les émoluments. L'Office des véhicules devra ainsi octroyer systématiquement une remise de 50% du montant total de l'émolument si l'organisateur de la manifestation remplit les conditions posées et produit les documents demandés. Enfin, comme cela a été rappelé par le président de la CGF, il est proposé de n'octroyer une remise qu'aux petites sociétés. En effet, le texte explicatif de l'initiative est clair sur ce point. Il précise notamment, au sujet de la mesure OPTI-MA no 121, qu'elle met en difficulté les petites sociétés et prêterite une majorité d'entre elles aux ressources modestes qui ne supportent que difficilement les augmentations d'émoluments, ce qui met en péril leurs activités. Pour information, la remise par manifestation portera sur des montants, dans la majorité des cas, allant de 140 à 180 francs. Si l'on peut comprendre que ces montants apparaissent importants pour les sociétés citées en exemple

par les auteurs de l'initiative, ce n'est pas forcément le cas pour toutes les sociétés.

Comme il n'est pas aisé de distinguer les petites sociétés visées par l'initiative de celles qui ont des ressources plus importantes et qui sont donc moins impactées par l'augmentation des émoluments facturés de la mesure OPTI-MA no 121, il est proposé de fixer un critère fiscal. Il s'agit d'un critère objectif et facile à démontrer, notamment par la production d'une attestation fiscale ou de la dernière décision de taxation. Avec une adaptation des formulaires de demande d'autorisation, une bonne communication et la collaboration des organisateurs, je suis convaincue que ce nouveau système ne devrait pas entraîner une augmentation de la charge de travail de l'Office des véhicules lors du traitement des dossiers. Selon le Gouvernement, le dispositif proposé permettra de mettre en œuvre le but poursuivi par l'initiative. En effet, les clubs sportifs ou les sociétés de villages qui organisent ce type de manifestations seront en grande majorité concernées par cette remise de 50%, car ce sont des personnes morales poursuivant des buts idéaux qui ne paient ni impôt sur le bénéfice ni impôt sur le capital, car elles ont un capital imposable inférieur à 100'000 francs et donc des moyens financiers à disposition limités.

Compte tenu de ces éléments, je vous remercie au nom du Gouvernement, d'accepter l'entrée en matière sur la révision partielle de la loi sur les émoluments. Je tiens encore à remercier le président et les membres de la commission de gestion et des finances pour leur examen attentif de ce projet.

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*L'article 18a, le chiffre II, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.*

*Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 59 députés.*

## 15. Motion no 1353

### **Diminution des EPT au sein de l'administration cantonale**

**Stéphane Theurillat (PDC)**

L'augmentation régulière du nombre des EPT des effectifs de l'administration cantonale est un problème qui a souvent été évoqué au sein du Parlement jurassien. La lecture du budget 2021 et particulièrement du chapitre y relatif n'y fait pas défaut, car si certaines années les effectifs sont plus ou moins stabilisés, une progression régulière de ceux-ci s'observe sur le long terme ce qui est très préoccupant pour l'avenir. D'ailleurs, au moment de traiter le budget cantonal en plénum, les députés relèvent quasiment chaque année cette inquiétude et demandent un inversement de tendance dans la durée.

Il n'est bien entendu pas simple de dire où couper dans les effectifs tout en maintenant des prestations équivalentes. Un travail de réflexion et d'analyse doit avoir lieu afin de permettre de trouver les meilleures solutions pour être plus efficient. Le Gouvernement nous parle régulièrement de son projet « Repenser l'Etat » qui doit permettre d'aller dans ce sens. Mais il est primordial que ces gains d'efficacité se fassent aussi avec la volonté de réduction des effectifs de l'administration cantonale.

C'est pourquoi nous souhaitons donner un objectif « raisonnable » de réduction des effectifs de l'administration pendant la législature 2021-2025 de minimum 3%. Cette valeur étant celle qui permettrait de revenir à un état des effectifs de l'ordre de ceux de 2015.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement jurassien de réduire d'au minimum 3% le nombre d'EPT des effectifs de l'administration cantonale entre les comptes 2020 et 2025.

**M. Stéphane Theurillat (PDC)** : Depuis plusieurs années, l'élaboration du budget cantonal devient toujours plus difficile et, malheureusement, les événements que l'on vit depuis plusieurs mois nous laissent présager que les difficultés vont encore s'accroître. Dans le cadre de la présentation des comptes 2020, nous devrions constater le prélèvement de l'intégralité, ou presque, de la réserve de politique budgétaire, ce qui restreint encore notre marge de manœuvre pour le futur. Lors de sa prise de parole dans le traitement du dernier budget, Madame la Ministre des finances indiquait que la réalisation de budget n'a pour prétention de prédire l'avenir mais de nous y préparer au mieux. Partant du constat que l'avenir s'annonce compliqué au niveau financier, il apparaît indispensable à nos yeux de se fixer des objectifs de diminution des charges pour l'Etat afin de se préparer à toute mauvaise surprise. Par conséquent, l'une des pistes à explorer, et déjà mentionnée à de maintes reprises dans cet hémicycle, est de stopper l'augmentation régulière des effectifs au sein de l'administration cantonale. En précision à l'interprétation du Gouvernement par rapport à sa prise de position qu'il nous a transmise, je tiens à clarifier qu'il s'agit ici de réduire le nombre d'EPT sur cinq ans au sein des effectifs administratifs uniquement. En conséquence, celle-ci correspond à une diminution de l'ordre d'environ 29 EPT et non 60 comme estimé par le Gouvernement. Le volume des EPT concernant les enseignants n'étant pas pris en compte dans la motion, partant du constat que l'inversion des courbes a été amorcée depuis quelques années en ce qui les concernent. Mais, bien entendu, nous encourageons le Gouvernement à continuer en ce sens, tout en saluant les efforts réalisés. Par contre, force est de constater que le nombre des EPT concernant les effectifs administratifs suit une courbe ascendante pour laquelle nous n'observons pas de ralentissement, voire d'inversion.

L'idée de cette motion est donc de se fixer un objectif sur la durée afin d'inverser cette tendance qui ne sera plus supportable financièrement dans le futur. Evidemment, il n'est pas ici question de critiquer ou minimiser le travail réalisé par les employés de l'administration, mais de plutôt chercher à gagner en efficacité. Nous souhaitons donc se donner du temps pour lancer les réflexions et mettre en application de façon réfléchie et mesurée les solutions retenues. Bien souvent ce genre de thème est traité en fin d'année à l'approche du budget pour l'année à venir. Nous remarquons que cette façon de faire ne laisse que très peu de temps pour réfléchir comment mettre en application de telles mesures, ce qui n'est pas la manière la plus constructive d'aborder le sujet. Nous souhaitons, par cette motion, laisser le temps à la réflexion et à l'action afin d'évaluer comment être plus efficace. Par exemple, l'introduction plus marquée de la digitalisation ou l'allègement de certains processus chronophages pour l'administration peuvent être des voies à étudier. Bien entendu, la suppression, la réduction ou la modification de certaines prestations fournies actuellement doivent, elles aussi, faire l'objet d'une analyse dans les pistes à exploiter pour

répondre à l'objectif de cette motion.

Dans sa prise de position, le Gouvernement qualifie la motion de draconienne et linéaire. Je tiens à faire part de mon étonnement concernant ces qualificatifs que je ne partage pas. Une réduction de 3% sur cinq ans est-elle une mesure draconienne ? Lorsque l'on vient du domaine privé, je peux vous assurer qu'on n'a pas le curseur placé à la même position sur le mot draconien. D'autre part, je remarque aussi que cette mesure semble des plus nuancées lorsqu'on l'a comparée aux récentes décisions prises au niveau public dans différentes communes. Je pense notamment à Moutier qui annonce la réduction, sur une année, de 15 EPT au sein de son administration, on est bien au-dessus des 3% sur cinq ans. Je pense aussi à la commune de Porrentruy qui, lors du dernier Conseil de Ville a annoncé le besoin de réduire les charges de son personnel à hauteur d'environ 420'000 francs sur la prochaine année. Dans ce cas aussi, le curseur est placé bien plus haut que celui de la présente motion. D'autre part, pour rappel, lors du traitement des mesures OPTI-MA devant ce plénum, en 2014, il avait été décidé de réduire les effectifs de l'Etat à maximum 1800 EPT dès 2018, avec une projection de l'ordre de 860 EPT pour les effectifs administratifs. Nous sommes bien loin de cet objectif, même en appliquant la présente motion.

J'entends aussi les comparaisons à venir, et que d'autres cantons et notamment celles avec le canton de Schaffhouse qui, par sa population et ses caractéristiques, se rapproche fortement du nôtre. Si on se réfère à ce canton qui doit être pris en référence comme comparaison, le constat est clair, il arrive à fonctionner avec moins de personnel. Pour conclure, sur ce sujet des 3% sur cinq ans, je note que, depuis de nombreux mois, le Gouvernement nous parle de ce projet « Repenser l'Etat ». Et bien cette motion est simplement un objectif pour ce projet pour lequel j'ose espérer que le Gouvernement s'était fixé un objectif a minima supérieur.

En ce qui concerne le qualificatif de linéaire, cette motion donne un objectif pour la fin de législature sans étape intermédiaire. Le Gouvernement est donc libre de la mettre en application dans le temps selon son avancement sur le sujet et dans les domaines qu'il jugera les plus pertinents. Je ne comprends donc pas le qualificatif de linéaire concernant cette motion.

En conclusion, comme expliqué en préambule, notre situation nous oblige à prendre des mesures pour le futur. Cette motion en est donc une, il est bien entendu que d'autres actions devront être lancées en complément. En conséquence, je vous invite à soutenir cette motion et je vous remercie de votre attention.

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des Finances : La présente motion demande au Gouvernement de réduire les effectifs de l'administration d'au minimum 3% dans les cinq ans à venir en précisant en préambule et de manière marquée qu'un travail de réflexions et d'analyses préalables devrait avoir lieu, car il n'est pas aisé de dire où couper dans les effectifs tout en maintenant des prestations équivalentes. Autant dire que cette proposition devrait dans le fond être assortie d'une suppression des prestations souhaitées par le Parlement. Il est tout de même un peu facile, si j'ose, de demander 3% de diminution des postes, sans préciser les prestations que l'on ne souhaite plus. S'il fallait une fois encore le rappeler, la fonction publique jurassienne est engagée et fournit des prestations indispensables, notamment durant cette période où elle s'engage sans compter. J'en

veux pour preuve le nombre d'heures supplémentaires et de vacances qui apparaîtra dans les comptes 2020 et qui se montent à plusieurs millions de francs, correspondant à quelque 170'000 heures, ramenées à l'échelle des EPT, une centaine de postes.

En préambule, les 3% possiblement attendus, si cette motion passe la rampe, représentent, j'ai bien pris note de votre précision Monsieur le Député, environ 30 EPT au sein de l'administration cantonale, attendu que les 900 EPT d'enseignants ne seraient pas concernés. Le Parlement est-il dès lors prêt, Mesdames et Messieurs les Députés, à réduire les effectifs au sein de la police et, de facto, la présence d'agents, d'agentes sur le terrain, à restreindre les horaires d'ouverture des guichets ou encore à voir les délais pour les demandes de soutien à l'économie ou à la culture s'allonger ?

Le Parlement souhaite-t-il vraiment voir les décisions de taxation rallongées avec pour risque de faire perdre des recettes fiscales à l'Etat en raison d'un manque de ressources dans ce domaine ? Ou encore que les nouvelles personnes inscrites au chômage ou à l'aide sociale à cause de la crise liée au coronavirus ne soient pas prises en charge ? Car, concrètement, c'est bien de tout cela dont on parle ici.

Compte tenu de ces éléments, ces réductions, oui draconiennes Monsieur le Député, et linéaires me semble effectivement ni adéquates, ni envisageables, ce d'autant plus en regard de la période que nous traversons. C'est pourquoi le Gouvernement tient à rappeler, comme il l'a déjà mentionné à répétition reprises, qu'il reste en permanence extrêmement vigilant et examine régulièrement les actions à entreprendre en fonction de l'évolution de la situation des finances de l'Etat et de la crise sanitaire, d'une part, des compétences disponibles et des prestations prioritaires à fournir, d'autre part. En effet, dans ce contexte très particulier de crise sans précédent, le Gouvernement a procédé, dans le cadre de l'élaboration du budget 2021, à des choix marqués par sa volonté de maintenir, voire de renforcer les prestations à la population, en particulier dans les domaines de l'économie, de la santé, de la cohésion sociale et de la formation.

Dans le cadre des réductions de 1,5 million de la masse salariale de l'Etat prises par le Parlement au mois de décembre, le Gouvernement a également décidé de ne pas créer 6 EPT qui répondaient pourtant tous à des besoins ou à des nouvelles exigences, alors même que les ressources fixes en interne sont pleinement mobilisées depuis de longs mois sur de nouvelles activités spécifiques en lien avec la crise COVID, en sus de leurs activités quotidiennes, courantes et normales. Le Gouvernement a ainsi dû opérer des choix et renoncer à certains postes parfois, quand bien même ceux-ci pouvaient servir le bon fonctionnement de l'Etat ou son développement. Citons l'exemple de collaborateurs-collaboratrices scientifiques à la promotion économique ou au Service de l'action sociale ou encore ceux en lien avec des projets de gestion électronique des documents. D'autres ont dû être créés afin d'internaliser de nouvelles compétences et ainsi de répondre aux nouvelles prestations demandées par le Parlement. Nous pourrions ici rappeler l'urgence climatique. Ces nouveaux métiers nécessitant des compétences techniques de plus en plus pointues. Chaque poste fait par ailleurs systématiquement l'objet d'une analyse fine, au regard notamment des gains financiers pour l'Etat, que ce soit au travers d'une meilleure prise

en charge des citoyennes et des citoyens ou de recettes financières. Le Gouvernement tient ici à relever que chaque départ est examiné et que, dans tous les cas, les possibilités de réorganisation sont étudiées.

Il semble opportun de rappeler également que dans le cadre de « Repenser l'Etat », une large réflexion sur le fonctionnement des prestations, des structures et des recettes de l'Etat, tout en profitant des avantages de la digitalisation, comme vous le mentionnez, se poursuit, même si ce projet a connu, vous le comprendrez, un sérieux coup de frein en raison de la pandémie.

Le Gouvernement entend ainsi poursuivre une gestion prévisionnelle rigoureuse de ses ressources, qu'elles soient financières ou humaines, tout en préservant un nécessaire équilibre entre l'engagement et la motivation de son personnel et des contraintes budgétaires. Pour aller plus loin, ne serait-il d'ailleurs pas pertinent à moyen terme de réfléchir à des enveloppes budgétaires permettant d'apprécier les ressources à disposition par secteur de prestations afin de piloter efficacement la masse salariale sans se focaliser uniquement sur les EPT ? De surcroît, force est aujourd'hui de constater que la proportion des charges de personnel par rapport aux charges réelles de l'Etat continue de diminuer et que celles-ci sont maîtrisées. Pour illustrer mes propos, on peut relever que les charges de personnel en proportion du reste des charges, et d'après les comptes de l'Etat publiés annuellement, se situait à 35% en 2015 par rapport aux charges réelles de l'Etat et s'élève, selon les derniers chiffres, à 32,22% en 2020. Sans oublier le fait que ces charges de personnel ne tiennent pas compte du financement de certains postes, en totalité ou en partie, par des tiers que sont, par exemple, la Confédération ou les communes à travers la répartition des charges.

Enfin, il faut rappeler deux éléments. L'arrivée de Moutier et la nécessaire vue à moyen voire à long terme de la gestion de l'Etat. Pour le premier élément, l'arrivée de Moutier, Mesdames et Messieurs les Députés, ne pourra pas se faire sans ressources supplémentaires. L'arrivée d'ici à quatre ans et demi de la cité prévôtoise impliquera des ressources supplémentaires dans les services, à la fois pour préparer l'arrivée de Moutier mais aussi lorsque Moutier fera partie intégrante du canton. Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'une gestion à court terme est souvent mauvaise conseillère et qu'elle est souvent source de démotivation importante des collaboratrices et des collaborateurs pour un gain au final somme toute modeste.

Au vu de ce qui précède, considérant que la politique des ressources humaines engagée apporte des résultats probants et concrets, notamment en termes de maîtrise des effectifs, mais tout en étant conscient que la réflexion peut également être poursuivie dans ce sens, le Gouvernement propose de transformer la motion no 1353 en postulat.

**M. Didier Spies** (UDC) : Le nombre d'EPT au sein de l'administration cantonale doit être maîtrisé. Notre groupe l'a déjà signalé à plusieurs reprises.

Il faut gérer l'effectif du personnel de l'administration pour ne pas devoir passer à une augmentation de l'impôt dans notre canton. La proposition de réduire l'effectif d'un minimum de 3%, donc 60 EPT d'après les informations du Gouvernement et 30 EPT du point de vue du motionnaire, a toutefois retenu toute notre attention. Que des prestations doivent être diminuées, cela est normal quand nous n'avons pas d'autres moyens financiers pour faire tourner le canton.

Ou alors, nous devons justement augmenter les rentrées par les impôts et cela ne convient pas du tout au groupe UDC, comme l'exemple pris par la ministre concernant la police cantonale. Le groupe UDC soutiendra, à une large majorité, la motion no 1353.

Si son auteur accepte la transformation en postulat pour mieux préciser les 60 EPT ou les 30 EPT concernés, alors, dans ce cas, le groupe UDC l'acceptera à l'unanimité.

**M. Baptiste Laville** (VERT-E-S) : La motion qui nous est proposée se fonde principalement sur l'hypothèse que le nombre des EPT au sein du canton est trop important et qu'il faut donc réduire d'au minimum 3% les effectifs de l'administration cantonale. Le Gouvernement, par le biais de son préavis, mais aussi par sa prise de parole à l'instant, contredit clairement cette hypothèse en expliquant que le Canton dispose d'une administration efficace en comparaison inter-cantonale et qu'elle n'est pas surdotée.

L'hypothèse de départ étant clairement réfutée par le Gouvernement, la motion et même le postulat, en toute logique, n'ont plus de sens. Le groupe VERT-E-S et CS-POP s'étonne donc que le Gouvernement propose d'accepter une transformation de la motion en postulat, d'autant plus que le postulat de Madame Queloz qui demande à peu de chose près exactement la même chose, est refusé. Nous y voyons une inégalité de traitement, une partialité quelque peu partisane que nous regrettons. Le problème de fond de cette motion, ce n'est pas tant le niveau des EPT mais bien l'idée persistante que l'Etat ne fait pas bien son travail. Cette vieille idéologie du toujours moins d'Etat. Attaquer la fonction publique, c'est un peu une tradition, un sport dans lequel certains élus et élus des partis de droite et du centre cherchent à se distinguer, quel que soit le contexte politique, quelle que soit la conjoncture, COVID ou pas COVID, crise ou pas crise, c'est toujours la même ritournelle, déclinée certes à toutes les sauces et dans tous les contextes, d'une fonction publique qui serait trop gourmande, trop chère et pas assez efficace. Suite à cette pandémie, on aurait pu espérer, à juste titre, au moins une reconnaissance du rôle bénéfique de l'Etat et de son personnel qui ont prouvé toute leur efficacité et leur fiabilité durant cette période de crise. Mais il n'en est rien. A peine la pandémie se calme-t-elle un peu que les attaques reprennent alors même que l'Etat, à l'heure actuelle, s'endette comme jamais pour sauver, une fois de plus, notre tissu économique et bon nombre d'entreprises privées.

Il va de soi que l'endettement du Canton est une préoccupation pour nous aussi, que nous partageons et à laquelle nous devons rapidement apporter des réponses. Mais faire payer à l'administration le prix de notre endettement, ce n'est pas une solution acceptable. Le vrai problème est qu'il n'y a pas assez de rentrées financières et que ce Parlement, malheureusement, au lieu de chercher à augmenter les recettes, œuvre trop souvent à réduire les rentrées financières du canton, soit par la baisse de la fiscalité, soit par la baisse de la fiscalité pour les entreprises, nous pensons naturellement à la RFFA, ou encore en refusant systématiquement que les personnes et entreprises les plus aisées participent un tout petit peu plus à l'effort collectif.

Chères et chers collègues, le problème de l'administration cantonale n'est pas qu'elle est surdotée, le nombre d'heures supplémentaires, les burn-out et autres arrêts maladie ne prouvent-ils pas que la charge qui pèse sur le dos de l'administration est déjà très, voire trop conséquente ? Le

Gouvernement, qui a déjà fait de très nombreuses coupes dans l'administration, je pense ici à OPTI-MA, se penche déjà depuis de nombreuses années sur les effectifs de personnel. De nombreux efforts ont donc déjà été consentis par tous les départements et il va de soi que des réductions supplémentaires d'EPT au sein de l'administration ne pourront être réalisés sans une dégradation des conditions de travail pour les employés ou des coupes dans les prestations à la population. Ces deux perspectives sont inacceptables pour le groupe VERT-E-S et CS-POP qui s'opposera, vous l'aurez compris, à l'unanimité, à la motion comme au postulat si une transformation devait être acceptée.

**M. Pierre Parietti (PLR) :** La motion en question traite de la problématique des effectifs de l'administration jurassienne, mais de manière sous-entendue bien évidemment de l'organisation et de la structure de notre fonction publique. Ce sujet n'est pas nouveau en soi, la préoccupation du Parlement étant d'avoir un outil de travail en adéquation avec les besoins. Et lorsque l'on parle de besoins, parlons exigences à remplir ou impératifs à satisfaire et non pas des fantaisies qui occuperaient des gens sans valeur ajoutée, mais également les moyens financiers pouvant être mis à disposition. Lorsqu'on parle de moyens c'est la finance oui, mais c'est également l'humain qui travaille pour la fonction publique.

Le motionnaire demande un état de situation comparatif à deux dates éloignées de cinq ans avec une diminution de minimum 3% permettant de procéder à un redimensionnement des effectifs, quelles que soient les missions et leur évolution au cours du laps de temps de cinq ans. Rappelons à ce titre-là que cinq ans avec les dates proposées, c'est à cheval sur deux législatures puisque l'échéance, dans la comparaison sera le terme de l'exercice 2025 dont les comptes et tous les éléments représentatifs ne seront arrêtés qu'au courant de 2026, c'est-à-dire au début de la prochaine législature. Il peut paraître ainsi aléatoire de vouloir ainsi une réduction de minimum 3% des effectifs à une date précise sans connaître à ce jour les exigences organisationnelles et leur évolution dans la durée.

Cela ne doit cependant pas empêcher la mise en route de l'examen très attentif de l'évolution de nos effectifs et de tirer périodiquement les enseignements et les mesures correctives nécessaires sur la durée proposée par le motionnaire.

Nous aurons l'occasion de reprendre cette situation dans le traitement qui se fera, dans la foulée aux points 16 et 17, mais tout cela après décision du Parlement s'agissant de la motion no 1353 de notre collègue Stéphane Theurillat. En l'état des choses, je vous informe que le groupe PLR a examiné d'un œil critique les trois motions de manière simultanée et concertée et qu'il acceptera celles-ci sous forme de motion, si les auteurs refusent la transformation proposée par le Gouvernement, et à plus forte raison de postulat dans le cas contraire.

**Mme Jelica Aubry-Janketic (PS) :** Depuis de nombreuses années, la maîtrise des effectifs de l'administration est une préoccupation certaine pour notre groupe parlementaire et force est de constater que cela devient une obsession pour certains groupes de ce Parlement. En effet, plusieurs interventions et mécanismes ont été proposés pour tendre vers ce but, c'est-à-dire celui d'exiger du Gouvernement un maintien ou une réduction des effectifs. Vous soulignez, à juste titre, Monsieur le Député, la nécessité pour les

pouvoirs publics de combattre les déficits structurels qui entravent la marge de manœuvre de l'Etat jurassien. Sachez que nous partageons aussi en bonne partie cette préoccupation. Par contre, contrairement à vous, nous ne partageons pas votre analyse simplifiée, pour ne pas dire simpliste, qui postule que fixer une baisse de 3% des effectifs entre les comptes 2020 et 2025 serait la solution. Il est donc important ici de rappeler un certain nombre de bases qui semblent être oubliées par certains collègues aveuglés peut-être par le souci financier ou enivrés par la volonté de « dégraisser le mammoth » tel qu'il a apparemment déjà été dit à cette tribune.

Premièrement, l'occasion est belle aujourd'hui de rappeler que l'augmentation des effectifs de l'administration répond toujours à la nécessité de mettre en œuvre des décisions, qu'elles soient dictées par les Chambres fédérales ou par notre Parlement cantonal. Nous avons donc également une responsabilité dans certaines créations de ces postes.

Deuxièmement, il faut constater que s'il est relativement facile de biffer un ou plusieurs postes, la mise en œuvre d'une telle décision est moins aisée qu'il n'y paraît. L'administration cantonale fournit des prestations, elle fournit des conseils et des services. Cela n'est pas comparable avec l'industrie qui produit des biens, des pièces ou des produits manufacturés.

Autre détail qu'il est peut-être utile de rappeler brièvement, en son temps déjà une motion émanant du même groupe que le motionnaire et sur le même sujet avait déjà été déposée par un député. Ce dernier qui fut ensuite élu au Gouvernement prit les rênes durant de nombreuses années du Département des finances et malgré tout le respect et la sympathie qu'on lui doit, ainsi que toutes les compétences et l'expérience qu'on lui connaît, n'avait finalement pas réussi à concrétiser ses propres demandes. A croire que de dire stop aux effectifs n'est pas une chose aisée et est véritablement plus facile à dire qu'à concrétiser.

Troisièmement, si on veut être correct et malgré ce que certains pensent, il faut relever que la part des charges de personnel dans les comptes de l'Etat, par rapport aux charges totales, a en réalité constamment diminué depuis près de 20 ans. En effet, cette part est passée de 43,68% en 2001, soit un peu moins de la moitié des charges totales, à 33,32% en 2019, soit un tiers des charges totales. Les charges de personnel sont ainsi plus stables que d'autres groupes de charges et on peut constater que leur part diminue par rapport aux charges totales en l'occurrence de près de 4,58 points en dix ans, alors que d'autres charges ou rubriques augmentent dans de plus grandes proportions, comme par exemple celles qui sont liées au domaine des subventions.

Quatrièmement, il faut être conscient que la diminution d'EPT ne pourra se faire sans nuire à la qualité du service public. On peut aussi s'inquiéter des conditions de travail de celles et ceux qui devront compenser la réduction de ces ressources.

Ensuite, une suppression de postes nécessite une réorganisation profonde des prestations avec une priorisation de ces dernières. Il est également impératif de faire connaître à la population les conséquences de ce genre de décisions sur les prestations. Nous déplorons de plus le fait que le motionnaire n'est pas joint à sa demande de suppressions de postes une proposition concrète de suppressions de prestations. D'ailleurs, qui peut dire quelles seront les prestations

à fournir en 2025 et, partant, quels postes étatiques seront à assurer et donc à créer ou à maintenir. Or, notre collègue Stéphane Theurillat part déjà du principe qu'il faut réduire de 3%. On ne peut pas adhérer à une telle logique. Les représentants de l'économie privée soulignent souvent l'importance de l'innovation, du progrès technologique et de l'évolution des emplois dans le futur. Dans le domaine administratif, par exemple, une étude indique qu'un certain pourcentage des emplois ne subsisteraient plus dans les cinq à dix ans, ils seraient en effet remplacés par d'autres emplois qui n'existeraient même pas encore aujourd'hui.

Cinquièmement, il est bon aussi de rappeler que parfois la diminution ou suppression d'EPT s'ensuit au recours à des prestataires privés et il n'est pas garanti qu'au terme du processus l'Etat fasse toujours des économies. C'est bien sûr un autre sujet mais il serait intéressant un jour d'analyser le résultat de certaines mesures en lien avec le programme OptiMA afin de savoir si ces dernières ont réellement eu l'effet escompté en termes d'économies. Sans vouloir se livrer ici à une analyse plus fine, mais peut-être aussi plus cohérente et honnête, force est de constater que les charges induites par certaines politiques publiques fédérales ou cantonales influencent et influenceront toujours de manière plus importante les charges de l'Etat plutôt que sa dotation en personnel d'ici à 2025. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refusera à l'unanimité la motion no 1353 et refusera également, le cas échéant, sa transformation en postulat.

**M. Thomas Schaffter (PCSI) :** La motion no 1353 a retenu toute l'attention du groupe PCSI-PVL. Le sujet des EPT revient fréquemment sur la table du Parlement, habituellement au moment de l'examen et de l'adoption du budget.

La situation actuelle que nous vivons est compliquée, aussi bien pour notre population que pour l'Etat, qui a dû déployer des moyens gigantesques et en mobilisant de nombreux employés pour lutter contre la propagation de la pandémie. Le groupe est d'avis qu'il est réducteur de vouloir tirer des conclusions hâtives sur une appréciation générale de l'effectif de l'administration cantonale.

Tous les services ne sont pas confrontés aux mêmes pressions et cela il faut en tenir compte. Le Gouvernement est le seul à même de mesurer au mieux des opportunités d'économies en matière d'effectifs. Nous imaginons qu'il le fait régulièrement, même si nous observons que cette réalité est plus observable dans certains départements que dans d'autres. Une approche globalisée telle que proposée par ce texte est quelque part réductrice et plutôt de tendance à renforcer les crispations et les tensions dans un contexte difficile. C'est pourquoi le groupe PCSI-PVL rejettera le texte sous la forme proposée.

**M. Alain Beuret (PVL) :** Je tiens à préciser que j'interviens ici au nom du PVL et non du groupe parlementaire. Le débat sur les effectifs et les salaires dans l'administration cantonale est récurrent. Les nombreuses interventions que nous traitons ce matin dans ce domaine mettent la pression sur les employés de l'Etat, une diminution des effectifs et/ou des salaires ne résoudra pas les problèmes constatés. Dans certains services, comme par exemple au Département de l'environnement, que je connais bien pour y avoir travaillé dans le passé, des places de travail trouvent difficilement preneur. Parfois, il n'y a même pas de candidat ou de candidate et il faut relancer une deuxième fois le processus de recrutement pour trouver quelqu'un. Le personnel engagé

ne reste parfois pas longtemps en place et préfère saisir d'autres opportunités professionnelles dès qu'elles se présentent. Cette situation doit interpellier. Elle doit nous inciter à réfléchir sur les conditions de travail et la politique du Canton en matière de ressources humaines.

L'auteur de la motion no 1353 évoquait tout à l'heure une comparaison avec le canton de Schaffhouse. Il faut savoir qu'à Schaffhouse la stratégie de développement territorial et le plan directeur cantonal sont élaborés par le canton de Zurich. Ça permet d'avoir un service de l'aménagement du territoire très petit. Dans le Jura, on pourrait aussi charger Bâle-Ville d'élaborer notre vision stratégique de développement. Ils ont des personnes très qualifiées et ça permettrait d'économiser un peu moins d'un EPT chez nous. Mais est-ce cela que l'on souhaite ?

Ce n'est pas en coupant tous azimuts dans les effectifs de l'administration qu'on va stimuler la reprise économique ni la consommation dans les commerces et les restaurants locaux, pas plus qu'on va donner envie aux jeunes qui ont étudié en dehors du canton de revenir s'installer dans le Jura, par exemple pour briguer un poste de cadre dans l'administration.

Depuis l'abrogation de statut de fonctionnaire, il y a plus de dix ans, peu de choses ont bougé dans ce domaine, à part les mesures OPTI-MA. Au lieu de chercher des coupes budgétaires à court terme, nous pensons que l'Etat jurassien devrait plutôt se doter d'une politique de ressources humaines ambitieuse et attractive. Ceci devrait être examiné dans le cadre du projet « Repenser l'Etat » dont on entend parler depuis longtemps mais dont on peine encore à percevoir les contours. Nous allons d'ailleurs interpellier le Gouvernement à ce sujet en déposant une interpellation ce matin. Vous l'aurez compris, les députés PVL rejetteront l'ensemble des différentes mesures à court terme soumises au vote ce matin en termes de ressources humaines et nous ne reprendrons plus la parole.

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Je me permets d'apporter quelques éléments complémentaires à ce qui a déjà été dit, et fort bien dit, notamment par Baptiste Laville, Jelica Aubry-Janketic, Thomas Schaffter et à l'instant Alain Beuret. Je suis également quelque peu étonné que le Gouvernement argumente avec force et conviction pour faire refuser le postulat no 430 alors qu'il entre en matière pour la motion de notre collègue Stéphane Theurillat en lui demandant de la transformer en postulat. Les deux interventions visent une suppression de postes dans l'administration cantonale, avec des mots et des outils différents, mais l'objectif est bien le même, cela ne change rien. Nous refuserons ces deux textes pour les mêmes raisons. Je marque aussi mon étonnement dans le préavis du Gouvernement à la motion de Stéphane Theurillat, une erreur de calcul s'y est glissée puisque 3% de 950 emplois dans l'administration donne 28,5 postes et non les 60 annoncés. Ce chiffre serait valable si la demande formulée touchait l'ensemble de la fonction publique, formation et enseignement. Stéphane Theurillat l'a d'ailleurs précisé dans son développement.

Il vaut aussi la peine de s'intéresser à la base des calculs faits par notre collègue pour déposer sa motion. Il s'est clairement basé sur les chiffres apparaissant dans le budget 2020. Ceci explique le choix de 3% pour arriver aux EPT valables en 2015. 949,4 en 2020 moins 3% font bien les 921 présentés dans le budget 2021. Or, la CGF vient de recevoir les comptes 2020 et les deux chiffres que je viens de citer

ont été corrigés et grandement. En 2015, ce sont 929,1 EPT qui sont comptabilisés et pour 2020, 934,7 seulement. Ainsi, l'augmentation dans l'administration connue en décembre dernier, dans le budget 2021, est de 28,4 postes en cinq ans. Ceux visés de fait par la motion passent désormais à seulement 5,6 sur la même période.

En ajoutant l'enseignement, le nombre total d'employés de l'Etat est même inférieur en 2020 de 1,1 poste par rapport à 2015. Ces nouveaux chiffres récents cassent clairement l'impression d'une augmentation constante des EPT dans le Jura. Il faudra que l'on nous indique clairement quels sont les bons chiffres, ce que je demanderai cet après-midi en CGF et je pense que la demande de réduction faite par Stéphane Theurillat ne peut plus être appréhendée de la même manière.

Dans le même ordre d'idées, j'apprécie par contre le préavis du Gouvernement au postulat no 430, dans le sens qu'il y ait déclaré que la dotation en personnel de l'Etat jurassien est raisonnable. Cette croyance d'une administration surdotée ne repose sur rien de concret, au contraire. Le magazine « Bilan », vous voyez que j'ai de bonnes lectures, du 14 mars 2018 fait exactement la démonstration inverse en présentant le canton du Jura comme le bon élève au niveau national en regard de la progression du nombre d'emplois dans l'administration. Le nombre d'employés pour 1'000 habitants situe le Canton en dessous de la moyenne suisse et en deuxième position en Suisse romande au classement des fonctions publiques les moins dotées en personnel.

Cela dit, les prestations à fournir sont là et grossissent d'année en année, en raison de nouvelles dispositions légales voulues par le peuple, la Confédération ou notre Parlement notamment. Cette tendance de prestations en augmentation est le levier que l'on devrait activer si l'on veut aller dans le sens souhaité par le motionnaire. La preuve que le travail à fournir est toujours plus important est que les heures supplémentaires, et la ministre l'a cité, des employés de l'administration sont en augmentation constante. On doit discuter, débattre des prestations à fournir ou à abandonner et ensuite seulement déterminer les besoins en personnel pour les assumer. Les démarches qui s'en prennent à la fonction publique font toujours l'inverse. On supprime des postes sans s'intéresser aux effets sur les prestations. C'est cette manière de fonctionner que nous ne pouvons soutenir. Raison pour laquelle nous refuserons les deux interventions demandant des réductions de postes et uniquement cela.

Sans anticiper sur les débats concernant les annuités où le frein à l'endettement, je m'inquiète de la poursuite des débats dans cet hémicycle si toutes les interventions devaient être acceptées et une seule refusée. Nous nous trouverions alors dans une situation de blocage en matière de développement de notre canton, plus aucune intervention pouvant avoir un effet en besoin de personnel ou même simplement financier ne pourrait être acceptée. A se demander même si le Gouvernement ne devrait pas alors s'abstenir de présenter un programme de législature qui ne pourrait être que vide en termes de développement. Décidément, envisageons mieux pour notre canton.

**M. Yves Gigon (UDC) :** Je ne vais pas prolonger le débat mais peut-être ajouter juste deux éléments. On parle de diminutions, de suppressions de prestations, suppressions de prestations pas forcément, diminutions, oui peut-être, lesquelles on verra. Simplement, il faut parler d'efficacité du fonctionnement. Le motionnaire a cité l'exemple de

Schaffhouse, qui est comparable en tout cas de manière géographique ou en tout cas à la population au canton du Jura. Schaffhouse fonctionne avec des fonctionnaires, un nombre de fonctionnaires nettement moindre. Voilà ! Et je ne pense pas qu'ils offrent des prestations à la population qui sont moindres. On ne parle pas forcément de diminutions de prestations ou de suppressions de prestations mais d'efficacité du fonctionnement.

Je pense aussi que dans les postes il faut séparer ce qui est utile et absolument nécessaire dans la situation où on est. Un exemple pratique, l'exemple de Monsieur Climat. Un tel poste est-il utile et vraiment nécessaire ? Je ne le pense pas. Voyez-vous, c'est comme si une personne qui veut faire du sport aimerait avoir un coach sportif mais qu'elle n'a pas les moyens, elle fait du sport sans coach.

Le deuxième élément, j'aimerais le dire ici, et ça vaut aussi pour les autres interventions liées aux mêmes objets. Bien que la loi le permette, je doute actuellement de la pertinence que des employés de l'Etat puissent siéger au sein de cet hémicycle car on peut difficilement être juge et partie. Il faudra peut-être réfléchir à modifier la loi dans ce sens. Naturellement, je soutiendrai la motion.

**La présidente :** Le Gouvernement souhaite-t-il encore intervenir ? Vous avez la parole, Madame la Ministre.

**Mme Rosalie Beuret Siess,** ministre des Finances : Beaucoup d'éléments ont été relevés et je ne pourrai malheureusement pas revenir sur tous. Pour autant, je me permets de rebondir sur vos derniers propos, Monsieur le député Gigon. Tout d'abord, Monsieur Climat, je tiens juste à rappeler quand même que, selon ce même Parlement, nous sommes en état d'urgence climatique, qu'une stratégie climat a été demandée et que, dès lors, pour développer de telles prestations, il est indispensable de pouvoir bénéficier de ressources et de compétences en la matière.

**La présidente :** Madame la Ministre, je m'excuse, je réalise à l'instant que je n'ai pas demandé à l'auteur de l'intervention, ce qui pourrait être précieux pour votre développement, s'il acceptait la transformation de sa motion en postulat, ce que je fais à l'instant. Monsieur le Député ?

**M. Stéphane Theurillat (PDC) :** Non.

**La présidente :** Vous refusez donc la transformation en postulat. Excusez-moi de vous avoir interrompu, mais je pense que c'est plus clair pour tout le monde.

**Mme Rosalie Beuret Siess,** ministre des Finances : Je reprends donc. Ensuite, il est souvent fait mention du canton de Schaffhouse. Pour autant, même si effectivement on peut comparer certains éléments et notamment en termes de population, comme cela a été relevé par le député Alain Beuret, au niveau structurel, l'Etat de Schaffhouse est organisé de manière très différente de celle du canton du Jura et notamment la répartition des tâches entre canton et communes est différente. Donc, si nous voulions avoir une analyse transversale, il serait au minimum indispensable de pouvoir cumuler les EPT pour certaines fonctions au niveau des communes. Notamment, dans le canton de Schaffhouse, il semblerait que la police soit une tâche communale, davantage élargie que pour le canton. Je n'ai pas tous les comparatifs mais, en tous les cas, d'un point de vue structurel, une analyse transversale nécessiterait davantage d'analyses.

Voilà, vous dire encore qu'effectivement, comme j'ai eu l'occasion de le mentionner, le Gouvernement est bien conscient de la situation financière et, de ce fait, examine en permanence les effectifs de la fonction publique. Il s'inscrit donc en faux par rapport au fait que les effectifs ne seraient pas maîtrisés et, effectivement, je tiens à rappeler ici que chaque poste, chaque création de poste est examinée de manière très précise pour répondre, effectivement, soit à des prestations supplémentaires qui sont demandées, soit à des besoins qui sont avérés.

Enfin, comme mentionné, je tiens à soulever que le moment de cette motion n'est vraiment pas opportun par rapport à la crise, par rapport aussi aux démarches qui devront être envisagées en vue de l'accueil de Moutier. Pour autant, comme mentionné, le Gouvernement aurait proposé la transformation en postulat. J'ai bien pris note que le motionnaire ne souhaitait pas aller dans ce sens. Pour le reste, j'ai bien noté que certaines attentes reviendraient et nous aurons l'occasion d'en parler lors du traitement du postulat no 430.

**La présidente** : Est-ce que l'auteur de l'intervention souhaite encore intervenir ? Vous avez la parole.

**M. Stéphane Theurillat (PDC)** : J'aimerais rebondir déjà sur les derniers propos de Madame la Ministre par rapport à Schaffhouse. Je suis toujours surpris, oui il y a quelques différences, mais quand dans le rapport Brunner on fait un chapitre pour comparer la magistrature jurassienne à celle de Schaffhouse et justifier l'augmentation d'EPT, là, ça ne pose pas de problèmes. Par contre, quand on doit comparer à Schaffhouse et là et bien se dire : « Oui, effectivement, ils en ont moins que nous, donc il faut peut-être qu'on se pose des questions », ça pose problème. Je ne comprends pas que dans un cas on peut le comparer puis dans l'autre cas, quand cela ne nous arrange pas, on ne puisse pas le comparer, ça c'est le premier élément. En ce qui concerne vos propos préliminaires, je dirais, toujours Madame le Ministre, qu'effectivement cette motion demande surtout avant tout un gain d'efficacité et, effectivement, on pourra réfléchir sur les prestations, mais je crois qu'en fait elle s'inscrit pleinement dans ce qui est aussi le projet « Repenser l'Etat » et elle consiste à un objectif. C'est pour cela que je n'ai pas souhaité la transformer en postulat. Pour moi, c'est une motion, c'est un objectif. Il n'y a pas besoin d'étudier l'objectif, il y a besoin de réfléchir comment on va y arriver. Et ça, ce sont deux choses différentes.

J'aimerais aussi rappeler une chose et c'est important, oui effectivement, j'entends les arguments de ma collègue socialiste Madame Aubry-Janketic qui me dit que la part de l'administration cantonale par rapport aux charges diminue. Je ne le conteste absolument pas. Par contre, je remarque surtout aussi que le canton du Jura, financièrement, sera l'un des rares cantons à présenter un résultat des comptes 2020 très mauvais. Je pense que la plupart des autres cantons sont plutôt dans le positif et donc je pense qu'il faut aussi se rendre compte de la situation dans laquelle on est, et c'est celle qui doit nous guider par rapport aux décisions à prendre. Vous parlez de gestion à court terme. Justement, la motion se veut sur cinq ans. Je n'ai pas l'impression qu'on parle de court terme avec une motion sur cinq ans.

En ce qui concerne la partialité du Gouvernement invoquée par Baptiste Laville, je l'entends, mais je ne l'ai pas ressentie comme ça de mon côté, je dois vous l'assurer. Je vous laisse libre de vos propos et j'aimerais surtout venir sur

l'argument d'attaque des employés. Je m'étonne toujours de cet argument parce que nous, dans le privé, quand on vient et que la direction ou le conseil d'administration donne un objectif, on ne se sent pas attaqué. On nous challenge pour essayer d'améliorer les choses, on est dans l'obligation de chercher en permanence à s'améliorer et je pense qu'on peut aussi appliquer ce genre de principes au niveau public même si, je vous l'accorde, l'industrie et le pouvoir public, c'est différent. Je vous renvoie quand même à une étude d'économiesuisse qui fait une comparaison au niveau de prestataires tels que les assurances et compare des assurances publiques, des assurances privées, des collectifs et je vous assure qu'on a le droit quand même de se challenger et d'aller plus en avant sur ce sujet.

En ce qui concerne le groupe PCSI, je m'étonne quelque peu de la prise de position de mon collègue Thomas Schaffter, sachant que c'était lui-même qui avait proposé la réduction de 1,5 million sur la masse salariale, correspondant à 5 EPT, lors du dernier budget. Donc ça, c'était vraiment une mesure à court terme. Je suis surpris des propos tenus sur le texte que je vous ai présenté.

Pour répondre encore à ma collègue Jelica Aubry-Janketic, oui ce n'est pas la seule solution. Je n'ai jamais dit que c'était la seule solution. Ce n'est pas LA solution, mais c'est une des pistes à explorer. Il y en aura d'autres, c'est sûr ! Il y aura d'autres actions à mettre en place et c'est indispensable qu'on y réfléchisse rapidement si on veut éviter d'arriver dans une situation catastrophique et d'arriver dans une situation où on va augmenter la quotité d'impôt. Je crois qu'on a eu beaucoup de remarques sur les employés de l'Etat. Je n'ai rien contre les employés de l'Etat, j'ai même, pour certains vous le savez, un papa qui a travaillé longtemps à ce niveau-là, mais je sais les efforts qui sont faits et je le respecte totalement. Par contre, je crois que l'idée de cette motion, ce n'est pas une attaque, c'est simplement de se donner des objectifs et de se donner une vision d'où on veut aller.

Voilà, j'avais encore juste une remarque pour mon collègue Rémy Meury. Effectivement, j'ai pris les chiffres qui étaient à ma disposition au moment où j'ai déposé la motion. Je vous le concède. Par rapport à Bilan, j'ai regardé votre document et l'intervention qui avait été faite et qui a été reprise par Monsieur Martial Courtet quand il suppléait comme ministre des finances lors du traitement du budget en 2018, mais j'ai envie de vous dire qu'on peut toujours orienter les chiffres comme on le souhaite et on peut toujours les comparer à ce qu'on souhaite. Je pense qu'il faut regarder par rapport au canton de Schaffhouse. Regarder par rapport au canton de Vaud qui est beaucoup plus grand, on a des économies d'échelle qui sont possibles, je ne suis pas convaincu que ça soit le bon comparatif. Donc, je reste sur l'aspect schaffhousois. Voilà, je vous remercie de votre attention et je vous encourage à soutenir ce texte.

**M. Baptiste Laville (VERT-E-S)** : Madame la Présidente, en vertu de l'article 74, alinéa 8, du règlement du Parlement, je demande que ce vote soit fait à bulletin secret. Je vous remercie.

*(Cette demande est acceptée par au moins vingt députés.)*

*Au vote secret, la motion no 1353 est acceptée par 30 voix contre 28.*

**16. Motion no 1354**

**Modification du décret sur les traitements du personnel de l'Etat**  
**Anne Froidevaux (PDC)**

**17. Motion no 1356**

**Pour une révision du décret sur les traitements du personnel de l'Etat et une mise en adéquation avec les réalités économiques et sociétales**  
**Pierre Parietti (PLR)**

**18. Motion no 1355**

**Pour une Constitution plus ambitieuse**  
**Thomas Schaffter (PCSI)**

*(Les points 16 à 18 sont renvoyés à la prochaine séance.)*

**19. Postulat no 430**

**Repensons la structure de l'Etat avec une stratégie concrète pour diminuer le nombre d'employés d'Etat !**  
**Pauline Queloz (Indépendante) et consorts**

Depuis de nombreuses années, les comptes de l'Etat jurassien sont en souffrance. Chaque année, lors des discussions sur le budget cantonal, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut trouver des solutions durables pour assainir nos finances. Avec l'apparition de la COVID-19, la situation budgétaire s'empire inévitablement.

Pour une population d'un peu plus de 70'000 habitants, le Canton du Jura a près de 1'000 fonctionnaires ! Il y a donc pratiquement un fonctionnaire pour 70 habitants ! En comparaison intercantonale, le Canton du Jura est donc manifestement surdoté.

Seul le Gouvernement jurassien ne semble pas voir la possibilité de réduire le nombre d'employés de la fonction publique. En effet, il prévoit sans cesse la création de nouveaux postes, sans proposer la suppression d'autres places de travail.

Chaque année, lors des discussions sur le budget, la question refait surface. Des propositions abstraites demandant au Gouvernement de réduire le nombre d'EPT sans indiquer où il faut couper sont formulées. Ainsi, le Parlement a accepté, lors de sa séance du 9 décembre 2020, une proposition d'amendement au budget 2021 qui vise à réduire de 1,5 million la masse salariale. Le Gouvernement a maintenant la tâche ingrate de devoir supprimer des postes afin de réaliser cette volonté parlementaire. De telles propositions sont pourtant arbitraires et des solutions pragmatiques et précises doivent être absolument préférées afin de diminuer le nombre d'employés d'Etat, sans que cela ne provoque des licenciements arbitraires.

Il faut donc prendre le taureau par les cornes et esquisser des solutions acceptables pour tout le monde.

En 2005, la motion no 763, acceptée par le Parlement, exigeait du Gouvernement de l'époque de cesser l'augmentation des emplois publics et ce, avec effet immédiat. La motion demandait par ailleurs que la création d'un nouveau poste obtienne préalablement l'aval du Parlement. Pourtant, cette motion n'a jamais été réalisée et ses exigences n'ont jamais été mises en œuvre. Il est aujourd'hui,

plus que jamais, grand temps de réduire le nombre d'employés de la fonction publique et ce, immédiatement. Non pas en procédant à des licenciements, mais en trouvant d'autres solutions pour supprimer petit à petit des postes de fonctionnaires.

Dès lors, il est demandé au Gouvernement, dans le cadre de son projet « Repenser l'Etat », de revoir rapidement la structure de l'administration cantonale en faisant l'inventaire de tous les postes de l'administration cantonale et d'indiquer au Parlement quels postes peuvent être abandonnés (non repourvus) lors de départs naturels (départ à la retraite, démission, décès) de membres du personnel cantonal. Par ailleurs, le Gouvernement est prié d'étudier la faisabilité de faire valider au préalable la création de tout nouveau poste par le Parlement.

**La présidente :** Pour le développement de ce postulat, je passe la parole au cosignataire de cette intervention, Monsieur le député Yves Gigon.

**M. Yves Gigon (UDC) :** Comme vous l'avez dit, étant cosignataire, il m'appartient de défendre le postulat de Pauline Queloz. On ne va pas répéter ce qui a été déjà dit dans la motion antérieure, mais comme on l'a dit aussi, chaque année le nombre de fonctionnaires augmente sur décision du Gouvernement, représentant une charge financière importante pour l'Etat. Aujourd'hui, il est absolument nécessaire de revoir la structure de l'Etat jurassien. Le moment est particulièrement bien choisi puisque le Gouvernement a lancé, en automne 2019, son projet « Repenser l'Etat » qui vise à revoir le fonctionnement général de l'Etat jurassien. Dans le cas de la participation citoyenne qu'il a initié, le Gouvernement a reçu quelques 150 propositions, parmi lesquelles figurent le souhait de réduire le nombre d'employés de l'administration cantonale. Cette volonté n'émane donc pas seulement du Parlement ou de quelques députés, mais également d'une partie de la population.

Chaque année, lors du budget, la question du personnel de l'Etat revient sur la table du Parlement, mais jamais aucune solution concrète n'est proposée. En novembre 2019, le président du Gouvernement de l'époque, le ministre Jacques Gerber, avait répondu à une question orale de l'auteur du présent postulat en disant que la question d'une réduction du nombre de fonctionnaires dans le canton du Jura ne se décrète pas d'un coup de baguette magique et il avait raison. C'est la raison pour laquelle, suite à cette question orale, ce postulat a été déposé, qui propose une réflexion afin de trouver des pistes. Le Gouvernement prétend que le canton du Jura dispose d'une administration efficace en comparaison intercantonale et qui n'est pas surdotée en proportion du nombre d'habitants comme on l'a vu avant avec l'exemple de Schaffhouse. Il faut arrêter de se voiler la face.

S'agissant de la position du Gouvernement, je relève tout de même deux contradictions. Le Gouvernement prétend ensuite que le projet « Repenser l'Etat » est une réflexion globale sur le fonctionnement des prestations, des structures et des recettes de l'Etat et non un projet d'économies visant à supprimer des postes. Pourtant, dans le cadre de la question orale dont j'ai mentionné l'auteur précédemment, Jacques Gerber avait indiqué que le sujet devait être abordé dans le cadre du projet « Repenser l'Etat ». Or, aujourd'hui, le Gouvernement répond que le projet « Repenser l'Etat » est une réflexion globale sur le fonctionnement des prestations, des structures et des recettes de l'Etat et non un projet

d'économies visant à supprimer des postes. Admettez qu'il n'y a pas plus contradictoire.

Deuxième contradiction, contradictoire aussi par rapport à sa proposition d'accepter la motion Theurillat en postulat. Comment le Gouvernement peut-il prétendre qu'il n'est pas nécessaire de revoir le nombre de postes dans l'administration alors que, chaque année, la problématique est soulevée dans le traitement du budget par le Parlement et que la population s'en plaint ? Contradictoire également, il est quand même surprenant que le Gouvernement accepte l'intervention de Stéphane Theurillat sous forme de postulat mais qu'il rejette celle de Pauline Queloz qui est proposée sous forme de postulat. Pourtant la proposition du PDC est bien plus radicale et dure à appliquer. Réduire de 3% l'effectif en une législature n'indique pas où il faut couper et surtout pas comment. Dans le présent postulat, en revanche, on ne demande pas de réduction minimale à atteindre en un temps donné, mais juste un travail d'inventaire et de réflexion. Il n'est proposé aucune suppression draconienne linéaire ici. C'est, je dirais, la version light de la motion Theurillat.

Le deuxième point du postulat demande que le Gouvernement examine la possibilité de faire valider toutes créations de postes par le Parlement. De manière générale, ce n'est pas le Parlement au terme stricto sensu, ce sont les organes du Parlement, dont une commission pourrait être chargée de cette tâche. Cela donc pourrait très bien se faire par le biais d'une commission parlementaire, la CGF ou une autre. Ainsi, la procédure n'en serait en rien alourdie, comme le prédit le Gouvernement. Pour rappel, ce principe avait été accepté par le Parlement, par le biais de la motion no 763 en 2005, mais jamais mis en pratique. Je vous invite donc à accepter ce postulat.

**Mme Rosalie Beuret Siess**, ministre des Finances : Le postulat intitulé : « Repensons la structure de l'Etat avec une stratégie concrète pour diminuer le nombre d'employés d'Etat ! » demande au Gouvernement, comme vous l'avez dit Monsieur Gigon, de revoir rapidement la structure de l'administration cantonale en faisant un inventaire de tous les postes qui peuvent être supprimés lors de départs naturels, donc sans que cela ne provoque de licenciements arbitraires et d'envisager la faisabilité de faire valider, au préalable, la création de tous nouveaux postes par le Parlement. Vaste programme, vous en conviendrez.

Je vais vous épargner mes considérations sur les comparaisons intercantionales concernant l'évolution des effectifs, puisque ce sujet a bien été traité. En outre, le Gouvernement tient à rappeler que le projet « Repenser l'Etat », et je me permets de confirmer les éléments qui ont été transmis au Parlement, « Repenser l'Etat » constitue une réflexion globale sur la délivrance des prestations, l'organisation des structures et l'encaissement des recettes de l'Etat et non un projet d'économies visant à supprimer des postes. Donc, je me permets de préciser ces éléments. Comme j'ai entendu que des interventions avaient été déposées à ce sujet, j'imagine que nous aurons l'occasion de revenir sur ces éléments. Il s'agit, en effet, à terme, toujours pour « Repenser l'Etat », de réaménager certains processus en interne. De développer, voire d'abandonner certaines prestations, si nécessaire, de trouver des potentiels de recettes et de questionner aussi, bien évidemment, l'organisation globale et donc les postes et les compétences y relatives afin d'améliorer l'efficacité générale de l'action de l'Etat avec l'objectif final de desservir des prestations de qualité à la population. Les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat, leur

engagement sont et seront véritablement acteurs du succès de cette transformation. C'est avec toutes et tous, en les valorisant, que nous construirons l'administration performante, décloisonnée et innovante de demain au service de l'ensemble des Jurassiennes et des Jurassiens. L'intelligence collective, la responsabilisation, la confiance et l'initiative sont et seront des éléments clés du projet « Repenser l'Etat » qui ne se résume donc pas à un nombre d'EPT à supprimer, loin de là.

Vous l'aurez compris, tout cela ne peut se faire d'un coup de baguette magique, d'autant que, dans le contexte de la crise sanitaire actuelle accompagnée d'une crise économique et sociale, les projets connaissent un sérieux coup de frein. Au sein de l'administration, « Repenser l'Etat » consiste pour les équipes à questionner régulièrement leur manière de travailler, utiliser de nouveaux outils, adapter leurs processus et même revoir leur positionnement parfois. Cela signifie dans les faits, et de manière très concrète, des adaptations et des changements permanents. Qui dit changements, dit aussi temps de mise en œuvre et de réalisation. « Repenser l'Etat » constitue dès lors un processus évolutif et agile qui portera ses fruits sur la durée. Il faut parfois juste faire preuve d'un peu de patience pour en voir les premiers fruits.

De ce fait, établir a priori l'inventaire de tous les postes de l'administration cantonale qui pourraient être abandonnés lors de départs naturels, de manière linéaire, sans tenir compte des propositions, innovations et adaptations régulières des services ainsi que des nouvelles compétences utiles qui en découlent, paraît pour le moins un peu saugrenue. Le Gouvernement tient cependant, à nouveau, à préciser que le non-remplacement des départs naturels fait l'objet d'un questionnement systématique comme demandé dans ce postulat. Encore faut-il que ce soit au bon endroit et au bon moment, c'est-à-dire un poste dont il est raisonnablement possible de se passer de compétences ou de les combler en interne par un transfert, un partage de connaissances, voire un nouvel outil performant. L'exercice nécessite donc souvent, in fine, de renouveler ou à tout le moins, de transformer le poste laissé vacant. Des dysfonctionnements ou une baisse du niveau de prestations ne seraient pas acceptables, vous en conviendrez aisément. Une politique de réduction menée de manière abrupte et surtout uniforme est donc tout simplement impossible et illusoire si nous voulons continuer d'offrir des prestations de qualité en adéquation avec les attentes des citoyennes et des citoyens du canton. Le Gouvernement ne voit en outre guère la pertinence à opérer des changements, et là il partage le constat de Madame la députée Pauline Queloz et de vous-même en tant que cosignataire, qui entraînerait des licenciements arbitraires.

Il est par ailleurs proposé dans ce postulat d'étudier la faisabilité de faire valider au préalable la création de tout nouveau poste par le Parlement et c'est peut-être cet élément-là sur lequel il faut revenir et qui explique la lecture différente qu'en a fait le Gouvernement. Il convient ici de rappeler que le processus de repourvolement et de création de postes au sein de l'administration cantonale est très rigoureux. Seuls les postes indispensables sont repourvus. Toutes les autres alternatives sont systématiquement étudiées au préalable. Le ou la cheffe de service, le ou la cheffe de département et le Services des ressources humaines se prononcent sur chaque demande de personnel avant de soumettre le dossier au Gouvernement pour approbation. In fine, le Parlement au travers du processus budgétaire est

également consulté. Il est utile de souligner également que les créations de postes sont, pour la plupart du temps, en lien avec de nouvelles exigences de la Confédération ou en lien direct avec une demande politique, comme on l'a mentionné pour l'urgence climatique. Des engagements à durée déterminée sont aussi souvent privilégiés, la fin de l'engagement étant lié à la fin d'un projet ou d'une mission particulière. Au regard des étapes susmentionnées, ajouter un partenaire risquerait d'alourdir les procédures inutilement alors que les règles de bonne gouvernance de la fonction publique incitent plutôt à les simplifier. On parle souvent de simplification de processus et de procédures administratives qui doivent être allégés. Somme toute, on n'est pas du tout dans cette réflexion avec ce postulat, d'autant que pour l'heure, les créations de postes sont déjà mentionnées au budget.

Au vu de ce qui précède, et considérant que la gestion prévisionnelle des effectifs est un exercice complexe nécessitant d'agir simultanément sur plusieurs leviers, que cette approche globale sera privilégiée dans le cadre du projet « Repenser l'Etat » et qu'il ne suffit pas de supprimer des postes de manière aléatoire, quand bien même il s'agit de départs naturels, le Gouvernement propose de rejeter le postulat no 430.

**M. Alain Schweingruber (PLR) :** S'agissant de ce postulat, effectivement et pour abonder dans le sens de ce qui a été indiqué tout à l'heure, notamment par le député du groupe VERT-E-S et CS-POP, on peut s'étonner que le Gouvernement n'accepte pas ce postulat, alors qu'il propose la transformation de deux ou trois motions pour beaucoup plus contraignantes. Voilà, donc vous aurez compris que le groupe PLR va soutenir ce postulat, mais pour bien des raisons. La première, c'est qu'en réalité ce débat d'aujourd'hui n'aurait jamais dû avoir lieu pour la bonne et simple raison que les problèmes qui sont soulevés existent depuis au moins 35 ans. Je me souviens, peut-être pas vous ou pas tous, de François Lachat qui, après quatre ou cinq ans de ministère, invoquait le fait à l'intention des députés lors de la discussion sur le budget qu'il fallait faire très d'attention, que le budget passerait encore cette année, je cite pratiquement : « Mais que l'année suivante serait problématique ». Ça fait 35 ans que ces mots sont prononcés par les ministres successifs des finances. Voilà, donc rien de nouveau sous le soleil. On sait depuis presque l'entrée en souveraineté que la fonction publique est importante, très importante, qu'il faudra revoir la question, que le problème budgétaire du Canton n'est pas d'ordre conjoncturel mais structurel. Ça, c'est le problème qui est posé depuis de très nombreuses années.

Je ne peux pas renoncer à invoquer la motion no 435 que j'ai déposée il y a plus de 20 ans, j'en ai déjà parlé, qui demandait au Gouvernement, précisément, de proposer au Parlement un programme de réduction des tâches de l'Etat. Il ne s'agit pas de crier haro sur les fonctionnaires, mais de revoir effectivement les structures de l'Etat. C'est ce que demande ce postulat, revoir les tâches de l'Etat, et comme cela a déjà été évoqué, plusieurs des tâches de l'Etat sont rendues obligatoires par le biais de la Confédération qui exige du Canton l'exercice de certaines tâches. Donc, celles-là sont évidemment imparables. Et puis, il y a les autres tâches dont le Jura s'est doté, notamment par les décisions parlementaires. Au fil des années, le Parlement a effectivement créé de nouvelles tâches confiées à l'Etat qui doivent être

exécutées effectivement par les fonctionnaires. Donc, le moment est venu, mais il l'est depuis très longtemps, de revoir ponctuellement les tâches de l'Etat. Comme cela a déjà été évoqué, et je me souviens l'avoir déjà dit à de nombreuses reprises, à chaque fois qu'il faut réactualiser la réalisation des motions notamment, il y a les tâches imparables, il y a les tâches essentielles, et puis il y a les tâches nécessaires ou utiles. Cela a été évoqué tout à l'heure par un de nos collègues. C'est cet exercice que nous devons faire. C'est éminemment politique. On viendra ici, au Parlement, où la gauche dira : « Cette tâche est importante, elle est essentielle », avis que ne partageront peut-être pas les autres groupes. Et inversement, ce qui pour nous paraîtra essentiel, ne le sera pas pour d'autres groupes, d'autres tendances politiques. C'est ce débat qui est important pour redéfinir tout ce que doit faire ou ne pas faire l'Etat, quelles sont les priorités de l'Etat.

Voilà, donc depuis plus de 20 ans, je tiens ce langage qui est partagé à chaque fois par le Parlement, puisque toutes les fins de législature on a un rapport sur la réalisation des motions et des postulats, et à chaque fois, on constate que cette motion no 435 n'est pas réalisée. Mais finalement les préoccupations d'aujourd'hui sont contenues dans cette motion. Alors, je vais prochainement, mais je le répète oralement maintenant, revenir à charge pour savoir non pas si le Gouvernement va réaliser cette motion, mais quand il va le faire et peut-être que les bonnes réponses se trouveront dans les décisions que le Parlement prendra sur celle que nous avons prise tout à l'heure et sur les deux autres.

Voilà, effectivement dans la mesure où le postulat demande que chaque création de poste soit soumise au Parlement, ce n'est effectivement pas forcément une bonne idée, mais tout le reste de ce postulat est valable. Nous devons avoir ce débat le plus rapidement possible pour revoir fondamentalement les structures de l'Etat et les tâches qui lui sont confiées. Ce qui nous permettra, enfin, d'alléger un peu le coût financier de l'Etat et répondre à toutes les préoccupations émises en particulier par les ministres des finances. J'interpelle le Gouvernement actuel pour que nous nous attelions à cette tâche, mais j'incrimine surtout vos prédécesseurs qui, à chaque fois, revenaient avec le même langage en fin d'année et qui n'ont jamais réalisé la motion fondamentale sur laquelle le Parlement s'était prononcé.

**Mme Lisa Raval (PS) :** Ce postulat nous amène à prendre position sur différents points dont les impacts peuvent être très concrets pour l'ensemble de la population jurassienne. D'une part, il implique de faire l'inventaire de tous les postes de l'administration cantonale et d'indiquer au Parlement quels postes peuvent être abandonnés ou non-repoursus lors de départs naturels. Le groupe socialiste ne souhaite pas réfléchir à cette demande et cela pour deux raisons.

Tout d'abord, parce que nous considérons que le Gouvernement examine déjà l'opportunité de repourvoir un poste devenu vacant. Lors de mutations, l'éventualité de ne pas repourvoir un poste, d'en réduire le taux d'activité ou même d'en changer le profil sont étudiés. Au cours des dernières années, la fusion de services, voire de secrétariats, sont autant de preuves qu'une réflexion et une préoccupation existent au niveau du Gouvernement.

Ensuite et surtout, parce que le groupe socialiste ne comprend pas ce que l'auteur du postulat et celles et ceux

qui le défendent entendent par « postes pouvant être abandonnés ». Nous ne pouvons, effectivement, admettre qu'une proposition de suppression de poste ne soit pas accompagnée d'une proposition de suppression des prestations. Or, et c'est là le cœur de la thématique abordée aujourd'hui, à travers la fonction publique, c'est le service public qui est questionné. Qu'est-ce que l'on veut comme collectivité et dans quel type de société voulons-nous vivre ? Une collectivité et un canton qui a des crèches qui peuvent accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions et qui permettent ainsi aux parents qui le souhaitent ou le doivent d'exercer une activité lucrative ? Des soins de qualité et des prises en charge sanitaires aussi rapides que possible ? Des routes en bon état ? Des guichets efficaces où les citoyennes et citoyens peuvent obtenir des réponses à leurs questions ? Chaque domaine de l'administration mériterait ici d'être cité.

Les propositions récurrentes de suppressions de postes au sein de l'administration cantonale sont corollaires du frein à l'endettement que l'on traitera lors d'une prochaine séance. Elles sont, également peut-être, la manifestation d'un oubli ou d'une méconnaissance. En moyenne, chaque foyer jurassien compte au moins une personne travaillant dans le public ou le parapublic. En début de séance, Monsieur Monin a fait référence au nombre d'employés dans le domaine agricole dans le Jura. Je me permets ici de vous renvoyer au nombre de Jurassiennes et Jurassiens qui travaillent, ici, dans le domaine public, au sens large, dans notre canton.

De plus, la fonction publique est très chargée et ne pourra pas continuer à faire autant avec moins. En lieu et place de soutenir un tel postulat qui refille la patate chaude et surtout la responsabilité au Gouvernement, il vaudrait mieux que certains partis aient le courage de mentionner explicitement les prestations en faveur de la population jurassienne qu'ils ne souhaitent plus lui fournir.

D'autre part, et concernant la deuxième demande du postulat relative à la validation de postes par le Parlement, il ne nous ne semble pas non plus opportun d'y réfléchir. Formellement, la séparation des pouvoirs implique le fait que le pouvoir exécutif dirige l'administration. Matériellement, il faut aussi, ici, souligner qu'il serait difficile d'attribuer une telle compétence au Parlement en raison du nombre de décisions à prendre, chaque année, relatives aux repourvoisements et aux créations de postes, y compris remplacements de courtes et moyennes durées, débouchant sur des dizaines de mises au concours publiques par année. Vous l'aurez compris, pour toutes les raisons invoquées, le groupe socialiste refusera ce postulat et vous invite à en faire de même.

**Mme Amélie Brahier (PDC) :** Le groupe PDC-JDC a pris connaissance du postulat no 430 de la députée Pauline Queloz relatif au nombre de postes des employés de l'Etat.

Ce postulat s'inscrit naturellement dans la volonté émise par notre groupe et manifestée clairement ce jour par la motion de notre collègue Stéphane Theurillat que vous venez d'accepter. La problématique du nombre d'employés n'est pas nouvelle. En 2005, le député Juillard, à l'époque, en avait déjà fait un cheval de bataille. Même si le taux d'employés de l'Etat semble raisonnable avec 2,6% d'employés et d'enseignants, en comparaison d'autres cantons suisses de taille similaire au niveau de la population, il est supérieur d'environ 0,5%. Citons le cas du canton de Soleure qui se trouve parmi les moins dotés avec 1,3% seulement de ses

effectifs pour 270'000 habitants. De plus, la situation financière de notre Canton nous oblige à revoir notre copie, ne pouvant assumer, à court terme, de nouvelles créations d'EPT. Réduire les effectifs est un objectif clair, à moyen et long termes, mais cela doit se faire sans passer par des licenciements. Il faut donc étudier la situation actuelle de l'ensemble des services de l'Etat, dresser un inventaire et définir une stratégie de réduction des postes EPT.

En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe PDC-JDC est favorable au postulat tel que présenté et le soutiendra à l'unanimité.

**M. Baptiste Laville (VERT-E-S) :** Je prends la parole brièvement, car la plupart de mes propos ont déjà été tenus ici, ont déjà été dits. Donc, le groupe VERT-E-S et CS-POP, en conformité avec ce qui a été dit lors de la motion no 1353, s'oppose fermement à ce postulat et à cette réduction voulue de la fonction publique. Nous recommandons naturellement à l'ensemble des membres de ce Parlement à en faire de même et refuser ce postulat.

**La présidente :** La discussion générale est ouverte. Elle n'est pas demandée. Le Gouvernement souhaite-t-il encore intervenir ? Vous avez la parole, Madame la Ministre.

**Mme Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances :** Simplement préciser quand même que, par rapport à ce postulat, le Gouvernement n'a fait aucune lecture partisane. Le Gouvernement est prêt à se questionner sur sa manière et sur la manière de faire fonctionner son administration. J'en veux pour preuve, effectivement, nos différentes prises de positions ce matin. Après, j'ai bien entendu vos propos, Monsieur Schweingruber. Je ne sais pas si ceux-ci doivent me rassurer ou m'inquiéter, mais il est vrai que si ça fait 35 ans que ces mêmes questions se posent avec les mêmes motions qui sont déposées de manière sempiternelle devant ce Parlement, c'est questionnant tout de même.

Voilà, simplement vous dire que par rapport donc à ce postulat, le Gouvernement, comme je l'ai mentionné, est prêt à se questionner également dans le cadre de son projet « Repenser l'Etat ». Pour autant, il est mentionné par les signataires que cela doit se faire en faisant l'inventaire de tous les postes de l'administration cantonale et d'indiquer au Parlement quels postes peuvent être abandonnés lors de départs naturels de membres du personnel cantonal, et, par ailleurs, effectivement le Gouvernement est prié d'étudier la faisabilité de faire valider au préalable la création de tous nouveaux postes par le Parlement. Donc, compte tenu des principes de gouvernance que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre dans le cadre notamment de « Repenser l'Etat », qui prévoit de simplifier les procédures, il estime simplement que la manière de faire qui est proposée dans ce postulat n'est pas adéquate et c'est pour cela qu'il propose son refus.

**La présidente :** Est-ce que l'auteur souhaite réintervenir ? Vous avez la parole.

**M. Yves Gigon (UDC) :** Juste deux choses. Je remercie le groupe radical et Alain Schweingruber, je croyais que j'étais fou, mais je crois que ce n'est pas le cas, qui a relevé aussi une contradiction manifeste, une contradiction incompréhensible entre la position du Gouvernement, comme je l'ai dit tout à l'heure donc, qui demande la transformation en postulat de la motion Theurillat et qui refuse ce postulat

« light » ici.

Ceci dit, je le répète, ce postulat ne demande aucun licenciement. Je prends acte que le groupe socialiste ne veut pas réfléchir à diminuer le personnel sans licenciements. Je relève aussi que, s'agissant aussi du nombre de personnel, on pourrait une fois relancer le dossier entre la répartition des tâches entre le Canton et les communes qui est véritablement au point mort.

S'agissant de la ratification de la création de postes éventuels par le Parlement. Première chose, je l'ai dit, c'est le Parlement au sens large. Une commission devrait très bien pouvoir le faire. Et normalement, ça devrait être déjà le cas, parce que le Parlement a accepté une motion qui allait dans ce sens en 2005. Si les gouvernements précédents ne l'ont pas appliquée, je ne sais pas pourquoi.

*Au vote, le postulat no 430 est accepté par 29 voix contre 26.*

#### **20. Motion no 1357**

**Un manuel pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes**  
**Pauline Queloz (Indépendante) et consorts**

#### **21. Question écrite no 3363**

**Sécuriser la forêt**  
**Baptiste Laville (VERT-E-S)**

*(Les points 20 et 21 sont renvoyés à la prochaine séance.)*

**La présidente** : Nous voici donc, comme convenu, arrivés au terme de cette séance plénière. Je vous remercie pour votre attention et je ne saurais conclure cette matinée de débats nourris sans une allusion un peu plus légère à ce qui pourrait être une soirée historique. Le 28 nous ayant porté bonheur en mars, j'espère que ce 28 avril sera à son tour couronné de succès par une victoire du HCA et un titre de champion suisse et le reste. Allez Ajoie ! Un joli mois de mai à toutes et tous et bon appétit.

*(La séance est levée à 12.35 heures.)*